

N.B. Voici une transcription verbatim de l'interprétation française de la réunion du Conseil de fondation de l'AMA tenue le 20 novembre 2016. La transcription est fournie à titre de référence uniquement. La version anglaise du procès-verbal de la réunion sera considérée comme le compte rendu précis et authentique des débats de la réunion et prévaudra en cas de divergence.

Transcription verbatim

**Réunion du Conseil de fondation de l'AMA
Le 20 novembre 2016, Glasgow, Royaume-Uni**

1. Mot de bienvenue, liste de présences et observateurs

LE PRÉSIDENT : Bonjour, bienvenue à Glasgow. Puis-je dire d'emblée qu'il s'agit là d'une très grande salle de réunion? En fait, j'ai un plan qui me dit où vous êtes. Pour autant que vous soyez à vos places, nous pourrions arriver au bout de cette réunion, et ainsi je pourrai donner la parole aux personnes qui la demandent. Merci de lever votre panneau.

Nous avons une excuse de la part du vice-ministre nouvellement nommé de la Corée, M. Yu, qui n'a pas pu se joindre à nous. Je souhaite la bienvenue au ministre M. Mizuochi du Japon, à Mme Crouch du Royaume-Uni, je suis ravi de vous voir, au ministre, M. Kiliç, de la Turquie, M. Infante, du Venezuela, et Mme Assele, du Gabon.

Avant l'entrée en matière, nous déplorons l'absence de l'ex-vice-président, le Dr. Stofile, décédé il y a quelques mois. Le Dr. Stofile était un homme qui a mené une vie très riche. Il a consacré beaucoup de temps à l'Agence mondiale antidopage et il nous manque énormément. Merci de vous lever pendant quelques instants en sa mémoire.

M. GENDALL : Merci, Monsieur le Président. Le gouvernement de la Nouvelle-Zélande souhaite faire valoir son immense considération à l'égard de M. Stofile, une magnifique personne dans son pays, dans la communauté internationale et dans le sport. Il était un ami très proche des Néo-Zélandais, à telle enseigne que nous lui avons remis une médaille d'honneur lorsqu'il a été élu à la vice-présidence. S'il avait été des nôtres aujourd'hui, il aurait été très heureux du résultat du match de rugby entre la Nouvelle-Zélande et l'Irlande. Je tiens à faire valoir que ce Conseil de fondation chérit non seulement la mémoire des disparus, mais apprécie aussi énormément les services qu'il a rendus et son engagement en faveur de la communauté de l'AMA.

- 1.1 Divulgence des conflits d'intérêts

LE PRÉSIDENT : Très bien, nous pouvons passer à notre ordre du jour. Est-ce que quelqu'un ici a un conflit d'intérêts avec l'un ou l'autre des points qui seront discutés? Merci de le faire savoir maintenant. Ce n'est pas le cas, eh bien, je vous remercie.

2. Procès-verbal de la réunion précédente

LE PRÉSIDENT : Nous pouvons passer au point 2 de notre ordre du jour, à savoir le procès-verbal de la dernière réunion. Ce procès-verbal est très complet, il a été diffusé depuis quelques semaines, et je n'ai pas connaissance d'avoir reçu des remarques concernant ce procès-verbal.

Donc à vous de décider si ce procès-verbal reflète fidèlement les discussions de la dernière réunion du Conseil de fondation, auquel cas ce procès-verbal est déclaré approuvé.

DÉCISION

Le procès-verbal de la réunion du Conseil de fondation tenue le 12 mai 2016 est approuvé et dûment signé.

3. Rapport du directeur général

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Bonjour, Mesdames et Messieurs. Bienvenue à Glasgow. Permettez-moi d'emblée de commencer en vous donnant une mise à jour de la réunion du Comité exécutif d'hier. Nous avons obtenu une discussion à la fois longue et fructueuse, et le Comité exécutif a formulé un certain nombre de recommandations et a pris un certain nombre de décisions, qui peuvent se résumer comme suit.

Pour commencer, le Comité exécutif a examiné les recommandations sur des points pour lesquels vous devrez voter aujourd'hui. Le Comité exécutif recommande de voter en faveur de la reconduite du président en exercice et de l'élection du vice-président. Il recommande que vous votiez en faveur de l'amendement des statuts de l'AMA et de l'adoption de textes d'application pour le Comité de révision des plaintes, ainsi que l'élection d'un nouveau président pour ce comité. Et vous voterez également en faveur de l'acceptation des amendements apportés aux statuts et aux registres suisses du commerce. Nous avons eu une longue discussion quant à la marche à suivre, et cette discussion va se poursuivre aujourd'hui.

De ce fait, je ne vais pas vous donner dès maintenant les résultats de la discussion du Comité exécutif. Je vous transmettrai les recommandations sur chacun des points, à mesure que nous avançons dans nos discussions, conformément à l'ordre du jour. L'idée aujourd'hui est de discuter de la marche à suivre pour l'avenir et de discuter des suggestions formulées par les différentes parties prenantes au cours des derniers mois. Nous allons également, le moment venu, inclure certains sujets qui se trouvent dans l'ordre du jour. Notamment deux points sur lesquels j'attirerai votre attention le moment venu pour en discuter, un sujet dont nous discuterons au point 11, les conséquences de la non-conformité. Nous entendrons une présentation à ce moment-là.

Nous discuterons également de la politique des lanceurs d'alerte dans ce même chapitre. Mais nous y viendrons le moment venu. Le Comité exécutif a recommandé l'approbation hier du budget de 2017, qui vous sera présenté ultérieurement par le président de la Commission des finances. Le Comité exécutif a approuvé un certain nombre de projets scientifiques et sociaux, ainsi que des documents techniques, traitant des laboratoires, et se rapportant aux limites des décisions approuvées hier. Le Comité exécutif recommande l'adoption de la politique des lanceurs d'alerte, qui vous sera présentée ultérieurement. Et enfin, il recommande d'approuver les amendements proposés pour les documents techniques, sur les analyses spécifiques du sport qui ont été proposées par le groupe de travail sur ce sujet.

Comme vous pouvez le constater, nous avons eu un ordre du jour extrêmement chargé pendant la séance d'hier, qui a entraîné une longue discussion. J'en viens maintenant à mon rapport en tant que tel. La majorité de mon rapport figure dans vos documents. Une simple mise à jour sur quelques points, depuis la rédaction de ce rapport. Je commence par le rapport de la personne indépendante, M. MacLaren. Son travail avance. Nous avons été en contact avec lui afin de savoir quand il aura terminé son travail, et il nous a été dit qu'il avait prévu de rendre son rapport public le 9 décembre. Nous attendons la confirmation de la date. Et dès que possible, une recommandation sera envoyée à tout le monde.

Les liens avec la Russie. Là, nous aurons un point séparé traitant de cette question. Nous en discuterons immédiatement après avoir terminé le chapitre quatre et le processus d'élection. Vous entendrez une présentation et une mise à jour sur le travail en cours au niveau de la Russie. Une délégation de la Russie dirigée par M. Vitali Smirnov, qui est président de la Commission sur la réforme de l'antidopage en Russie, sera des nôtres. Elle sera à votre disposition pour des questions et réponses de votre part. Ceci aura lieu immédiatement après la discussion du point sur les élections.

Dans ce même contexte, mais sur un sujet différent, pour vous tenir au courant, mais ce n'est peut-être pas une nouveauté pour vous, puisque vous aurez suivi le fait que l'AMA a été l'objet d'une cyberattaque après les Jeux de Rio par un groupe appelé les Fancy Bears. Il y a pas mal de communications à ce sujet. Je vous indiquerai que depuis lors, de toute évidence, nous avons engagé un certain nombre de professionnels de haut calibre pour nous aider dans ce problème. Nous avons scanné l'ensemble de notre système et nous savons que la pénétration de notre système s'est limitée à un seul compte. Nous en avons maintenant la certitude. Et nous avons également pris des mesures pour renforcer la sécurité de notre système. Un renforcement qui est intervenu à différents niveaux. Je ne vous donne pas les détails, mais sur le fond, nous sommes en train de surveiller très étroitement tout trafic inhabituel dans notre système. Nous avons également renforcé les exigences du mot de passe pour pénétrer dans le système. Je pense que le président de l'organisation internationale ou les membres du gouvernement devraient être conscients du fait que ces attaques peuvent continuer.

En effet, nous avons été informés très récemment encore que ces pirates continuent d'essayer d'obtenir des mots de passe en utilisant de faux courriels qui semblent venir de personnes connues, que ce soit une organisation de l'AMA ou une autre organisation. Donc, soyez extrêmement prudents puisque ces attaques continuent. Vous aurez peut-être lu dans la presse qu'après l'AMA, d'autres organisations se sont également fait pénétrer par les pirates, et ce phénomène continue.

Par ailleurs, j'attire votre attention sur le fait que, au niveau du point 17, vous avez le rapport indépendant de Rio à la suite des JO, et le rapport sur les Jeux paralympiques sera publié prochainement. Pour l'instant, ce que vous avez dans le dossier porte sur les JO. Vous avez également Tim Ricketts, qui était membre de l'équipe. Si vous avez des questions sur ce rapport, je voudrais simplement rappeler qu'un certain nombre de recommandations sont contenues dans ce rapport au sujet de l'AMA. Nous nous en occupons plus particulièrement.

L'une des recommandations a été que l'AMA examine ces organisations qui n'ont peut-être pas répondu de façon appropriée aux demandes du groupe d'intervention, en matière de tests avant les JO. Nous allons donc examiner la question dans le cadre de notre exercice conformité. Une autre recommandation a été qu'il y aurait une politique de stockage et de « réanalyse » dans chacune des organisations antidopage. C'est également quelque chose que nous allons examiner dans le cadre de notre exercice de conformité.

Il y a eu également un certain nombre de recommandations directement liées à la technologie de l'information, et sur comment améliorer le système, notamment quant au développement de systèmes sans papier dont nous discuterons et dont nous discutons depuis quelques années. Le fait d'avoir des codes-barres sur les échantillons afin de réduire la paperasserie et les risques d'erreur est également quelque chose que nous examinons très attentivement. Toutes ces mesures et toutes propositions relatives à la technologie ont de toute évidence été examinées soigneusement par notre équipe de développement, dans le contexte du nouvel Adams, de façon à ce qu'il soit retenu. La dernière recommandation porte sur le fait que les experts de l'équipe devraient être présents dans les laboratoires une ou deux semaines avant le démarrage officiel des jeux. Et nous allons en prendre note pour les prochains JO, et nous en parlerons avec le CIO. La recommandation faite à l'AMA est donc suivie.

Enfin, j'attire votre attention sur le fait que nous avons deux nouveaux membres du personnel dans la salle, en fait trois, depuis le dernier Conseil de fondation. M. René Bouchard que vous connaissez bien, puisqu'il a dirigé le Comité de la révision de la conformité. Il est maintenant des nôtres comme responsable des relations avec le gouvernement. Et Günter Younger, ancien responsable de l'application du droit. Il va diriger notre département d'enquêtes. Günter Younger a une vaste expérience en matière d'application de la loi. Il a travaillé pour Interpol puis pour la police allemande en tant que chef de la cybercriminalité, ce qui va être très utile. Nous avons également Benjamin Cohen, que vous connaissez sans doute déjà. Il s'est joint à nous dans sa qualité de nouveau directeur du bureau régional, en remplacement de Frédéric Donzé, qui travaille désormais à Montréal.

LE PROFESSEUR ERDENER : Je tiens avant toute chose à remercier M. Niggli pour son rapport extrêmement complet. Je voudrais dire quelques mots en ce qui concerne les personnes

indépendantes et le rapport qui leur est consacré. En tant que représentant du Mouvement sportif, je voudrais que l'AMA éclaire les délais pour la publication du Rapport McLaren.

M. RICCI BITTI : C'est important pour nous, ainsi que les rôles et les responsabilités entre l'AMA et la personne indépendante. Le mouvement olympique est quelque peu déçu qu'il y ait encore des annonces de retard de ce rapport. Comme nous le savons, la première partie du rapport avait été publiée immédiatement avant les Jeux de Rio. Nous tenons à vous informer que nous n'avons pas reçu de communication officielle de cette personne indépendante, en ce qui concerne 100 échantillons analysés à Londres pour les Jeux de Sotchi. C'est un autre problème. Et enfin, en tant que représentants du mouvement olympique, nous soutenons d'autres communications entre M. Canivet et M. Oswald, et le professeur McLaren.

M. RICCI BITTI : J'appuie ce que mon collègue, le Professeur Erdener, vient de dire en ce qui concerne le Rapport McLaren. En effet, nous souhaitons que l'AMA s'occupe des délais de ce rapport attendu depuis fort longtemps, et ce, pour deux raisons. La Russie est un énorme pays et malgré les efforts déployés par tous les délégués de l'AMA pour coopérer sur place, les activités de test se situent aux environs de 10 % par rapport à ce qui est requis en Russie. La deuxième raison a déjà été mentionnée. Le CIO a constitué une commission pour s'occuper des cas individuels et des cas de pays à la suite des tests de Londres. Les commissions Canivet et Oswald s'en occupent et s'attendent à recevoir les résultats de la part de la commission indépendante, de façon à ce qu'ils puissent continuer leur travail. Les délais sont très importants.

Je tiens également à rappeler que je vous félicite du protocole d'accord conclu avec le Conseil de l'Europe. Dans ce contexte des relations avec les organisations intergouvernementales, j'ai une autre recommandation à formuler à l'intention de l'AMA, pour qu'elle s'occupe également de l'UNESCO, de façon à obtenir davantage d'activités législatives dans un grand nombre de pays, en ce qui concerne le dopage. En effet, nous sommes encore très en retard par rapport aux besoins.

Et troisième recommandation : il s'agit de surveiller les grandes ligue, les « Major leagues ». Nous avons deux sports de « Major leagues » qui deviennent olympiques. À Tokyo, le baseball sera de retour. Je sais que c'est un sujet difficile, mais je ne pense pas moins qu'il faudrait redoubler les efforts, de façon à ce que le monde sache qu'il vaut mieux que ces sports en fassent partie rapidement.

M. ESTANGUET : Plus que jamais, la lutte antidopage est un sujet politique, surtout depuis cet été. Je pense que l'AMA devient une cible prioritaire. Il y a des enjeux de sécurité et je remercie Olivier Niggli de l'avoir mentionné dans sa présentation. Je pense que nous avons là un vrai défi collectif à relever pour défendre cette agence qui est attaquée. Avons-nous vraiment la compétence pour nous protéger? Les athlètes aujourd'hui montrent de l'inquiétude et souhaiteraient vraiment qu'il y ait une coopération totale sur ce projet. Les gouvernements ont probablement une vraie expertise en la matière pour développer des outils de sécurité. C'est un appel à une coopération de tous, au moment où cette agence développe énormément sa qualité, avec un programme de *whistleblowers*, avec tout un dispositif pour vraiment améliorer l'intelligence, l'investigation. Je pense qu'il faut vraiment souligner l'importance de ce point pour rassurer aussi les athlètes. Cela fait aussi le lien avec la communication. Je pense qu'aujourd'hui il y a une défiance, une perte de confiance chez certains athlètes envers l'AMA. Je vous demande aujourd'hui quelle stratégie de communication on pourrait mettre en place pour restaurer cette confiance avec les athlètes. Il faut faire attention de ne pas avoir une communication trop institutionnelle qui, à mon sens, ne touche pas les athlètes. Je pense que ça vaut le coup de réfléchir à comment bien communiquer avec les athlètes. On l'a vu encore, comme chaque année. C'est un peu différent, mais la liste des produits dopants a été renouvelée. Et je pense que nous devons vraiment, tous ensemble, bien communiquer ce que cette agence met en place. Aujourd'hui, je pense qu'on a vraiment une vraie marge de progression en matière de communication.

M. POUND : Félicitations M. Niggli pour votre premier rapport en votre qualité de directeur général au Conseil de fondation. Trois points. Les avertissements en matière de cyberattaques sont quelque chose dont nous devons tous avoir conscience. Il faut également que nous sachions

qu'une attaque concertée peut attaquer n'importe quel système. Il est donc important de faire tout ce que nous pouvons pour contrer ces attaques.

Ceci étant dit, la bonne nouvelle qui concerne ces cyberattaques montre que pour ce qui se rapporte aux invités, tout a été fait de façon correcte dans chacun des cas. C'est important pour nos propres parties prenantes. Le rapport de l'observateur indépendant à Rio a été de toute première classe et très utile. Et j'ai bon espoir que l'AMA, en plus de ce que vous venez de dire, ce que l'AMA allait faire, en ce qui concerne les recommandations qui lui ont été adressées, assurera le suivi avec les autres parties. Étant donné qu'il s'agit là d'un système coordonné qui doit être mis en place.

Pour ce qui est du rapport de la personne indépendante, quelqu'un d'expérimenté en matière d'enquête de ce genre, la clé est que ce rapport ne soit pas publié avant qu'il ne soit prêt. Il faut s'assurer que suffisamment de travail a été fait, de façon à ce qu'il soit véritablement prêt. Il est amusant que la première partie du rapport ait été critiquée parce qu'il a été publié trop tôt. Et que la deuxième partie ait été critiquée parce qu'elle vient après la date souhaitée par certains. Cette coopération post-rapport est possible lorsque le rapport est publié. Il serait donc mauvais pour le processus de publier ce rapport si les phases intérimaires d'enquête ont été divulguées prématurément. Je crois que nous devons faire confiance dans le mandat donné au professeur McLaren.

Et enfin, en ce qui concerne les « Major leagues » en Amérique du Nord, on a toujours été en contact avec elles depuis le premier jour de la mise en place du Code mondial antidopage. C'est un processus complexe. Nous avons non pas deux, mais quatre sports couverts par les ligues, et ils sont devenus des sports olympiques. Donc les relations entre les ligues et les fédérations internationales, qui constituent notre structure, doivent être présentes à l'esprit avant d'aller trop lourdement dans une direction avec les ligues. Je vous remercie.

MME BATTAINI-DRAGONI : J'aimerais également saisir cette occasion pour exprimer nos félicitations à M. Niggli comme nouveau directeur général, et lui dire que nous apprécions beaucoup son travail et notre façon de collaborer et notre dialogue. Dans le même cadre, je voudrais parler de cette conférence ministérielle importante qui aura lieu la semaine prochaine. L'AMA est invitée à assister à cette conférence. Donc vous-même, Monsieur le Président, et le directeur général, vous êtes invités. Nous nous réjouissons de signer cet accord de collaboration entre le conseil de l'Europe et l'AMA en présence de tous les ministres du Sport de l'Europe. Je voudrais simplement souligner cette très grande importance que nous attachons à cette collaboration. Nous savons que l'accord couvrira des sujets tels que la facilitation d'échange d'informations des coopérations dans le domaine de la conformité, avec la convention sur le dopage et le code, bien sûr. C'est un accord qui va éviter les chevauchements et la duplication du travail, garantir un bon échange d'informations et aider à faire progresser notre collaboration ces années à venir. Donc nous nous réjouissons beaucoup de vous voir chez nous, à notre conférence à Budapest, lors de cette conférence ministérielle. Je crois, en conclusion, que c'est une façon très tangible de démontrer le soutien du Conseil de l'Europe envers l'AMA.

M. GENDALL : Monsieur le Président, je voudrais parler au moment du point 5 du rapport du directeur général. Cela concerne le fonds de soutien. Lorsque la Nouvelle-Zélande a fait sa petite contribution, nous sommes un petit pays, nous avons dû extraire des budgets qui étaient destinés à d'autres fins, pour pouvoir soutenir les athlètes et faire cette contribution au fonds spécial. Et nous l'avons fait dans la croyance que le Mouvement sportif allait égaler les montants que les gouvernements allaient verser. Donc je voudrais savoir si c'est le cas. Est-ce que le Mouvement sportif a contribué à la même hauteur? Dans votre rapport, vous dites que l'AMA n'a pas encore reçu de confirmation de ces paiements, de ces contributions de la part du Mouvement sportif. Alors, les gouvernements, je crois, méritent une explication de ce qui s'est passé.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Pour répondre à M. Erdener, comme je l'ai dit dans mon rapport oral, la date prévue de la publication du rapport, pour la 2^e partie du rapport, est le 9 décembre. Mais permettez-moi de préciser que le rôle et le mandat du professeur McLaren sont clairement définis avant le début de ses travaux et sont de notoriété publique. Le professeur McLaren fait son travail en pleine indépendance de l'AMA. On ne le contrôle pas, on n'essaie même pas de

s'ingérer dans son travail. Donc c'est lui qui a le plein contrôle de son plein emploi. Pour répondre à M. Pound en même temps, le 9 décembre est la date que le professeur McLaren nous a indiquée comme date à laquelle le rapport serait prêt. Et nous n'avons pas mis de pression sur le professeur McLaren afin qu'il nous donne cette date. Vous avez plaidé en faveur d'une meilleure communication entre le professeur McLaren et les deux commissions Canivet et Oswald. Une fois de plus, c'est le professeur McLaren qui décide de cette communication. Je suis bien sûr conscient du fait qu'il y a eu un échange de correspondance. M. Canivet a même rencontré le professeur McLaren à Londres, il y a quelques semaines. Pour le dire très clairement, le professeur McLaren a dit qu'il serait bien d'accord de partager toutes ces informations avec les deux commissions une fois que son rapport serait prêt. Il y a donc simplement une différence d'opinions sur le calendrier et le timing.

Je pense que cela faisait l'objet de la conversation que le professeur McLaren a eue avec Monsieur Canivet. Mais il a dit clairement qu'il est d'accord pour coopérer ouvertement avec les deux commissions, une fois que le rapport est conclu et terminé. Pour répondre à Francesco Ricci Bitti, nous aurons une discussion détaillée sur la question de la Russie ultérieurement aujourd'hui. Je suis tout à fait conscient du fait qu'il faut mener des contrôles antidopage en Russie. Cela fait partie de tous les progrès qui doivent être obtenus. Peut-être que les chiffres ne sont pas très satisfaisants, mais il y a des défis pratiques à relever sur le fond. Vous aurez un rapport très détaillé dans quelques instants. Vous avez également entendu ce que Gabriella vient de dire sur l'accord d'ententes entre le conseil de l'Europe et l'AMA. On prend note de cette question concernant la législation et le souhait que les gouvernements adoptent une législation en la matière, pour assumer pleinement leurs responsabilités. Donc nous allons continuer nos contacts avec l'UNESCO et d'autres organisations.

Les « Major leagues », les grandes ligue, vous en avez parlé, tout comme M. Pound, là aussi nous maintenons le dialogue avec les organisations. On doit comprendre que ces organisations ne sont pas des signataires du code. Elles ne sont donc pas sous notre égide. C'est plutôt une question qui relève des fédérations internationales, qui savent très bien que les relations avec les ligue ne sont pas toujours très faciles. Nous avons de bonnes relations avec trois des quatre grandes ligue. Nous allons continuer d'essayer de les orienter dans la bonne direction. Franchement, le baseball a fait beaucoup de progrès. On a vraiment accompli beaucoup de choses ces dernières années, et j'espère que cela va continuer de la sorte. Mais c'est une relation et un projet à long terme, ne l'oublions pas.

Pour répondre à M. Estanguet, je ne parlerai pas de l'aspect politique des choses. Mais certainement, la sécurité des données des athlètes, en particulier, est une préoccupation pour tout le monde. Et pour donner un petit peu plus de détails et rassurer les athlètes, non seulement c'est un sujet qui mobilise au niveau de l'AMA et de nos services informatiques, mais c'est un sujet que nous partageons avec la police, avec les services de renseignements de plusieurs pays, avec des agences de sécurité informatique qui sont reconnues comme des experts en la matière. Maintenant, comme l'a dit M. Pound, personne n'est à l'abri d'attaques de pirates. On nous a décrit les Fancy Bears comme les messies du piratage. Il faut être réaliste aussi par rapport aux moyens qu'on peut mettre en place. Mais nous avons fait, je pense, ce qu'il fallait aujourd'hui pour essayer d'assurer le maximum de sécurité possible.

Comme vous le verrez tout à l'heure, quand on parlera du programme de lanceurs d'alerte, nous avons mis en place un système qui a pris en compte ce risque informatique dans le cas du programme des lanceurs d'alerte. Et nous avons mis en place un système pour protéger les lanceurs d'alerte. Mais il faut aussi garder à l'esprit que le principal risque c'est le facteur humain. C'est ce qu'on a appris dans cette expérience. Nous savons que le facteur humain est le principal risque. Nous pouvons faire beaucoup de choses, mais si quelqu'un donne son mot de passe parce qu'il est piégé par un faux courriel, toutes les barrières qui ont pu être mises en place ne serviront à rien. Donc gardez cela à l'esprit. Je pense que l'éducation des gens dans les organisations est fondamentale pour que les gens soient attentifs au fait que ça peut arriver et les athlètes aussi, par rapport à leur compte.

Merci M. Pound, pour vos commentaires. Je crois que j'ai déjà répondu à certains de vos questionnements. Bien sûr, nous allons nous pencher sur le rapport des observateurs indépendants des Jeux et les suites qu'il faut donner à ces recommandations. Pour le professeur

McLaren, eh bien, il est maître de son travail et de son rapport, et il faudra avoir un dialogue à un moment donné. Gabriella, merci beaucoup de vos aimables paroles. Nous nous réjouissons beaucoup de nous rendre à Budapest et de cette signature du protocole d'entente. Et finalement, Monsieur le Président, la question posée par M. Gendall ne m'était pas vraiment destinée, mais c'était une question plutôt pour le Mouvement sportif, en ce qui concerne la question des contributions à égaliser par le Mouvement sportif.

LE PROFESSEUR ERDERNER : Oui, nous l'avons dit hier pendant la réunion du Comité exécutif. Le CIO est en faveur de ces contributions à égaliser, et il n'y a aucun doute à ce propos. Mais nous nous attendons à la même chose à nouveau, c'est-à-dire une bonne coordination entre le professeur McLaren et nos commissions.

M. RICCI BITTI : Oui, j'allais donner des explications pendant le rapport sur les finances, mais je pourrais répondre maintenant. Le CIO n'a pas été consulté lorsque le président a demandé au gouvernement de faire ces contributions volontaires. Et au CIO, on m'a dit que ce n'est pas vraiment un problème, parce que le CIO a l'habitude d'égaliser les contributions des gouvernements. Donc nous avons pleine confiance envers le CIO et nous sommes convaincus que ces contributions seront faites. Lorsque toute cette question de l'enquête du professeur McLaren sera conclue, ce sera fait. Mais je crois qu'il ne faut pas penser qu'il y a une contradiction. Dans l'annonce faite par le professeur McLaren, on a entendu qu'il avait besoin d'un mois supplémentaire pour conclure son rapport, et on était à 10 jours des JO. Là, je parle au nom de toutes les FI. Ce rapport n'était vraiment pas le bienvenu. Mais il n'y a pas de contradiction. Deuxième commentaire, pour revenir aux contributions. Je peux vous rassurer, à un certain moment, le CIO va certainement égaliser toutes les contributions faites par les gouvernements.

LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup, M. Ricci Bitti. Pour que vous puissiez le noter, la demande de contribution financière a été faite surtout par les athlètes lors de notre réunion il y a une année à Colorado Springs. Alors, j'ai répondu : s'il faut le faire et si on n'a pas les finances nécessaires, on va demander aux gouvernements de contribuer et ensuite on demandera au CIO d'égaliser ces contributions. Et tout le monde était présent lors de cette réunion, on doit se le rappeler.

M. RICCI BITTI : Oui, mais c'est une question qui concerne l'administration du CIO, qui doit décider du moment du transfert, du virement effectif.

LE PRÉSIDENT : Philippe, désolé, je n'ai pas vu que vous aviez levé la main.

M. MUYTERS : Oui, est-ce que j'ai bien compris que c'est une condition? J'espère que la condition n'est pas la coopération entre le professeur McLaren et les commissions. Le paiement de ses contributions, son travail est indépendant. Donc on ne peut pas soumettre son travail et son rapport à la condition de paiement.

LE PRÉSIDENT : Non. On a l'assurance d'une collaboration entre le professeur McLaren et les deux commissions.

LE PROFESSEUR ERDERNER : Non, ce n'est pas une condition, mais, disons, un souhait de la part du CIO.

M. RICCI BITTI : Oui, mais c'est évident que le professeur McLaren est une personne indépendante. Mais il est payé par l'AMA.

M. BAUMANN : Désolé, je me suis réveillé un peu trop tard, mais je voudrais ajouter trois commentaires, si vous me le permettez. D'abord, je voulais féliciter le bureau européen pour son projet de partenariat avec les fédérations internationales, puisque je représente une de ces fédérations internationales. Ce projet et ce processus sont très utiles. Je porte aussi le chapeau du président de SportAccord, et je pense que l'unité qui travaille en faveur d'un sport sans dopage pourrait aussi collaborer très utilement avec l'AMA.

Ensuite, je voudrais faire comme un commentaire qui est vraiment lié à ma propre fédération, et qui concerne les « Major leagues ». Nous aimerions tous que ces ligues fassent partie de notre famille. Mais en fin de compte, c'est une question législative, administrative. Cela concerne des accords entre employeurs et employés. Donc nous n'avons aucune emprise

sur ce processus. Cela va dépendre des relations entre les États-Unis et l'UNESCO, et entre les États-Unis et l'AMA, étant signataire du Code. Donc c'est du côté américain que les initiatives doivent être prises. Et cela prendra du temps.

Troisièmement, je respecte pleinement l'indépendance des enquêtes et des investigations. Mais il serait très utile que, lorsque l'investigation est terminée, qu'il y ait également des recommandations ou des propositions de ce qui doit être fait, et que ces recommandations soient adressées officiellement au parti qui devrait entreprendre des actions.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Merci beaucoup de vos commentaires concernant ce partenariat pour la qualité. C'était vraiment un exercice très utile et le bureau à Lausanne a fait un excellent travail, et entre d'excellentes mains. Maintenant, nous continuerons à collaborer très étroitement avec les FI. Nous sommes tous conscients de la situation et nous souhaitons voir ce dialogue continuer. Pour ce qui est du côté gouvernemental, et particulièrement aux États-Unis, c'est un vrai défi. Nous ne connaissons pas encore l'avenir, mais nous allons continuer à mettre de la pression.

Pour ce que vous avez dit à propos du professeur McLaren, je n'ai rien à dire. Je suis tout à fait ignorant du contenu du prochain épisode du rapport.

DÉCISION

Il est pris note du rapport du Directeur général.

4. Opérations/gestion

– 4.1 Renouvellement de mandat du Président de l'AMA

LE PRÉSIDENT : On peut passer au point 4. Ceci concerne les opérations et l'administration. Le point 4.1, le renouvellement du mandat du président de l'AMA, et je cède la parole au Professeur Erdener.

LE PROFESSEUR ERDENER : Merci, Monsieur le président. Le Comité exécutif a nommé le président Reedie comme président pour un deuxième mandat. Je voudrais ajouter que nous souhaitons continuer notre collaboration avec les gouvernements, mais nous savons également qu'il y a quelques difficultés à propos de ce système de roulement de la présidence. Nous espérons que le groupe de travail sur la gouvernance va pouvoir nous proposer des alternatives. Nous avons discuté de ce rapport, hier, au Comité exécutif. Et nous espérons que lors de la prochaine réunion du Conseil de fondation de mai, nous allons pouvoir décider de cette nouvelle option, ou de ce nouveau système de roulement. On peut prendre cette déclaration en deux parties.

LE PRÉSIDENT : Est-ce que je peux partir du principe que mon mandat supplémentaire de trois ans a été accepté par le Conseil de fondation? Merci beaucoup.

M. POUND demande s'il pourrait formuler le résumé de ce qui s'est passé en ce qui concerne le président. D'après ce qu'il a compris, le président a été élu pour un second mandat de trois ans, pas un maximum de trois ans.

LE PRÉSIDENT confirme que c'est ce qui est précisé dans les statuts.

DÉCISION

La proposition de renouvellement du mandat du président est approuvée.

– 4.2 Élection du Vice-Président de l'AMA

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Les gouvernements nous ont informés ce matin qu'ils ont décidé de nous proposer une candidate, Madame Linda Hofstad Helleland, qui est ministre du Sport de la Norvège. Je propose donc que sa nomination comme vice-présidente soit approuvée.

LE PRÉSIDENT : Est-ce que vous approuvez cette nomination de la ministre, Mme Helleland, comme vice-présidente?

LE PRÉSIDENT : Madame la ministre, je crois que vous souhaitez prendre la parole brièvement?

MME HELLELAND : Chers collègues, chers membres du Conseil de fondation de l'AMA, tout d'abord je voudrais vous remercier. Je suis très reconnaissante aux membres du Conseil de fondation de cette confiance que vous me faites. Je suis pleinement engagée dans cette lutte contre le dopage, qui doit être menée ces années à venir. Je suis ministre et donc responsable du sport dans mon pays, et j'assume ces responsabilités. L'importance du sport dans notre société réside surtout dans les valeurs sur lesquelles le sport est fondé. Le dopage mine ces valeurs et cause un préjudice au sport. Avec l'intérêt des athlètes intègres au centre de mes efforts, je serais en faveur d'accélérer et de renforcer la lutte contre le dopage. Ce sont les raisons pour lesquelles j'ai accepté ce poste comme vice-présidente de l'AMA. Depuis 1999, la lutte contre le dopage au plan international a fait beaucoup de progrès sous la direction de l'AMA. Mais pendant les derniers mois, nous avons vu des divulgations dans le domaine du sport et des infractions à ses valeurs. Ceci met en danger la crédibilité du système actuel de lutte contre le dopage. Je suis convaincue que cette lutte contre le dopage, au plan international, se trouve à la croisée des chemins. Et nous avons besoin de prendre des décisions très courageuses.

Tout d'abord, il faut rétablir la confiance en l'intégrité de cette lutte contre le dopage. C'est une responsabilité que les gouvernements et le mouvement sportif doivent partager. Deuxièmement, il faut renforcer la capacité de l'AMA à réagir à tous ces défis qui se pointent à l'horizon dans la lutte contre le dopage. Il est d'une importance essentielle que le rôle d'indépendance de l'AMA comme autorité réglementaire soit protégé, et également son rôle d'autorité qui fixe les normes. Les capacités de l'AMA doivent être renforcées. Ceci inclut également l'adoption de sanctions aux violations des règles sur une large échelle, de faire le suivi et la surveillance de la conformité avec le code, et l'autorité et la capacité d'imposer des sanctions proportionnelles en cas de non-conformité. Troisièmement, il faut aussi renforcer nos efforts visant à protéger les athlètes intègres. On a besoin d'une politique robuste, des lanceurs d'alerte et de leur protection, et nous avons besoin de renforcer nos efforts afin de restaurer la confiance dans le système international de lutte contre le dopage. Cette lutte internationale contre le dopage doit être basée sur les principes de bonne gouvernance. Les conflits d'intérêts doivent être évités. Cela inclut également la redevabilité, la transparence et la protection des droits fondamentaux des athlètes. Plus que jamais, nous avons besoin d'une agence mondiale antidopage forte et indépendante. C'est le sport international qui en a besoin aussi. Nous aimons tous et toutes les sports, mais plus encore, nous sommes pour le sport intègre, libre de dopage. Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir contribuer à cette mission de l'AMA dans cette lutte contre le dopage et pour les athlètes intègres, une égalité des chances pour tous dans le sport.

LE PRÉSIDENT : Je suis convaincu que tous les membres du Conseil de fondation seront ravis de travailler avec vous pour le mandat suivant.

MME BATTAINI-DRAGONI : Je voulais simplement féliciter notre nouveau vice-président. Dans le contexte de l'ordre du jour, il apparaît essentiel que vous assumiez ces fonctions. Vous aurez tout notre soutien, et nous vous souhaitons bonne chance pendant toute la durée de votre mandat.

Je saisis cette occasion pour revenir un instant sur les questions soulevées par M. Pound, immédiatement après avoir passé à l'élection de la vice-présidence, pour dire que cette question de la perception de la présidence est une chose qui fera l'objet de discussions, non seulement au niveau de la présidence, mais également de la vice-présidente et de toutes les présidences des autres comités. Puisque tous jouent un rôle essentiel. Et ceci fera partie des discussions au sein du groupe qui sera constitué, de façon à discuter de la question de la gouvernance pour l'avenir de l'AMA. Ceci étant dit, le président M. Reddie bénéficie du plein soutien des gouvernements. Nous avons eu la possibilité d'en discuter au cours de ces dernières journées, et de toute évidence, nous appuyons fermement sa réélection. Pour nous, les principes essentiels d'impartialité, de rotation, pour les présidences futures, ainsi que les principes d'indépendance de la présidence et de la vice-présidence dans la conduite des activités futures sont essentiels. Je tenais simplement à faire cette déclaration, de façon à ce que l'on éclaircisse

la position des gouvernements qui ont eu la possibilité d'en discuter à l'occasion de ces dernières journées, lorsque nous nous sommes rencontrés pour la première fois dans le cadre d'une réunion de coordination à Londres.

LE PRÉSIDENT : Merci, ces sujets seront sans doute abordés ultérieurement dans le cadre de l'ordre du jour.

DÉCISION

Mme. Linda Hofstad Helleland est élue vice-présidente de l'AMA.

– 4.3 Modifications aux Statuts de l'AMA

4.3.1 Comité de révision de la conformité – règlements administratifs et nomination d'un nouveau président

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL informe les membres qu'il leur sera demandé de faire trois choses. Les changements sont intervenus après la discussion du Comité exécutif en septembre, au cours de laquelle il a été suggéré que le Comité de révision de la conformité, qui joue actuellement un rôle important dans le programme de conformité de l'AMA, devienne un comité permanent. Cependant, il souligne que le Comité de révision de la conformité est légèrement différent des autres comités, car il se compose de personnes qui ne font pas partie du domaine du sport et de l'antidopage, des experts en matière de conformité, etc. avoir une certaine indépendance pour faire ses recommandations au Conseil de fondation. Pour ce faire, l'AMA doit modifier la constitution afin de garantir une telle indépendance, que le président du comité ne soit pas obligé d'être membre du Conseil de fondation ou d'un ancien membre du Conseil de fondation, est l'un des changements proposés. L'autre changement proposé était que le comité fonctionne selon ses propres règlements, de sorte qu'il y aurait des règles de jeu précises pour le comité. Dans l'ordre, il fallait d'abord modifier les statuts, puis approuver les règlements, et finalement nommer un nouveau président, car M. Bouchard, qui avait si grandement servi le comité, quittait son poste pour devenir membre du personnel de l'AMA.

MR RICCI BITTI déclare que le mouvement sportif est entièrement d'accord avec cette approche, qui constituait un bon pas en avant en matière de gouvernance. Et tous les présidents des comités permanents viennent de l'extérieur et il nous faut les intégrer au fait qu'il convient de les inviter au Comité exécutif et au Conseil de fondation, sans droit de vote. C'est là une intégration que nous souhaitons. Deuxièmement, nous n'avons absolument rien contre la rémunération. Ce que nous souhaitons c'est que la politique soit claire, transparente et connue. Merci.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL précise qu'il n'y a pas de changements proposés par la constitution pour que les présidents des comités aient le droit de vote, de sorte qu'ils n'auraient aucun droit de vote à moins qu'ils ne fassent partie du Conseil de fondation ou du Comité exécutif et qu'il existe une politique claire d'indemnités; il serait en place et disponible pour les membres.

MME. BATTAINI-DRAGONI : Simplement pour me faire l'écho du fait que nous soutenons les amendements apportés au statut de l'AMA dans son article 11. J'ajoute que, conformément aux principes du partenariat égal en matière de fonctionnement de l'AMA entre les autorités publiques et le mouvement sportif, nous estimons qu'il est essentiel pour l'Europe que cet équilibre s'applique de façon cohérente dans les différents comités constitués au sein de l'AMA. En particulier, nous estimons que les deux comités les plus essentiels, à savoir le Comité de santé médicale et le département de finance et de l'administration, ne devraient pas être présidés en même temps par l'un des deux partenaires, à savoir les pouvoirs publics ou le mouvement sportif. Donc nous souhaitons que ce principe soit ancré dans les statuts de l'AMA comme principe de bonne gouvernance. Dans le cas contraire, si cela ne devait pas être possible, nous soulèverons ces questions au sein du groupe qui travaille sur la gouvernance. Il me paraît essentiel de respecter ce principe de partenariat égal. Mon exemple en ce qui concerne ces deux comités s'explique facilement.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Il serait peu sage d'apporter d'autres amendements à la proposition, puisque ce texte a été diffusé à tout le monde à l'avance. Mais comme vous l'avez

dit dans votre première intervention, cela doit faire partie d'une discussion globale, qui aura lieu après cette réunion. Nous attendons votre argument. Cela fera partie du mandat de ce groupe de réflexion sur la gouvernance.

LE PRÉSIDENT : D'accord, Olivier, pour la suite. Pouvons-nous nous mettre d'accord en ce qui concerne les textes d'application pour ce comité, qui constituent la phase suivante?

MME ASSELE : J'ai entendu le directeur général dire que les documents avaient été envoyés en avance. Je suis vraiment embêtée parce que tout est en anglais, je n'ai rien reçu en français. Hélas, il est très difficile pour moi de suivre, même s'il y a une traduction. Alors, je ne sais pas si c'est un manque de considération pour les francophones. Je ne sais pas, parce que c'est la première fois que je viens ici. Mais je pense que quand il y a un membre du conseil d'administration qui parle une autre langue, il est important qu'il soit au même niveau de compréhension que tout le monde. Parce que j'ai devant moi un dossier de 400 pages, et tout est en anglais. Alors, comment est-ce que je peux suivre tout ce qu'on est en train de dire sur les changements de l'article au niveau d'ADAMS? J'ai un gros souci.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Madame la ministre, nous avons entendu votre remarque. Je dois vous dire que la situation est historique, dans le sens où nous avons, par le passé, les documents traduits dans les deux langues pour toutes nos réunions. Et lors d'une des séances du Conseil de fondation, il a été discuté à l'époque que nous continuerions d'avoir une traduction simultanée, que nous continuerions à produire les minutes de ces réunions dans les deux langues, mais que par souci d'économie et de coûts, les documents du Conseil de fondation, qui sont des documents qui sont produits relativement tard, mais quand même suffisamment en avance pour que tout le monde puisse les étudier, ne seraient pas intégralement traduits. Cependant, si des documents particuliers nécessitent une traduction, nous sommes toujours disposés à traduire ces documents et à les mettre à votre disposition. Nous n'avons pas anticipé aujourd'hui cette situation, mais nous sommes prêts à en discuter avec vous pour les prochaines réunions.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Il nous faut une proposition pour l'adoption du texte d'application. Êtes-vous d'accord sur l'acceptation de ce texte d'application?

Le dernier point dans cette rubrique consiste en la nomination d'un nouveau président de ce comité. Nous proposons la nomination de M. Jonathan Taylor. M. Jonathan Taylor est une personnalité bien connue, c'est un avocat du sport très expérimenté dans le domaine de l'antidopage. Il connaît à fond la situation. Avec votre soutien, nous proposerions sa nomination par le Conseil venant d'apporter cette modification. Dans la règle, c'est de la compétence de l'exécutif. Mais puisque nous traitons de cette question, je souhaite que vous soyez d'accord pour nommer M. Jonathan Taylor, de façon à ce que nous puissions aller de l'avant.

LE PRÉSIDENT : Merci, êtes-vous satisfaits?

DÉCISIONS

1. Les changements proposés à l'Article 11 des Statuts sont approuvés.
2. Les règlements proposés pour le Comité de révision de la conformité sont approuvés.
3. La proposition de nommer M. Jonathan Taylor président du comité de révision de la conformité est approuvée.

– 4.4 Modification au Registre du Commerce Suisse

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Merci, nous pouvons maintenant passer aux amendements à apporter au registre suisse du commerce, en vue de la signature de la fondation. Ici, nous souhaitons votre approbation pour pouvoir aller de l'avant, étant donné que notre nouveau vice-président qui vient d'être nommé aura l'autorité nécessaire pour signer. Il est entendu que pour

l'AMA, il nous faut toujours deux signatures, de façon à engager la fondation. Puis-je compter sur votre approbation formelle pour modifier le registre du commerce suisse? Merci.

DÉCISION

La proposition de modification au Registre de Commerce Suisse est approuvée.

– 4.5 Désignation du Comité Exécutif 2017

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Nous devons maintenant formellement nommer le Comité exécutif pour l'année prochaine. Vous avez ainsi le document devant vous, qui porte sur les représentants, et vous avez également la liste des membres du Comité exécutif. Puis-je demander votre approbation formelle, y compris bien sûr pour notre nouvelle vice-présidente?

DÉCISION

Les désignations du Comité Exécutif 2017 sont approuvées.

– 4.6 Conseil de fondation

4.6.1 Composition 2017

4.6.2 Confirmation de la composition du Conseil de fondation pour les autorités suisses

LE PRÉSIDENT : Encore une fois, c'est une chose formelle pour les autorités suisses. Pouvez-vous approuver la composition du Conseil? Vous avez ces détails devant vous. Il s'agit d'une fondation au titre du droit suisse. Ces modifications de noms doivent être formellement approuvées. D'accord? Merci.

DÉCISION

La composition du Conseil de fondation pour les autorités suisses est approuvée.

– 4.7 Composition des comités permanents 2017

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Pour votre gouverne, vous avez également devant vous les comités permanents pour l'an prochain et leur composition. Nous avons suivi notre procédure habituelle en ce qui concerne la composition de ces comités, qui a été discutée avec les présidents à chacun de ces comités et avec le président de l'AMA et moi-même. Vous avez, pour information, la liste de ces groupes. Tout ceci pour information, Monsieur le Président.

DÉCISION

La composition des comités permanents 2017 est approuvée.

– 4.8 Indicateurs de performance opérationnels

LE PRÉSIDENT : Il faut nous acquitter de ces formalités, mais cela se fait une fois l'an. Il est toujours bon de voir les indicateurs de performance, de façon à ce que vous ayez une idée de l'efficacité des opérations et du travail intense mené à bien. Merci pour toutes ces informations, merci d'avoir avancé si rapidement.

DÉCISION

Les indicateurs de performance opérationnels proposés sont approuvés.

– 11.1.4 Rapport sur les pays non-conformes

11.1.4.1 Russie

Les discussions sur la Russie ont été avancées à l'ordre du jour et donc reflétées ici, par opposition à plus tard dans le programme sous 11.1.4.1.

LE PRÉSIDENT: Le moment est venu d'inviter maintenant la délégation de Russie à se joindre à nous, à ce bout de la table. Il s'agit d'une commission nommée par le président de la Fédération de Russie. C'est une commission indépendante chargée d'examiner les différents problèmes qui se posent en Russie. Ce comité est présidé par mon collègue du CIO, membre honoraire, M. Vitali Smirnov. J'ai été ravi de l'inviter à se joindre à nous. En effet, nous avons pensé qu'il valait mieux le faire plus tôt dans l'ordre du jour, plutôt que de le faire attendre jusqu'à quatre heures, cet après-midi, pour traiter des problèmes de la Russie. M. Smirnov, si vous-même et votre équipe vous voulez bien vous joindre à nous, nous allons faire tout ceci en deux parties.

Tout d'abord, nous allons entendre un rapport de la part de Rob Koehler, notre vice-directeur général, qui a dirigé les travaux qui ont été menés à bien au niveau de la Russie, de façon à développer la conformité de l'antidopage en Russie. Rob va vous présenter un rapport de façon à vous mettre à jour en ce qui concerne l'AMA.

Ensuite, j'inviterai M. Smirnov à prendre la parole. M. Smirnov va vous faire part de ses travaux en Russie. Ensuite, je suis certain que tous deux seront à votre disposition pour des questions.

M. KOEHLER : Je vais vous donner une information de ce qui s'est produit dans le passé. Ce que nous avons pu faire depuis cette époque, pour vous dire où nous en sommes actuellement avec la Russie. Vous vous souviendrez tous que le 18 novembre 2015, RUSADA a été déclarée en non-conformité. Depuis cette date, l'AMA a collaboré très étroitement avec RUSADA et le ministre des Sports. Nous avons engagé l'agence antidopage du Royaume-Uni pour effectuer des tests en Russie. Nous avons fait appel à deux experts internationaux qui travaillent au sein de RUSADA, sous l'égide de l'AMA. Nous avons collaboré avec le conseil de l'Europe, qui a un expert qui siège au conseil de RUSADA. Et nous continuons de collaborer avec les experts internationaux en Russie sur une base quotidienne pour reconstituer RUSADA. Nous travaillons également très étroitement avec le Conseil de l'Europe, puisque le Conseil a également développé un plan pour coordonner ses activités avec le ministère des Sports, de façon à garantir que celui-ci respecte la convention européenne en matière d'antidopage dans le sport. Et nous continuons à les remercier de leur soutien et de leur collaboration avec nous.

Ceci étant posé, il reste des problèmes lorsque l'on travaille en Russie. Ainsi, nous n'avons toujours pas accès à des villes fermées, où les DCO n'ont pas accès. Et il a été mentionné tout à l'heure que les capacités de test sont limitées. Mais il est important de souligner que, bien que limités, les tests s'effectuent actuellement en Russie sur une base de renseignements. Et ils ont été efficaces, sous l'égide de l'UKAD, qui doit être remerciée pour les renseignements et le travail depuis le début de leurs activités.

La localisation pose des problèmes. Il y a des améliorations, certes, mais les problèmes persistent et il faut avoir des exemplaires de la localisation. La bonne nouvelle est que l'enregistrement est suivi avec l'aide des experts et de l'ONAD du Royaume-Uni.

Les fédérations nationales ont absolument besoin d'avoir une participation au programme de tests. Il s'agit ici de partager les informations dans le contexte de la compétition, de façon à garantir que les athlètes donnent leur localisation et fassent part de la solution de l'antidopage en Russie. Le statut actuel consiste à cibler les sports d'hiver. Pas exclusivement, mais le ciblage est intensifié.

Les laboratoires de Moscou. Actuellement, les facilités de stockage sont scellées par le comité d'enquête fédérale en Russie. Il en résulte que les demandes des fédérations internationales d'obtenir des échantillons ne peuvent pas être satisfaites. Nous ne pouvons pas prélever des échantillons dans ce laboratoire. Étant donné qu'il s'agit d'une enquête fédérale, ce serait un crime. Nous avons contacté le ministère pour que le comité d'enquête supprime les

scellés de façon à obtenir un accès aux échantillons. D'autres problèmes portent sur l'acceptation du rapport. Nous n'avons toujours pas une acceptation totale du premier rapport de la part du ministre des Sports. Il y a eu des indications de la part de l'ancien ministre, selon lesquelles ce rapport aurait été falsifié et qu'on allait poursuivre quiconque aurait pris part au rapport. Pour RUSADA, nous n'avons toujours pas obtenu une acceptation officielle de ce rapport et les cyberattaques dont nous avons parlé précédemment ont été dirigées par un groupe d'espionnage russe contre l'AMA. Ceci a posé des problèmes en matière de coopération.

Cela étant dit, tout n'est pas sombre, il y a des progrès, les choses avancent actuellement de façon très positive. Les mesures prises par la Russie. Comme vous le savez, le ministre des Sports, M. Vitaly Mutko, n'est plus ministre des Sports. Il a été remplacé par M. Pavel Kolobkov. Les deux personnes mentionnées dans le rapport indépendant, Yuri Nagorny et Natalia Zhelanova, ont été licenciées. Nous avons maintenant une éducation permanente au niveau des fédérations nationales, de façon à ce qu'elles comprennent mieux la situation. Une de ces sessions a été tenue il y a une semaine et demie.

L'autre domaine où il y a une différence considérable est dû au fait que, maintenant, nous avons à faire à la Commission Smirnov, qui a été mandatée par le président de Russie, M. Poutine, afin de réformer l'antidopage en Russie. Ainsi, nous avons reçu un accord formel avec le ministère des Sports, en ce sens que nos relations avec la Commission Smirnov impliquent une coopération pour reconstituer l'antidopage Russie.

Si nous prenons le comité d'enquête mis en place, à ce jour, ils ont interviewé plus de cinquante athlètes, entraîneurs et managers, et ils offrent toutes les informations voulues à l'AMA et ils collaborent avec l'AMA. La Commission Smirnov a également collaboré avec le groupe d'experts sur un budget révisé, qui est un budget accru pour RUSADA. Nous travaillons avec les partenaires. C'est l'essentiel. L'AMA n'est pas seule dans ce voyage. Plus récemment encore, nous avons collaboré étroitement avec le Comité international paralympique et l'IAAF, de façon à coordonner nos efforts et à les aligner pour œuvrer en faveur de la conformité de RUSADA et des organisations respectives. Ainsi, nous avons constitué un groupe et nous partageons des informations de façon régulière, puisque nous avons tous les mêmes intérêts visant à ce que la Russie et ses organisations puissent retrouver la conformité.

Nous avons désormais revu une feuille de route détaillée, de façon à collaborer avec RUSADA sur les livrables essentiels, les délais essentiels, pour que la conformité puisse être atteinte. Les délais doivent être respectés. Nous allons impliquer l'UKAD dans ce processus ainsi que les experts internationaux, afin de faire avancer les choses de façon responsable. L'objectif étant que le Comité de révision de la conformité soit tenu au courant, étant donné qu'ils seront appelés à prendre les décisions voulues lorsque RUSADA aura retrouvé sa conformité.

Nous tenons à nous assurer que RUSADA soit autonome sur le plan financier et opérationnel. Ce processus doit commencer par le recrutement d'un nouveau directeur général. Il nous faut poursuivre une collaboration étroite avec l'AMA et employer également les deux experts internationaux, qui travaillent actuellement en Russie. Nous devons également augmenter l'indépendance du conseil de RUSADA, de façon à ce que sa gestion fasse uniquement rapport à ce Conseil de fondation. Le recrutement des agents de l'antidopage et du personnel est déjà terminé, et la formation interviendra dans les mois à venir.

Enfin, permettez-moi de mentionner des informations récentes de la part du ministre des Sports. Celui-ci vient de nommer des agents d'éducation sur l'antidopage pour toutes les régions de la Russie. Ces experts seront dûment formés par RUSADA, de façon à garantir que l'éducation soit appliquée dans toutes les régions de ce vaste pays qu'est la Russie. Il y a des réunions régulières avec le ministère de l'Éducation, celui de la Santé, des Affaires intérieures, des Douanes et RUSADA, de façon à discuter de la question visant à savoir comment il peut y avoir un partage efficace d'informations entre les forces de police, les douanes et RUSADA.

Enfin, récemment, le président, M. Poutine, a publié un décret au titre duquel un message clair a été lancé, de façon à ce qu'il y ait un véritable soutien pour reconstruire l'antidopage en Russie et travailler étroitement avec l'AMA. Monsieur le Président, voilà, j'en suis à la fin de mon rapport. En résumé, je pense que nous sommes sur la bonne voie. Je crois que nous travaillons bien et que nous voyons la lumière au bout du tunnel.

LE PRÉSIDENT : Voilà qui me paraît extrêmement encourageant. En effet, l'une de nos priorités est que RUSADA soit en conformité, puisqu'il s'agit d'un des plus grands pays du monde. M. Vitali Smirnov, puis-je vous inviter à nous présenter votre rapport? Car il concerne les progrès que vous avez réalisés dans votre gigantesque pays. Nous sommes ravis que vous soyez des nôtres, puisque je pense que nous travaillons ensemble afin de régler ces problèmes.

M. SMIRNOV : Monsieur le Président, avant toute chose, permettez-moi, au nom de notre petite délégation, de vous féliciter pour votre réélection. Nous comptons comme d'habitude sur une collaboration extrêmement étroite avec vous et avec le Conseil de fondation. Merci également de nous donner la possibilité de faire un petit discours devant cette auguste assemblée. Ici, je voudrais, à l'intention de vous-même et des éminents membres du Conseil, vous donner les informations que voici, que nous soumettons à votre attention. Je vous présente les membres de mon équipe : M. Vladimir Lisin, vice-président de notre Commission et vice-président de la Fédération internationale de tir, et M. Ratner, directeur de nos relations publiques.

Et maintenant, permettez-moi de dire quelques mots pour expliquer le raisonnement de la création de cette commission. Les manifestations récentes relatives à la publication des rapports et l'inéligibilité d'un certain nombre de nos athlètes pour participer aux Jeux de Rio ont envoyé des ondes de choc dans l'ensemble de notre pays. Compte tenu de ce qui précède, j'ai démissionné de ma fonction de président du CNO de Russie en 2001. À ce moment-là, aucun champion olympique russe n'avait été sanctionné pour violation des règles antidopage. Qui plus est, aucun participant olympique n'avait été sanctionné pour des questions de dopage. La divulgation de ces événements récents a affecté gravement notre société. Lors d'une réunion gouvernementale, le président, M. Poutine, avait proposé la création d'un organe indépendant. Il a donné à cette gouvernance et à cette commission toute l'assistance voulue. Ainsi, cette commission a été mise sur pied. Elle est composée de personnes très professionnelles dans leur domaine respectif. Des avocats, des médecins et des champions olympiques connus. Nous tenons à trouver la vérité. Et j'espère que nous tous poursuivons les mêmes objectifs et que nous sommes tous prêts à chercher à régler cette situation. En très peu de temps, il va falloir ramener tous les athlètes intègres dans les jeux olympiques et paralympiques, pour qu'ils puissent de nouveau participer aux compétitions. Voilà l'un des principaux objectifs de notre comité. Je remercie l'AMA et le président de l'AMA, M. Craig Reddie, de nous avoir rencontrés à Rio et de son soutien constant. Les activités de la commission, ainsi que ses objectifs, sont conformes avec le Code mondial antidopage. La même confirmation a été reçue de la part du président du CIO, M. Thomas Bach.

Je vais maintenant vous donner des informations sur les activités de notre commission. Ces dernières semaines, le parlement Russe a adopté deux lois très importantes. D'abord, des responsabilités pénales lors de l'administration de substances et de méthodes dopantes. Deuxièmement, des changements dans la composition du conseil des directeurs de RUSADA. Je ne vais pas vous expliquer la difficulté qu'il y a à changer la législation nationale et à faciliter l'adoption de ces lois. Mais la Douma a pris les décisions nécessaires. Dorénavant, le trafic de drogues et de substances interdites par l'entourage des athlètes n'est pas tout simplement une question de violation administrative. Il y aura une responsabilité criminelle, pénale, avec une peine d'emprisonnement allant jusqu'à deux ans. La composition du conseil d'administration de RUSADA a également été modifiée selon notre recommandation. Et pour cela, il fallait également modifier la loi concernant l'éducation physique et le sport. Sous cette nouvelle loi, RUSADA sera indépendante des autorités d'État et sera financée directement par le budget fédéral, à partir de 2017. Et la responsabilité de RUSADA sera transférée à l'université d'État de Moscou. Pour la première fois, cette loi a également établi un cours d'arbitrage pour le sport, qui aura la juridiction pour les litiges dans les sports, y compris le dopage au niveau national. Elle devra également prendre la responsabilité de la résolution des différends. Nous remercions l'AMA d'avoir donné ces conseils. En ce qui concerne le laboratoire, celui-ci a les capacités nécessaires. L'espace de stockage du laboratoire a été scellé dernièrement, mais je pense que cette situation sera résolue rapidement. Il serait hautement apprécié si le laboratoire pouvait être réhabilité dès que possible, et c'est pour cela que nous demandons à l'AMA de nous aider à trouver un directeur hautement capable qui puisse reprendre la direction de du laboratoire, avec une transparence totale. Des modifications importantes ont également été apportées à la

gouvernance de la structure du sport. Nous avons un ancien champion olympique, et nous avons également nommé des personnes, dont des ministres qui ont été nommés dans le rapport de la personne indépendante et ont été licenciés. Selon les informations que nous avons reçues, il y a quelque 50 entraîneurs, athlètes et directeurs qui ont été questionnés et interrogés pour des délits de dopage et d'autres délits d'infraction aux règles antidopage. D'autres personnes ont été interrogées et les représentants au plus haut niveau ont répondu à l'appel et assisteront à la prochaine réunion de notre commission dans 10 jours. Récemment, j'ai pu rencontrer le professeur MacLaren, et notre commission collabore avec les deux commissions disciplinaires du CIO, l'une présidée par M. Oswald et l'autre par M. Canivet.

Nous voulons augmenter l'efficacité de la lutte contre le dopage dans notre pays et notre principe de base est la tolérance zéro pour ce qui est du dopage. Nous voulons opérer des changements rapidement dans la communauté sportive. Alors, avec les représentants de l'AMA, nous avons lancé des cours d'éducation pour les officiels de nos 75 fédérations de sport nationales, y compris les sports olympiques, paralympiques et non olympiques. Nous avons déjà organisé une première réunion avec les deux représentants. Les fédérations nationales ont été divisées en quatre groupes, et je peux vous promettre que je participerai à toutes les réunions de ces quatre groupes qui représentent les fédérations nationales. Et dorénavant, ces personnes seront mieux parées à relever le défi dans ce domaine. En même temps, nous essayons de parfaire le système de lutte contre le dopage dans notre pays. Nous aurons un système où tous les candidats à l'élection d'une équipe nationale seront testés pour le dopage. Nous voulons absolument restaurer la confiance dans le système et le laboratoire. Et le laboratoire devrait pouvoir gérer quelque 25,000 échantillons pour les 10,000 athlètes ou plus dans notre pays. Tous les athlètes, l'entourage, les entraîneurs et les officiels qui commettront une violation aux règles antidopage seront poursuivis et punis.

En même temps, je voudrais déclarer clairement que la Russie n'a jamais eu un système de dopage appuyé par le gouvernement. Nous n'acceptons pas la punition collective des athlètes pour les agissements malhonnêtes de leurs pairs. Ce qui s'est passé dans l'athlétisme, et ce qui s'est passé pour l'équipe paralympique, c'est terrible. Participer aux JO, c'est vraiment la plus grande occasion d'échanger pour un athlète. Le dopage n'est pas un fléau dans un seul pays. On doit avoir un système qui est accepté au niveau global. Les principes doivent être acceptés par tout le monde et ce sont les principes olympiques que nous devons accepter.

LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup M. Smirnov. Ce que nous entendons là est extrêmement encourageant, surtout en ce qui concerne les mesures que vous avez déjà prises, à propos de la législation nationale, l'éducation, et il est évident que ce serait extrêmement utile si le laboratoire pouvait retrouver sa pleine accréditation. Est-ce que je peux demander aux membres du Conseil de fondation s'ils ont des questions à poser, soit à M. Koehler, soit à M. Smirnov?

MME BATTAINI-DRAGONI : Merci beaucoup de nous avoir donné cette occasion d'entendre les rapports clairs de la part de l'administration de l'AMA et d'entendre votre déclaration si claire, M. Smirnov. Je voudrais prendre la parole afin de vous donner des informations, très brièvement, sur ce que le Conseil de l'Europe fait en Russie afin d'aider notre membre, la Fédération de Russie, à régler cette situation extrêmement compliquée dans le domaine du système antidopage. Permettez-moi de vous dire d'abord que je suis heureuse de pouvoir vous annoncer que la Fédération de Russie et l'AMA ont immédiatement demandé au Conseil de l'Europe d'assumer un rôle très actif dans l'adoption de mesures dans cette situation. C'est un très bon exemple de la bonne collaboration entre partenaires. Et selon ces demandes, un expert du Conseil de l'Europe se trouve membre du conseil de surveillance de RUSADA. Nous avons également mis sur pied un plan d'action et, comme Conseil de l'Europe, nous sommes très fiers d'avoir pu mettre sur pied ce plan, qui couvre les domaines les plus importants dans lesquels il faut prendre des mesures. Par exemple, dans le domaine de l'éducation, et on n'a pas souvent entendu parler de l'éducation dans le rapport. Et bien sûr, la mise en vigueur et l'exécution de la convention du Conseil de l'Europe en matière de dopage. Et également le domaine de la gouvernance. Permettez-moi de vous dire que ce plan d'action existe depuis le mois de mai de cette année. Donc nous travaillons main dans la main avec le ministre du Sport russe et l'AMA pour mener à bien ce plan d'action. Voilà l'information que je voulais partager avec vous.

Je voudrais encore une fois saluer cette déclaration très importante de M. Smirnov. Et comme vous venez de le dire, Monsieur le Président, surtout par rapport à la législation qui a été adoptée, je voudrais souhaiter bonne chance à M. Smirnov dans sa tâche à la tête de la commission Smirnov, comme nous l'appelons. Et nous sommes à ses côtés, nous soutenons la commission, et nous allons tout faire pour nous sortir de cette situation extrêmement compliquée. Merci.

M. POUND : Il faut féliciter la Russie, surtout en ce qui concerne son choix de président de cette commission. Je connais M. Smirnov depuis plus de 40 ans. Avec sa réputation internationale excellente au plan international et au plan national, je crois qu'il va énormément aider pour obtenir les résultats souhaités. Si je peux faire une proposition, permettez-moi de vous proposer d'utiliser votre influence chez vous, afin que la création de ces commissions ait comme but de résoudre les problèmes existants. Le ministre du Sport ne devrait pas menacer d'emprisonner toute personne qui a un lien avec le rapport indépendant. S'il s'agit de contrefaçon et de faux, ce n'est pas utile du tout. Je crois que tout processus de réconciliation et d'exploration de la vérité a besoin d'un pas important, et c'est au moins une reconnaissance des méfaits qu'il y a eu. Je crois qu'il y a une faiblesse ou une bifurcation dans les démarches en Russie. Alors, si on peut guérir cette blessure, il sera plus facile de faire des progrès rapidement vers un rétablissement de la situation.

LE DR. PASCUAL : Je voudrais faire un commentaire, parce que je viens des laboratoires antidopage, dans une autre vie, je dois dire. C'est vraiment très difficile de comprendre que ces échantillons dans le laboratoire restent inaccessibles à l'AMA et aux investigateurs, aux enquêteurs. Je recommanderais, après tout ce que nous avons entendu, surtout puisque les autorités russes se servent des délais de l'AMA pour faire des progrès. Si on doit croire l'État qu'il n'y a pas eu un soutien étatique du système de dopage, pourquoi n'a-t-on pas encore accès à ces échantillons?

M. PENGILLY : Merci, Monsieur le Président. Et merci à M. Koehler et à M. Smirnov. Je suis très encouragé par les progrès qui ont été faits. Bien sûr, il reste encore beaucoup à faire. Je voudrais féliciter M. Smirnov et son équipe de ce qui a déjà été accompli. J'ai un commentaire à faire et une question à poser. Le commentaire, c'est qu'un grand nombre d'athlètes ont perdu toute confiance envers les athlètes au niveau international. Avez-vous un plan pour restaurer cette confiance, afin que les athlètes du monde puissent accueillir de nouveau les athlètes russes sur le départ? Et non plus des questions concernant ce qui se passe en Russie.

M. SMIRNOV : Tout d'abord, je voudrais souligner une fois de plus que nous allons suivre les recommandations qui sont exprimées par l'AMA et le rapporteur indépendant. J'ai rencontré le professeur MacLaren pendant trois longues heures, et nous avons eu l'occasion de parler de beaucoup de questions. J'espère qu'il va aussi tenir compte de notre position. J'ai été à 27 éditions des JO, donc je connais très bien le problème que cela pose aux athlètes de ne pas avoir l'occasion de participer aux JO. Et je peux vous avouer que nous ne parlons pas de la confiance envers les athlètes russes. Il faut parler de ceux qui sont coupables d'avoir pris des substances dopantes et interdites. Nos athlètes souhaitent fermement participer aux JO, mais en même temps, il faut leur expliquer notre position qui est très claire. Très souvent, c'est un manque de compréhension, car il y a les mentalités qui diffèrent d'un pays à l'autre. Cette question des lanceurs d'alertes et d'autres questions doivent être expliquées dans mon pays. Et cela fait partie de mes responsabilités et de celles de mes collègues d'expliquer tout cela aux athlètes russes. En ce qui concerne cette reconstruction de la confiance et les décisions que nous devons prendre, concernant les coupables, nous avons une relation très étroite avec la commission d'enquête et d'investigations. Nous avons un accord avec cette commission. Et nous avons l'assurance des autorités au plus haut plan de leur participation à nos réunions. Mais je pense que nous serons très satisfaits des résultats des réunions à venir.

Nous comptons sur votre soutien, Monsieur le Président, et sur le soutien du Conseil de fondation. Nous ferons vraiment tout notre possible pour retrouver la confiance en notre système et en nos athlètes.

LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup, M. Smirnov, d'avoir pris la peine de venir à notre réunion et de nous avoir présenté votre rapport. En fait, il y a deux questions principales. Il y a le travail

technique qui doit être mené à bien afin de retrouver la conformité de RUSADA. Et la réaccréditation du laboratoire, pour que tout le travail régulier et ordinaire sur l'antidopage puisse être repris en Russie. Et puis le deuxième point, c'est qu'il faut communiquer au monde entier que le système est rétabli pour que l'on retrouve la confiance.

5. Marche à suivre

LE PRÉSIDENT : Si vous êtes d'accord, je propose que nous passions au point 5 à l'ordre du jour. C'est la démarche à suivre. On va prendre le document 5.7, première annexe, qui résume toute l'information qui se trouve sous le point 5, les résumés du sommet olympique et de la réunion de l'AMA, de son groupe de réflexion et des ONAD. Et M. Niggli va nous conduire à travers ce document, et on aura également la présentation de la part de René Bouchard pour le Comité de la vérification de la conformité, ainsi qu'un rapport de Günter Younger. Vous trouverez également le résumé des propositions que le Comité exécutif a acceptées hier.

- **5.1 Résumé de la réunion du groupe de réflexion, septembre 2016**
- **5.2 Résumé du Sommet olympique**
- **5.3 Résumé du forum gouvernemental**
- **5.4 Résumé du Sommet des ONAD**
- **5.5 Propositions de la part des membres**

M. POUND : Je crois qu'il n'y a pas beaucoup de choses à dire, mais je crois qu'on doit donner l'occasion aux membres de présenter des propositions ou de faire des commentaires. Je voudrais parler ici à propos de cette feuille de route, ou de la marche à suivre pour nous aider à être un peu plus productifs et efficaces. Lorsqu'il y a vraiment une raison de croire qu'il y a des manipulations, des échantillons ou des contrôles, s'il y a vraiment une volonté de détourner ou de contourner les systèmes, tels que la localisation, etc. Si nous avons de telles questions, ne pourrait-on pas accélérer les contrôles? Plutôt que de déclarer que le contrôle a été manqué, ce qui veut dire que trois mois doivent passer avant que l'on puisse faire quelque chose. Comme dans le livre de Tyler Hamilton, où ils étaient à quatre pattes sous une table pour se cacher des agents préleveurs. S'il y a quelqu'un qui ne se présente pas lundi, il faudra se présenter à nouveau mardi, mercredi, et ensuite, le contrôle a été manqué. Et toutes ces manigances paralysent tout le système.

Donc, il faudrait accélérer le départ d'investigations dans le pays X et lorsque nous nous rendons sur place, nous avons le droit de demander aux autorités publiques de collaborer avec nous. Et lorsque nous faisons un rapport sur les résultats de l'enquête, nous faisons le rapport, quels que soient la volonté et l'état de préparation des autorités publiques afin de collaborer avec nous.

Un troisième commentaire, qui n'a rien à voir avec ce que je viens de dire, mais qui concerne plutôt le document qui nous a été distribué, sur les conclusions des discussions des autorités publiques. On prend note de cela. On a reçu le document, mais il n'y a pas eu de discussions. Je ne voudrais pas que l'on pense que ce document ait été endossé par nous et que nous sommes entièrement d'accord avec le contenu de ce document.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Oui, bien sûr, on peut tenir compte de cela. Parfois, cela arrive, c'est vrai. On essaie de réagir le plus rapidement possible lorsque nous recevons des renseignements ou des informations. Mais vous savez que les contrôles ne sont pas effectués par l'AMA. Les contrôles manqués relèvent de la responsabilité de l'organisation chargée des contrôles. Et tout ceci entre le cadre des renseignements et de la bonne gestion de ces renseignements et informations.

M. YOUNGER : Pour ce qui est des enquêtes, notre relation avec Interpol est très bonne. Nous avons l'accord d'ententes. Interpol a des relations avec plus de 190 pays. Normalement, on leur demande du soutien, on leur demande de nous donner le nom de l'autorité publique à qui il faut s'adresser. Ce n'est pas toujours facile de savoir quelle est la bonne autorité. Nous continuerons à nous servir de ces renseignements d'Interpol. Parfois, ce n'est pas une bonne chose de contacter une autorité publique directement, sans avoir connaissance de la structure

et des habitudes dans un pays. Parce que sinon, on pourrait facilement passer d'un poste de police à un autre pour trouver le bon contact. Je pense que le meilleur moyen d'avoir des adresses à la bonne autorité est de passer par Interpol.

MME. BATTAINI-DRAGONI : D'abord, je voudrais remercier M. Pound d'avoir noté et de nous avoir remerciés pour avoir distribué ce document. Cela montre simplement de façon très transparente notre volonté de mettre en évidence nos croyances et ce que nous souhaitons voir. En fait, c'est simplement un document qui résume les points de vue des autorités publiques. Je vais faire la liste des points sur lesquels nous sommes d'accord, qui montrent une manière de mieux participer à cette discussion, ici, au Conseil de fondation. Bien sûr, nous reconnaissons tout à fait qu'il ne faut pas se mettre d'accord sur tout. Mais peut-être qu'en lisant ces documents, vous comprendrez mieux ce qui nous unit, les points sur lesquels nous sommes d'accord. Nous allons continuer cet effort. Nous aimons beaucoup ces réunions, cet échange d'informations. Nous en profitons. Vous avez beaucoup d'occasions de vous rencontrer, alors nous avons imité ou simulé ce modèle. Nous essayons de nous rencontrer quand nous en avons l'occasion pour échanger nos points de vue. Après tout, nous voulons avoir un projet en commun, ce projet de renforcement de l'AMA.

M. ESTANGUET : Le CIO voudrait proposer un amendement au Code, concernant l'éligibilité des athlètes pour participer aux jeux. Vous connaissez peut-être déjà la teneur de cet amendement proposé. Mais tout athlète ou personne ayant été sanctionné par une suspension d'une durée supérieure à six mois pour la violation d'une règle antidopage n'aura pas le droit de participer aux jeux suivants, ou à la prochaine édition des jeux. Je crois que vous connaissez déjà la teneur de cet amendement, qui va avoir un effet sur le Code. Il faudra encore consulter un juriste pour connaître les implications. Mais c'est vraiment un engagement très fort afin de garantir la participation aux JO des athlètes propres et libres de dopage, intègres uniquement.

LE PRÉSIDENT : Je suis probablement l'une des seules survivantes qui a participé à la rédaction de cette règle du CNO britannique en 1991, connue sous le nom de la règle d'Osaka. Je suis tout à fait en faveur de cette règle, empêcher les personnes qui ont été convaincues de se doper de participer aux jeux. Mais il y a des implications juridiques sérieuses, et il faut d'abord consulter les juristes pour savoir si c'est faisable.

M. LIRA : Je saisis cette occasion pour vous dire que j'ai écouté avec attention toutes les présentations du milieu sportif et les communications. Je voudrais me livrer à une réflexion à voix haute. Car en Amérique latine, il existe certains mythes, comme cela est le cas dans d'autres parties du monde. Or, nous pensons que cela pourrait être une chose positive pour l'ancien travail éducatif au sujet du contrôle antidopage. Je parle d'un créneau spécifique, qui porte sur les enfants athlètes. En Amérique latine, par exemple, nous avons des jeux au niveau scolaire; des jeux multisports en Amérique du Sud et en Amérique centrale. Dans chacun des pays d'Amérique latine, il existe des jeux sportifs et scolaires pour les enfants de 12 à 14 ans. Et nous avons des milliers de jeunes garçons et filles qui participent à ces compétitions. À cet âge-là, il me paraît très important de leur offrir une première éducation sur ce sujet-là. Il me paraît en effet que nous pourrions très bien nous organiser. Il s'agit d'une manifestation qui peut être organisée sous l'égide des différents gouvernements, avec leurs ressources étatiques. Je pense qu'on pourrait faire un effort mutuel entre les états et l'AMA, de façon à coordonner nos efforts et à travailler ensemble.

Cela m'amène à penser également aux athlètes adultes. Dans certains pays, les choses sont très bien organisées. Dans mon pays, au Chili, par exemple, les athlètes bénéficient d'une excellente organisation, mais ils ne parlent pas de ce sujet en public. Or, ils devraient contribuer à la diffusion de jeux propres.

LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je pense que très peu de personnes dans cette salle s'opposeraient à ce commentaire.

– 5.6 Autorité indépendante de contrôle

Inclus sous le point Marche à suivre – Contrôles antidopage

– 5.7 Feuille de route et délais initiaux pour la marche à suivre

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Nous souhaitons suivre la séquence qui se trouve dans le document 5.7, c'est un document que vous avez dans votre dossier. Et puis, on discutera de toutes ces questions, point par point. Vous avez dans votre dossier tous les documents qui ont été produits par certains groupes de parties prenantes, en préparation de notre réunion du Conseil de fondation. Et vous y trouverez les opinions détaillées de tous ces groupes. Le document 5.7 est un résumé de toutes les opinions, au moment où ce document a été rédigé. Depuis, les gouvernements se sont réunis à Londres. En fait, ils se sont réunis jeudi et vendredi de la semaine passée, donc il y a deux jours. Et ils ont soumis la conclusion dans un document qui vous est distribué actuellement. Cela fera ainsi partie de votre ensemble de documents sur ce point.

Je vais passer en revue ces sujets divers et toutes les opinions. Pour certains points, nous aurons une présentation plus détaillée, parce que ces sujets sont liés à d'autres préoccupations. Avant de vous passer la parole pour une discussion, je vous ferai part des conclusions du Comité exécutif, à propos de chacun de ces points, parce que nous avons eu une discussion très détaillée, hier, à notre réunion. Et pour chaque point, le Comité exécutif a adopté une proposition à vous soumettre. Avant toute discussion, vous entendrez ces propositions.

Alors, permettez-moi de commencer par un sujet tout à fait important : la conformité et les conséquences de la non-conformité. C'était un sujet qui a reçu beaucoup de priorité, même avant la tenue des JO. Vous vous rappelez que lors de notre dernière réunion du mois de mai, les athlètes ont été priés d'élaborer un type de catalogue de sanctions. Nous avons dit que nous avions besoin d'un système prévisible des conséquences, avec des sanctions prévisibles pour des conséquences claires et nettes. Ceci a également été repris par le groupe de réflexion, qui s'est réuni en septembre, le groupe de réflexion de l'AMA. On s'est attendu à ce que nous fassions une proposition de sanctions graduées et proportionnelles. Nous avons donc demandé au Comité de vérification de la conformité de nous rédiger un document, ce n'était pas facile, effectivement, qui brosserait un cadre que nous pourrions prendre comme base de nos travaux. Je vais donner la parole à René dans un moment. Mais hier, permettez-moi de vous dire que le Comité exécutif, après discussion, a conclu que ce cadre était effectivement un bon départ, un bon début. L'AMA devait être une autorité réglementaire avec un pouvoir d'imposition des sanctions, mais des sanctions acceptées par tous à l'avance. Et il fallait maintenant transformer ce document avec un standard international, qui deviendrait un document contraignant. Bien sûr, avant de le faire, il faudra passer par un processus de consultation que nous avons toujours appliqué avant d'adopter un standard international. Pourquoi une norme internationale? Eh bien, parce qu'une révision du Code complète allait durer trop longtemps, et que cela ne serait pas très satisfaisant. Il y a une certaine urgence à éclaircir cette situation, à avoir ces sanctions très claires. Le Comité exécutif propose de travailler sur la base de ce document. On continue à confier au CRC cette tâche de rédiger un projet de standard international; et ceci sera fait sous la direction du nouveau président du Comité de vérification. Je vais donner la parole à René Bouchard qui, jusqu'à ce matin, fut le président de ce comité, et qui va pouvoir vous fournir une explication très détaillée de tout le travail qui a été fait et de la suite à donner.

Marche à suivre I – Conséquences de la non-conformité

(Point 11.1.2)

– 11.1.2 Conséquences de la non-conformité

M. BOUCHARD : Je passe en revue une présentation que j'ai déjà présentée à l'occasion de la réunion du Comité exécutif, pendant sa séance d'hier. Je reprends ce que M. Niggli a mentionné et je vous donne un tableau d'ensemble qui reflète l'opinion du CRC. Lors de la réunion du Conseil de fondation, le 12 mai 2016, le CRC s'est engagé à mettre au point un cadre. Cet engagement fait suite à une demande faite au Conseil de fondation de la part des responsables des athlètes, et réagit au groupe de réflexion du 17 octobre 2017. Nous avons discuté de toutes ces questions, avec toute l'expertise voulue, avec un représentant des fédérations internationales et un représentant gouvernemental, et tous ceux qui ont travaillé dans un environnement régulateur, que ce soit la pharmacie, le transport ou la diffusion. Pendant cette séance de réflexion, les participants se sont mis d'accord pour mettre en place un

système de surveillance conformité accrue, avec des sanctions graduées. Lors du développement de ce cadre, le CRC a tenu compte du sommet des organisations, tenu le 13 août 2016, ainsi que des résultats du sommet olympique, tenu le 8 octobre 2016. Avant de vous présenter ce cadre, je souligne que les modifications apportées au Code seront probablement nécessaires. Ces modifications sont à effectuer dès que possible, de façon à intégrer ces conséquences. Le CRC est d'avis que l'AMA devrait avoir la possibilité d'imposer ces conséquences dès que possible. En d'autres termes, si des changements au Code ne peuvent pas être effectués rapidement, le CRC estime que d'autres mécanismes devraient être envisagés, y compris des accords contractuels par les signataires pour assurer le plein respect des conséquences. Le développement de normes internationales devrait également être examiné, comme Olivier vient de nous le dire. Aujourd'hui, le CRC propose que ce cadre de conséquences soit approuvé par le Conseil de fondation, et qu'il constitue la base des consultations intervenant dans le contexte de la prochaine révision du Code mondial antidopage. Et que l'AMA puisse imposer ces conséquences jusqu'à ce qu'un nouveau Code soit adopté.

J'aimerais apporter un éclaircissement avant de passer au cadre tel que proposé. Cet éclaircissement porte sur la référence dans le document à l'autorité indépendante de test, l'AIT. Le CRC n'a pas eu mandat de discuter de ce point. Il n'en a pas discuté. Donc ma référence à l'AIT, dans ce document, est simplement donnée à titre d'exemple, étant entendu que la décision reste à prendre en ce qui concerne la création d'une telle organisation. Cela est mentionné dans le document, mais je pensais que cet éclaircissement était nécessaire.

Tout d'abord, permettez-moi de vous montrer une déclaration de non-conformité, son processus. Alors, vous voyez à l'écran les différentes mesures nécessaires avant qu'il y ait une recommandation faite au Conseil de fondation, avant que le Conseil de fondation déclare qu'un signataire est non conforme. Un certain nombre de mesures doivent être prises dans ce contexte. La plupart de ces phases ont pour but de régler les problèmes avant qu'un cas soit soumis au Conseil de fondation pour déclaration de non-conformité. Ceci est important, car cela montre que l'imposition des conséquences est un mécanisme de dernier recours, et ce que doivent faire les signataires pour retrouver leur conformité. C'est ainsi que nous voyons les choses. Avant de déclarer un signataire en situation de non-conformité, il s'agit de régler les problèmes en présence, même si parfois, le processus peut durer jusqu'à huit mois. C'est ce que vous avez ici, à gauche. On s'engage ainsi avec les signataires. Puis un groupe d'intervention de l'AMA prendra trois mois pour faire avancer cet engagement. Si le problème n'est pas réglé, le CRC reverra le dossier et fera une recommandation au Conseil de fondation. Il se peut que deux ou trois mois soient nécessaires, entre le moment où le CRC revoit le cas et le moment où le Conseil de fondation décide d'une recommandation de non-conformité. Donc dans l'ensemble, déclarer un signataire en non-conformité est un processus qui dure de 6 à 12 mois. Les conséquences ne s'imposent pas immédiatement. Comme vous le voyez à l'écran, il y a également un processus d'appel. La déclaration de non-conformité peut faire l'objet d'un appel immédiatement. La décision peut également faire l'objet d'un appel devant le Tribunal arbitral du sport. Ceci indique également qu'il y a un processus de réintégration, j'en parlerai tout à l'heure. Pour l'instant, je me concentrerai sur le carré bleu, qui nous montre pourquoi il nous faut des conséquences, ou un cadre de conséquences.

Pourquoi vouloir un cadre de conséquences? En effet, le CRC a déterminé que l'AMA n'a pas actuellement les outils nécessaires lui permettant de créer une véritable dissuasion en matière de non-conformité. Parmi tous les cas soumis au CRC, il y a quatre genres de cas de non-conformité. Par rapport au Code au niveau international, il existe des cas où quelques composantes du programme antidopage sont non conformes au Code. Nous avons un deuxième genre de cas, où il y a des composantes significatives d'un programme qui n'est pas conforme au Code. Le troisième type de cas porte sur la législation ou les régulations qui ne sont pas conformes au Code. Et quatrième type de cas, il y a une tentative délibérée de ne pas respecter le Code ou d'éliminer les règles. Comme vous pouvez le voir, il s'agit là de cas très différents. Mais on essaie de les traiter de la même façon. On imposera les mêmes conséquences, quel que soit le cas, quelle que soit la durée pendant laquelle le signataire a été en non-conformité, ou quel que soit le nombre de fois où le signataire a été en non-conformité. On imposera donc les mêmes conséquences, et c'est la raison pour laquelle nous estimons que l'AMA ne dispose pas des instruments nécessaires.

Quelles sont les conséquences imposées actuellement par l'AMA? Vous les avez à l'écran. L'impossibilité de faire partie du Conseil de fondation et du comité permanent; l'interdiction de participer aux missions des observateurs indépendants; l'inéligibilité pour recevoir des fonds pour les activités de programmes spécifiques; l'interdiction de participer à la prévention de la non-conformité, en ce qui concerne les ONAD, elles sont interdites d'activité; et enfin, rembourser les frais de l'AMA en matière de non-conformité. Il s'agit ici de conséquences significatives. Elles ne sont pas encore dissuasives pour la non-conformité.

De quoi a besoin l'AMA pour protéger les athlètes intègres? L'AMA doit être mieux équipée pour imposer des conséquences, de façon à ce que les signataires respectent la conformité et à avoir un effet de dissuasion. Cela implique tous les coûts associés à l'enquête et aux audits. Voilà le cadre que nous proposons. Voici quelques principes fondamentaux utilisés pour le développement du cadre, les grands principes directeurs qui découlent de la discussion dont j'ai fait mention. Il existe d'autres considérations qui sont également prises en ligne de compte dans le développement du cadre, que vous pouvez trouver dans votre documentation. Je vais passer en revue ces quatre éléments qui sont importants. L'AMA est l'organisation responsable de l'imposition de conséquences dans le monde entier. Avant de ce faire, l'AMA doit s'engager avec les signataires, de façon à régler le problème. Ceci est important. Pour le troisième point, l'AMA impose des conséquences comme mécanisme de dernier ressort, comme je l'ai dit plus tôt. Et elle imposera des conséquences et pénalisera les athlètes comme véritable mécanisme de dernier ressort. C'est un principe directeur fondamental dans ce contexte. Les signataires auront le droit de faire appel à cette déclaration de non-conformité devant le TASS, comme c'est le cas aujourd'hui. Ainsi, la décision définitive n'est pas prise par l'AMA, puisque ce processus que nous suggérons permet de faire appel devant le tribunal arbitral du sport.

Quel est le genre de conséquences imposées par l'AMA? Nous avons écouté nos parties prenantes, et nous proposons donc que les conséquences soient proportionnelles, graduées et publiées, et qu'elles soient prévisibles. La prévisibilité est très importante. Lorsque les choses sont prévisibles, on sait à quoi s'attendre. S'il y a infraction, ils savent quel est le coût de l'infraction. C'est un système ouvert. À l'opposé du politique, vous avez un cadre régulateur : vous faites ceci, vous savez quelles sont les conséquences, c'est ouvert et connu. Nous proposons également que ces conséquences entrent en vigueur dès que le Conseil de fondation déclare qu'un signataire est en non-conformité. Je termine par la situation où le Conseil de fondation réinstalle le signataire. Nous proposons également que le but soit d'éviter d'affaiblir le système, et d'inclure des amendes qui sont adaptées à la capacité de paiement du signataire. C'est là un point important. La fonction sera différente par rapport aux ONAD et aux FI.

Le cadre que je vais passer en revue tient compte des divergences entre les différents cas de non-conformité. En d'autres termes, les conséquences sont adaptées à trois types de cas. Je le répète, car ils sont importants. Premier cas : quelques composantes du programme antidopage ne sont pas en conformité avec le Code. Deuxième cas : des composantes significatives d'un programme antidopage ne sont pas en conformité avec le Code ou les normes internationales, ou la législation n'est pas en conformité avec les normes internationales. Troisième cas : tentative délibérée d'éviter les règles.

Examinons le premier genre de cas. Dans le cas de quelques composantes du programme antidopage qui ne sont pas alignées au Code, nous proposons que les conséquences soient imposées graduellement en fonction des trois niveaux que vous avez à l'écran. Le premier niveau : pour une première déclaration de non-conformité. Deuxième niveau, les conséquences sont étendues et augmentées. Troisième niveau, nous faisons la même chose; mais lorsque le problème n'est pas réglé après une année, nous augmentons les conséquences. Prenons d'abord le niveau 1 à titre d'exemple. Niveau 1. Les quelques composantes et les signataires. Sur le fond, nous disons que les organisations nationales antidopage en non-conformité ou les fédérations internationales en non-conformité devraient recevoir l'aide d'un organe indépendant pour assurer leurs activités. C'est ce que nous faisons de façon simultanée pour l'ONAD en non-conformité, si elle n'est pas en mesure de s'acquitter des activités suivantes : tests, demandes d'AUT, mesures pour lutter contre l'éradication du dopage, etc. Lorsque vous parvenez au niveau 2, nous affirmons que les ONAD en déclaration de non-conformité, ou les FI en non-conformité, sont surveillées par un organe indépendant. Cette surveillance consiste en la

vérification de ce que vous faites. En d'autres termes, le contrôle est un peu plus lourd. Une amende sera également imposée. Les représentants des gouvernements dont l'ONAD est déclarée en non-conformité les représentants des FI en non-conformité, seront déclarés inéligibles pour siéger au conseil et aux comités des organisations sportives, telles que le CIO, le comité paralympique, les grands organisateurs des jeux, etc. Nous estimons que c'est là le genre de conséquences qui pourrait agir comme dissuasion. Au niveau 3, vous avez le même genre de conséquences, mais avec une barre plus élevée. Nous prolongeons la période ou nous augmentons l'amende.

Passons à la phase 2. Le cas 2 est important, comme nous l'avons vu tout à l'heure. Les composantes du programme antidopage, nous parlons ici du fait que la législation ou les règlements ne sont pas alignés au Code ou aux normes internationales. Ceci est fondamental. Vous avez ici uniquement deux niveaux. Il s'agit d'infractions graves avec des conséquences plus lourdes, et à mettre en œuvre plus rapidement. Voyons le premier niveau. La non-conformité des ONAD; celles-ci doivent être immédiatement supervisées par un organe indépendant. « Surveillé » signifie qu'un organe indépendant prend les choses en main. L'ONAD en non-conformité ne peut pas s'acquitter de ses activités. Une amende lui est imposée. Les représentants des gouvernements de l'ONAD en non-conformité et les représentants des FI en non-conformité ne sont pas éligibles pour les conseils des comités dont je viens de faire mention. Nous avons ajouté une autre mesure. Une ONAD en non-conformité ne peut pas accueillir des championnats du monde, de grandes manifestations, ou les jeux paralympiques ou olympiques. Au niveau 2, vous avez la même situation, le même genre de conséquences, qui sont soit prolongées ou augmentées. Ceci étant posé, en bas de page du document, vous noterez que nous avons ajouté une mesure. Les représentants des gouvernements, des CNO, des ONAD en non-conformité ou les représentants des FI en non-conformité et les athlètes d'un pays en non-conformité ne peuvent pas prouver qu'ils ont été soumis à un programme robuste d'antidopage. Ils sont donc inéligibles à toute participation aux JO, aux jeux paralympiques, aux championnats du monde ou aux grandes manifestations. Certains examineront cela en disant que ceci est très sévère en matière de conséquences. Mais souvenez-vous, au début je vous ai parlé du processus permettant de déclarer un signataire en non-conformité. Il faut entre 6 à 12 mois pour ce processus. Maintenant, lorsque nous prenons le niveau 2, nous constatons qu'il est question de 18 mois supplémentaires au minimum. Donc nous avons affaire à 2 ans et demi, voire 3 ans. Voilà la raison pour laquelle il nous a paru utile d'élever la barre.

Pour le dernier cas, le troisième cas, je ne vais pas passer en revue toutes les conséquences à l'écran. Pourquoi? Car elles sont pratiquement identiques à ce que nous venons de voir. Nous augmentons la vitesse à laquelle nous imposons ces conséquences, ou alors, dans la deuxième colonne, nous étendons la période et élevons la barre. Comme vous pouvez le voir ici, dès que vous atteignez le premier niveau de déclaration de non-conformité pour ce genre d'infraction, qui est la dernière infraction, vous avez une longue liste de conséquences qui, à notre avis, méritent d'être imposées.

Voyons le dernier tableau. Il est ici question du processus de réintégration. C'est un processus extrêmement clair que nous suggérons là, puisque c'est à peu près le même processus en usage, lorsqu'il s'agit de déclarer un pays ou un signataire en situation de non-conformité. Nous proposons sur le fond que l'AMA fasse en sorte que les conséquences soient satisfaites et respectées. Il s'agit de revoir le cas de façon à faire une recommandation au Conseil de fondation. Nous recommandons que le Conseil de fondation décide de la réintégration.

Je voudrais conclure en vous faisant part de quelques commentaires et en vous posant quelques questions. Le premier commentaire : est-ce que l'AMA peut continuer à enseigner ou à conseiller, ou s'engager à travailler avec les signataires pour améliorer les programmes antidopage? L'AMA devrait continuer à faire ce qu'elle fait maintenant, et également à l'avenir. Mais franchement, ça ne suffit pas. Vous allez sans doute voir davantage de cas de non-conformité à l'avenir. À mon avis, à un moment donné, l'imposition de conséquences qui ont un impact significatif devient nécessaire. Deuxième remarque : à l'heure actuelle, l'AMA dépend de toute une série d'organisations afin d'imposer des conséquences sensées. Cet appel peut recevoir différentes réponses. Ce n'est peut-être pas la meilleure des démarches en vue d'un système cohérent. Permettez-moi de vous demander comment avoir un système cohérent

d'antidopage si les principales instances régulatrices ne sont pas en mesure d'imposer des conséquences sensées. Enfin, est-ce que le système est suffisamment bien équipé de façon à traiter des cas de non-conformité? La réponse est non. Est-il mieux équipé pour s'occuper de cas importants, plus que l'été dernier? A nouveau, je dirais que la réponse est non. Est-ce que le système antidopage est vulnérable? Je dirais que oui, tout à fait. Voilà la raison pour laquelle le CRC propose ce cadre avec des conséquences prévisibles. Un cadre qui montre clairement aux signataires que s'ils se comportent mal, ils connaîtront les conséquences à l'avance. Les ONAD respecteront les règles ou alors elles subiront les conséquences. Et nous saurons tous ce qui se passe si un signataire ne fait pas ce qu'il fait, de la façon appropriée.

M. PENGILLY : Merci M. Bouchard de votre présentation et de tout le travail que vous avez effectué. C'est tout à fait louable. Les athlètes demandent un tel système depuis pas mal de temps déjà. En qualité de vice-président d'une fédération internationale, je soutiens également votre cadre, bien que je ne parle pas en leur nom. Trois commentaires, si vous me le permettez. Tout d'abord, en tant que représentant d'athlètes, je suis prudent en ce qui concerne les suspensions totales, notamment lorsque la faute ne réside pas au niveau de l'athlète. Toutefois, étant donné que ces conséquences sont des mesures en dernier recourt et qu'elles seront clairement communiquées, il nous faut deux ou trois ans. Ceci offre une possibilité d'apporter la preuve que vous êtes intègre, en utilisant un autre système plus robuste. Il me semble que c'est une solution appropriée, notamment pour les athlètes du monde qui relèvent de programmes antidopage efficaces. Deuxième commentaire, il me paraît important. En prenant les activités des ONAD, nous devons éviter de tomber dans le piège, de façon à ne pas laisser derrière nous un vide, et que le programme antidopage et le mécanisme puissent avancer sans qu'il y ait de vide. Et ce, dans un bref délai. Mon troisième commentaire : tout cela doit être applicable légalement. Il va falloir travailler ensemble pour que cela soit le cas. Pendant que l'AMA prend une décision, il faut que les fédérations soient au courant des conséquences.

M. RYAN : Félicitations à M. Bouchard et à toute son équipe pour leur travail extrêmement important et complexe. Quelques commentaires, René. Je voudrais plutôt réagir à ce qui a été dit. La base que vous avez mise en place me paraît logique et permet de constituer la phase suivante, donnant ainsi à l'AMA la capacité de sanctionner d'une façon ou d'une autre. Bien entendu, il y aura un certain degré de subjectivité inhérente au modèle, en raison de la complexité du modèle. Il s'agit notamment de dire ce qui dépend de chacun des trois niveaux de non-conformité. Je vais vous donner d'autres exemples. En ce qui concerne le niveau d'amende appropriée conçue pour être variable, à quel niveau cet argent sera-t-il utilisé? La question qui se pose, je ne vous demande pas de me répondre dans les détails, c'est que l'on voulait savoir comment fonctionne ce processus, de façon à gérer ces domaines qui relèvent de la subjectivité.

MME. TJONGARERO : Eu égard au mérite des défis économiques auxquels font face nos membres, et au processus proposé par le CRC, qui est le garant du Code mondial antidopage donc, nous devons fortifier notre position, de façon à tenir les parties prenantes responsables. Les mesures proposées pour mettre en œuvre les conséquences pour les signataires non conformes se trouvent expliquées dans ce document. Elles doivent donc être examinées en fonction des problèmes particuliers de certains membres, qui se sont manifestés dans la sphère politique et sociale à l'extérieur du sport, ce qui conduit au fait que certaines parties prenantes ne sont pas en mesure d'être en conformité comme souhaité. Si nous sommes certains que ces principes se trouvent couverts dans la proposition, je suggère que nous permettions à l'équipe de gestion du CRC d'aller de l'avant comme proposé. La proposition dont nous sommes saisis traite de ce problème, mais j'en fais mention ici, de façon à augmenter notre nécessité d'être circonspects quant à notre façon d'aller de l'avant. En effet, il ne faudrait pas que ce soit une démarche unique. Les situations atténuantes devraient rentrer en ligne de compte et les précédents insupportables doivent être évités. Je suis certaine que nous pourrions gérer ces questions au fur et à mesure qu'elles viendront se présenter.

MME. CROUCH : M. le Président, félicitations pour votre réélection, et félicitations à Mme. Helleland pour son élection aux fonctions de vice-présidente. Nous sommes en faveur de la base de la proposition présentée dans ce document. Nous estimons que l'AMA devrait avoir la possibilité d'imposer des sanctions utiles. Toute sanction doit être appliquée de façon cohérente

à toutes les organisations, sans discrimination à l'égard des FI et des ONAD. Pour un tel système, il faut tenir compte des amendements qui sont nécessaires au Code mondial antidopage. Il pourrait y avoir des implications pour les conventions entre l'UNESCO et le Conseil de l'Europe. Nous sommes d'accord avec M. Niggli, lorsqu'il parle des normes internationales, qu'il faut attendre la mise en place du processus. Les conséquences pour non-conformité s'appliqueront exclusivement à tous les signataires du Code. Nous sommes tout à fait d'accord avec les principes à la base.

M. BESSEBERG : Merci, M. Bouchard, de vos propositions. Il est plus que temps, je crois, d'avoir un cadre clair de conséquences en cas de non-conformité, par rapport au Code de l'AMA. J'ai une question à vous poser. Est-ce correct, lorsqu'une ONAD est en non-conformité et qu'elle n'est pas en mesure d'organiser les grandes manifestations? Eh bien, dans la pratique, nous ne sanctionnons pas, si je puis dire, seulement le pays en question, nous sanctionnons également toutes les fédérations sportives nationales de ce pays. Est-ce que c'est juste? Dans la mesure où, en fait, ils n'ont rien fait de faux. J'ai l'impression que c'est un élément de stress, étant donné qu'en cas de non-conformité du pays, on sanctionne toutes les fédérations nationales. Est-ce juste et équitable?

M. LIRA : Je représente le Chili. Le Chili préside le Conseil sud-américain des sports, et je représente donc dix pays d'Amérique du Sud. Nous sommes en général d'accord avec la proposition qui nous a été présentée par René Bouchard. Néanmoins, nous sommes d'avis qu'il est important que ces sanctions soient proportionnelles et échelonnées. Nous nous posons la même question que l'orateur qui m'a précédé, à savoir si c'est bien juste et équitable que l'on sanctionne l'ensemble du pays, en raison du fait qu'un élément a causé un problème qui mérite sanction. Dans ce sens, nous croyons que la sanction doit être proportionnelle et échelonnée, selon l'auteur de l'infraction. Fort souvent, on sanctionne un pays qui ne dispose pas de législation suffisante. Dans les processus politiques en Amérique latine, et dans certains pays d'Europe, résoudre les problèmes législatifs prend beaucoup de temps. Beaucoup de temps s'écoule, et il faut donc en tenir compte. Dans le cas contraire, on porterait préjudice à l'ensemble des fédérations et à l'ensemble des athlètes. Je crois que ce n'est pas ce qui est le plus souhaitable. Deuxièmement, et enfin, nous sommes également d'avis que lorsqu'il est question de sanctionner un pays, l'une des façons que ce pays retrouve sa position antérieure est qu'on lui permette de mener à bien des travaux de formation, tant pour les athlètes que pour les fédérations, ou pour les différents groupes chargés de contrôler l'antidopage.

M. ESTANGUET : Merci M. Bouchard pour cette présentation. Comme l'a dit M. Pengilly, les athlètes sont ravis que leurs recommandations soient prises en compte depuis le Conseil de fondation du mois de mai et le groupe de réflexion du mois dernier, et notamment concernant les conséquences fortes, sévères, graduées, proportionnelles et prévisibles. J'ai trois commentaires à apporter. Le premier concerne l'inéligibilité des athlètes. Ce que je tiens à dire aujourd'hui, c'est que sacrifier des athlètes propres, c'est vraiment la dernière chose que nous souhaitons voir. Et je pense que chaque athlète a droit à une justice individuelle. Nous devons vraiment protéger ce principe. Deuxième point, nous accueillons avec beaucoup d'enthousiasme le fait que des conséquences s'appliquent pour toutes les parties prenantes, et notamment des conséquences financières, mais aussi des conséquences d'accréditation des officiels. Et je pense qu'il faut même ajouter l'entourage de l'athlète, qu'il faut aussi vraiment sanctionner en cas de problème. Et puis dernier point, sur le délai de la mise en œuvre des conséquences. Là aussi, je tiens à répéter ici, devant ce Conseil de fondation, que quand un athlète est pris pour dopage, du jour au lendemain, il sort du jeu. Je pense quand une organisation antidopage ne respecte pas les règles, on ne devrait pas attendre trois ans avant de le sortir du jeu. Je comprends que cela prenne du temps, pour laisser aux organisations le temps de s'adapter et d'être conformes, mais attention à ne pas non avoir des échelles trop importantes, qui vont encore une fois affaiblir l'agence mondiale antidopage.

M. RICCI BITTI : Je félicite M. Bouchard pour son travail extrêmement professionnel. Ici, je parle davantage au nom des fédérations internationales. Je voudrais ajouter que nous nous félicitons de ce cadre qui nous est proposé, que j'appuie totalement. Ce que je recommande, pour que l'on examine la situation de façon attentive, c'est de revoir la nature des parties prenantes de l'AMA, les fédérations internationales et les ONAD, et leurs spécificités. Même si

tout ceci doit être traité sur un pied d'égalité, leur travail est différent. Je reprends la création de l'AMA. Les fédérations internationales s'occupent du sport d'élite, et les ONAD, du domaine national de tous les sports. Ceci étant dit, voici ma recommandation. Tout en rappelant mon soutien au concept général qui nous a été présenté, ma recommandation consiste à être très attentif à ce qui a déjà été dit par Tony. À savoir que ce risque de responsabilité collective des sanctions collectives doit être examiné de très près si nous ne voulons pas empiéter sur le rôle des gouvernements qui sont très importants pour le développement des jeux et des compétitions. Je donne donc tout mon soutien à cette recommandation ferme, pour examiner de façon détaillée la situation. Cela n'a pas été le cas des conséquences de certaines sanctions, susceptibles d'être difficilement mises en œuvre, et qui risqueraient de sanctionner les athlètes au-delà de ce qu'ils méritent.

MME. BATTAINI-DRAGONI : Je pourrais peut-être ajouter encore d'autres éléments. Je ne voudrais certainement pas répéter ce qui vient déjà d'être dit. Tout d'abord, nous remercions bien sûr du fond du cœur M. Bouchard. Nous sommes impressionnés par son travail, que nous prenons très au sérieux. Deuxièmement, nous sommes d'accord avec pratiquement tout ce qui vient d'être dit, c'est-à-dire le système de sanction. C'est un système intéressant, qui nous donne des idées très claires sur le comment de son fonctionnement. Nous accueillons particulièrement les sanctions, ce système de sanctions graduées et proportionnelles. Nous avons ajouté quelques principes dans un document qui vient de circuler, et dont nous avons parlé à une réunion des gouvernements à Londres, il y a quelques jours, sans savoir que nous allions avoir cette présentation. Mais si vous parcourez notre document, vous retrouverez une concordance entre les points de vue des gouvernements et les points de vue exprimés dans la présentation. Alors, je vous encourage à lire ce document, parce que c'est très intéressant.

En tant que représentante de l'Europe, je voudrais ajouter une chose qu'on n'a pas encore dite. Lorsque ce cadre, pour utiliser le mot *cadre*, est inséré dans le Code mondial antidopage, nous aurons, et je parle au nom de l'Europe, aussi à revoir notre convention antidopage, afin de vérifier les amendements à apporter à notre convention. J'attire votre attention sur le fait que ce sont des actes de conséquences que nous devons entreprendre du côté de l'Europe. Et cela aura également peut-être un impact sur la convention de l'UNESCO. Mais bien sûr, ce n'est pas ma responsabilité, donc je ne peux pas m'exprimer là-dessus. Une autre chose que je souhaitais dire. Nous avons vu le système, et il est évident que le Comité de vérification aura une certaine liberté d'appréciation, comme tout tribunal. Ainsi, on évalue les faits, et ensuite on prononce des sanctions. Mais ce qui est absolument important, c'est qu'il faut maintenir un dialogue permanent. C'est-à-dire un dialogue entre l'AMA et les personnes ou organisations qui semblent ne pas être en conformité.

Pour conclure, ces principes de la marge d'appréciation d'une part, et d'autre part, la certitude juridique, sont deux éléments extrêmement importants. Lorsque nous sortirons le système définitif et lorsque ce système sera intégré dans le Code, ces principes doivent absolument être considérés et observés. Alors, à quel moment allons-nous agir? Avant la révision du Code, ou après? C'est également une chose dont nous avons besoin, sur laquelle nous avons besoin de certitudes. Et c'est clair que cela fait partie de la certitude juridique en général. Mais je suis tout à fait ouverte à toutes propositions.

MME. SCOTT : Merci M. Bouchard. Comme M. Estanguet vient de le dire, les athlètes sont tout à fait d'accord et appuient fortement cet établissement d'un cadre. Donc nous appuyons également la proposition qui vient d'être faite. L'AMA est l'autorité réglementaire dans le sport et doit avoir l'autorité d'imposer des sanctions significatives. Cet été, on a vraiment souligné le manque de pouvoir et d'autorité, et le manque de clarté dans le système de sanction. Alors, nous sommes d'accord que l'AMA doit être indépendante, et qu'elle doit avoir le pouvoir d'imposer des sanctions. Il faut également donner la possibilité à l'AMA de faire son travail correctement. Lorsqu'il s'agit des athlètes, il faut vraiment tenir compte du fait que les athlètes ont été consultés largement et en profondeur. Je peux vous l'assurer, parce que je faisais partie des athlètes qui ont été consultés. Alors, pour reconstituer la confiance des athlètes envers le système, ce cadre doit recevoir la toute première priorité et il doit être pris comme un sujet extrêmement urgent à régler.

MME. QUALTROUGH : Merci à tous ceux qui ont aidé à la préparation de cette présentation, et à l'établissement de ce cadre. C'est vraiment un très grand progrès et un très grand avantage pour les athlètes, merci beaucoup. Alors, pourriez-vous me dire si vous avez regardé les possibilités qu'ont les autorités publiques et politiques pour adopter et imposer des sanctions? Car pour nous, il est important de savoir reconnaître nos possibilités pour qu'on puisse continuer à collaborer avec l'AMA et le Mouvement sportif. Nous voyons quels sont les leviers qui sont à la disposition, lorsqu'on sanctionne les organisations sportives. Mais les gouvernements et les autorités publiques devraient également pouvoir se servir de leviers semblables.

M. POUND : Je me rallie à tous les autres qui ont félicité les personnes ayant préparé ce cadre. C'est vraiment un changement par rapport au temps où lorsqu'on considérait l'AMA comme une simple organisation des services. Je serais prudent en ce qui concerne le calendrier. Ce système ou cette liste de sanctions ne doit pas absolument être inséré dans la législation. Il faut faire attention à cet aspect-là. Avoir le pouvoir d'imposer des sanctions est un instrument essentiel pour l'AMA. Les droits des parties sont respectés, pour ce qui est du recours au TASS. Un instrument très efficace dans le dopage est le pouvoir de réagir rapidement lorsque cela s'avère nécessaire. Il faudrait peut-être réviser le Code lorsqu'il y a des problèmes qui surgissent plutôt que de réviser le Code tous les trois ou quatre ans. Je crois que cela rendrait la lutte contre le dopage plus efficace. Et pour revenir sur le point soulevé par M. Ryan, les ONAD assument la responsabilité pour tout le pays. Donc si le pays n'est pas en conformité à cause de son ONAD, cela a une répercussion sur toutes les organisations sportives du pays concerné.

M. BAUMANN : Quelques commentaires, si vous me le permettez. Bien sûr, félicitations, je n'ajouterai rien à cela. Je suis d'accord avec les autres. Je crois que c'est une transition très naturelle de la situation actuelle vers l'objectif voulu. C'est vraiment une étape logique dans les discussions du Conseil de fondation. Mais si la grande majorité des parties prenantes se trouve dans le groupe des non conformes, le groupe numéro 4, on pourrait avoir un problème et se retrouver sans partenaires. Il ne faut pas non plus voir cette étape comme réaction simple à ce qui s'est passé avant Rio. Donc, faisons attention. Pour ce qui est du contenu, nous avons besoin de prévisibilité. On doit connaître les conséquences. Il faut connaître avec prévisibilité les conséquences des groupes 1, 2, 3, et 4, etc. C'est souhaitable, mais ce n'est pas très clair du point de vue des parties prenantes et beaucoup de choses semblent être aléatoires. Il y a le pouvoir discrétionnaire de ceux qui prennent les décisions. Si on opte en faveur des normes internationales, ce serait peut-être préférable du point de vue juridique.

LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup de toutes ces contributions d'une très grande qualité.

M. BOUCHARD : Merci M. Pengilly, on prend bonne note de vos commentaires. On va tenir compte de ces commentaires dans le travail que nous allons faire à propos de ce cadre. J'espère qu'on va pouvoir respecter les nuances.

M. Ryan, vous avez fait état du processus. Je reviens à la première diapositive, où il y a des contrôles, et un certain équilibre. Il y a l'AMA qui a un contact avec les signataires et qui va examiner s'il y a des problèmes grâce à une enquête. Il y a encore des problèmes à résoudre par les signataires. Ensuite, on peut traiter la situation de manière plus holistique. On peut avoir des contacts, des conversations, on peut engager des experts pour résoudre le problème. Si cela ne marche toujours pas, c'est le Comité de vérification qui va se charger de la question. Et là, ça peut prendre jusqu'à trois mois avant d'aboutir à une décision. Mais le CRC pourra dire : « vous êtes sous notre contrôle, il y a une veille sur vous. Une fois que la décision est publiée, on a toujours le processus d'appel. Je crois qu'il y a assez de contrôles et de vérifications pour que le processus puisse bien marcher. Pour les amendes, dans le document, on dit que nous avons besoin de prévisibilité pour les amendes, comme la capacité de payer une amende.

Pour répondre à la ministre de la Namibie, nous essayons de tenir compte de tous les aspects. Pour l'instant, nous avons des conséquences qui manquent de nuances. Donc il nous faut des nuances. Nous n'avons pas les bons instruments, les bons outils pour imposer des sanctions. Parce qu'il y a des conséquences à la non-conformité. Alors, avec ce cadre, nous allons pouvoir être un peu plus fins dans notre démarche et dans l'imposition des sanctions.

Pour répondre à la ministre du Royaume-Uni, merci de votre soutien. C'est clair, nous avons examiné l'égalité de traitement. On a peut-être oublié certains cas. Mais lorsqu'il y a un

problème, tout le monde doit contribuer au système. Et c'est clair que cela soulève la question de l'équité. Et comme M. Besseberg l'a dit, d'autres personnes l'ont soulevé. Vous avez dit M. Pound : est-ce que tout le Mouvement sportif et les gouvernements doivent faire partie du mélange et doivent accepter leur responsabilité à un certain moment, ou est-ce que c'est uniquement l'organisation coupable qui doit être redevable? Eh bien, nous avons pensé qu'il fallait une démarche un peu plus inclusive. Bien sûr, ça pourrait poser des problèmes, surtout lorsqu'il s'agit de définir de façon plus fine les conséquences et les sanctions.

En ce qui concerne la proportionnalité des conséquences, je crois que c'est M. Lira qui en a parlé. J'ai essayé de répondre à la question et vous me corrigerez si ce n'est pas le cas. C'est exactement ce que nous voulons : une échelle, une gradation des sanctions. Et dans certains domaines, il faut avoir des sanctions fines. Ce n'est pas la peine de tirer sur des mouches avec des canons. Et c'est vraiment une question de capacités. Je crois que c'est la même question que celle d'Andrew. L'AMA et le CRC vont être là pour vous aider à vous sortir de la situation. Mais si vous n'y mettez pas du vôtre, il y aura des conséquences, il faudra payer.

M. Estanguet, vous avez souligné le fait que les conséquences devaient s'appliquer à tous, et vous vous en réjouissiez. Et c'est un peu ce pour quoi on l'a fait. Comme je l'ai expliqué plus tôt, c'est qu'on veut que le système soit imputable pour les fautes. Alors, c'est un équilibre qui est difficile à trouver. On pense qu'on l'a trouvé. Lorsqu'il y aura des consultations pour les changements au niveau des standards, peut-être qu'il y aura d'autres points de vue qui seront amenés. En ce qui a trait au temps requis, avant qu'il y ait des conséquences mises en œuvre, certains trouvent que c'est trop long, d'autres trouvent que c'est trop court. Un changement de législation peut parfois prendre un certain temps. Donc lorsqu'on essaie de reconstruire un programme antidopage, cela peut prendre un temps assez important. Alors, on y est allé avec des cibles. Et peut-être que ces cibles, comme M. Pound l'a mentionné, ne sont pas adéquates. Il est possible que dans le traitement, au niveau de la consultation, il y ait peut-être lieu de faire valoir ce point de vue là, et d'envisager un échelon de temps différent de celui qui est amené.

M. Ricci Bitti, oui, je comprends ce que vous avez dit en ce qui concerne le risque. Donc il ne faut pas avoir un impact trop grand sur les systèmes. Il ne faut pas trop lier les organisations qui sont conformes à celles qui ne sont pas conformes. Mais je répète ce que M. Pound a dit, c'est-à-dire qu'une ONAD est active ou a des responsabilités au nom du pays. Et si le pays ne fait rien, il arrive un moment où l'on doit dire que c'est tout le pays qui doit payer et qui doit être redevable.

Mme. Battaini-Dragoni, merci de nous avoir dit que le Conseil de l'Europe va également faire ces examens, et vérifier si ces instruments doivent être modifiés. Mais c'est très bien d'entendre que vous êtes d'accord avec le fait que les personnes qui trichent doivent payer. Donc chaque organisation qui veut procéder de la même manière, on est tout à fait pour, et cela va nous aider.

Quelqu'un a parlé aussi de l'impact sur l'UNESCO. C'est une question à poser : est-ce qu'il y aura également un impact sur la convention de l'UNESCO, si on adopte ce cadre? À voir dans les pourparlers avec l'UNESCO.

Et on est tout à fait d'accord avec tout ce qui a été dit pour l'incertitude juridique. Ceci pourrait être vérifié dans la consultation.

Mme. Scott, merci beaucoup du soutien et, bien sûr, je vous remercie de vos aimables paroles et je remercie également tous les membres de la CRC, car je n'ai pas fait le travail seul.

Oui, M. Pound, le calendrier pour la mise en vigueur de ce cadre est un vrai défi. Mais je suis d'accord qu'il faudrait le mettre en vigueur le plus rapidement possible. Donc on a cette échelle de délais de 6 mois, 12 mois, 18 mois. Tout ça peut également être vérifié pendant la consultation. Mais cela doit rester prévisible; souple, oui, mais prévisible, parce que le processus de prise de décision doit être clair et net. Il ne doit pas être transformé en un débat politique.

En réponse à M. Baumann, je crois que j'ai parlé de cet impact sur toutes les autres organisations. Pour les critères, tout à fait; il faut vraiment savoir exactement ce que cela veut dire, des éléments considérables, substantiels. C'est vrai, il faut les définir. Pour cela, je crois

qu'on a assez de clarté, et le Comité de vérification peut faire des propositions au Conseil de fondation. Et ces décisions ne peuvent être contestées. Il y a toujours le processus d'appel.

LE PRÉSIDENT : Je crois que la Ministre Qualtrough avait une question pour ce qui est de l'aide à apporter aux autorités publiques.

M. BOUCHARD : Vous avez tout à fait raison, Madame la Ministre. On essaie de créer la base, le fondement, et tout ce qui peut être mis en vigueur pour atteindre le but. C'est-à-dire d'amener plus de discipline dans ce domaine; cela doit être accueilli favorablement. Et toute proposition ou aide des gouvernements doit être accueillie favorablement.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Ce que je note dans ce débat, c'est qu'il y a un soutien extraordinaire pour notre proposition. Alors, nous pouvons démarrer la consultation en tenant compte de tous les commentaires qui ont été faits autour de la table. René a pu répondre à toutes vos questions. Il faut que le système soit gradué, échelonné, prévisible et proportionnel. Mais j'ajouterai encore, en réponse aux commentaires de Patrick, n'oublions pas que toute la proposition a été faite par les athlètes, au mois de mai, bien avant tous les événements qui ont été rendus publics après-coup.

LE PRÉSIDENT : Je crois que nous devons une énorme reconnaissance à M. Bouchard et à son groupe d'experts. C'est vraiment un sujet extrêmement difficile et compliqué, et le résultat du travail est d'une qualité extraordinaire. Et je suis étonné aussi par la qualité des commentaires qui ont été exprimés autour de la table. Alors, l'étape suivante dans le processus est d'entamer la consultation.

DÉCISION

Il est pris note du rapport sur les conséquences de la non-conformité.

Marche à suivre II – Enquêtes

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Je vous présente les deux prochains points. Les recommandations sont de demander à l'AMA d'étendre sa capacité d'enquêtes et d'investigations. Tout ceci a déjà été lancé. Nous avons recruté Günter Younger, qui va prendre la parole très bientôt. Il est en train de rassembler son équipe, qui sera chargée de ces enquêtes. Et il va nous parler dans un moment de la politique des lanceurs d'alerte. Hier, le Comité exécutif a décidé de revenir devant le Conseil de fondation au mois de mai, avec une proposition de politique en faveur des lanceurs d'alerte. Et cela va donner également une certaine mesure d'indépendance à l'équipe de Günter Younger et à son département, pour qu'ils fassent leur travail. C'était une des exigences; c'est-à-dire plus d'indépendance dans la conduite des enquêtes et des investigations. Il faut le cadre approprié pour donner un certain confort à tout le monde qui travaille dans ce sens.

Marche à suivre III – Contrôles antidopage

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Il y a une autre proposition qui date de novembre passé, concernant les contrôles antidopage. La proposition de la création d'une autorité indépendante de contrôle antidopage. Nous avons déjà examiné cette proposition lors de la dernière réunion, et vous avez dans vos documents le rapport de deux groupes techniques qui se sont penchés sur cette question, y compris un rapport de Pricewaterhouse Coopers, qui a été mandaté pour faire une étude de coûts. Nous allons poursuivre avec la réunion du groupe de pilotage, qui a été nommé au mois de mai. Ce groupe de pilotage va se réunir à la fin de cette réunion et demain matin. Donc ce groupe de pilotage va commencer ses travaux tout de suite. Le Comité exécutif est tout à fait à l'aise avec le processus qui a été lancé et souhaite le poursuivre.

LE PRÉSIDENT : Merci, Olivier. Voilà, ce qu'il faut faire est très clair. Nous avons pris les mesures nécessaires. M. Niggli, nous passons maintenant au prochain point, les lanceurs d'alerte.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Pour les lanceurs d'alerte, on nous a demandé d'adopter une politique claire à propos des lanceurs d'alerte. On a préparé quelque chose; nous avons un projet de politique et vous trouverez ce document sous le point 10.2, car nous allons vous

demander de l'approuver officiellement dans un moment. Ce sont MM. Sieveking et Younger qui vont vous faire la présentation de cette politique. En fait, cela concerne le domaine juridique et le domaine des enquêtes et des investigations. Mais en premier lieu, la responsabilité résidera dans les départements des enquêtes et des investigations.

Marche à suivre IV - Dénonciation

(Point 10.2)

– 10.2 Programme et politique de dénonciation

M. SIEVEKING : Vous avez le cadre juridique qui va appuyer cette politique de l'AMA en faveur des lanceurs d'alerte. Il y aura également une application mobile et une plate-forme sur Internet, où l'on pourra renseigner l'AMA sur des agissements et des méfaits de façon confidentielle. C'est un domaine nouveau, en pleine évolution, et nous devons promouvoir une culture de lancement d'alerte. Un environnement ouvert, où l'on pourra renseigner l'AMA sur ces méfaits. Ce document est donc une politique très claire, qui décrit tous les aspects; c'est-à-dire, ce qu'on peut dire, comment le faire, comment cette information sera gérée, préservée et conservée, qui a accès à cette information. Cette politique porte également sur le soutien potentiel que l'AMA peut offrir aux lanceurs d'alerte.

L'équipe de rédaction de cette politique, composée par le département des enquêtes et des experts internationaux en matière de protection de données et de lancement d'alerte, ont fait circuler un premier projet de texte à un nombre limité de parties prenantes dans le Conseil de l'Europe, l'IPC, le CIO, le comité des athlètes, les FI, etc., qui ont fait des commentaires très utiles. Au nom de l'équipe de rédaction, je les remercie pour leurs commentaires, sachant notamment que ce programme s'adresse à eux et aux commissions des athlètes. Merci Mme. Scott de vos commentaires de la part de votre commission, qui nous ont été très utiles.

De toute évidence, différentes opinions ont été exprimées sur les différents aspects de cette politique. Il nous a donc fallu en faire quelque chose. L'un des aspects importants était la nature de ce rapport : confidentiel ou anonyme? Nous avons opté pour un rapport confidentiel, anonyme, destiné par quelque tribunal d'état à des autorités de protection de données, comme étant quelque chose d'illégal ou pour le moins douteux. Nous avons donc choisi cette option d'un rapport confidentiel. Et cette confidentialité est un aspect essentiel; le lanceur d'alerte doit être certain que ces informations ne seront traitées que par l'équipe de l'AMA, et que son identité ne sera absolument pas divulguée, mais totalement protégée. Sauf si le lanceur d'alerte lui-même souhaite personnellement que son identité soit révélée.

Un autre point important est le statut de la personne qui fait rapport. C'est soit un informateur, soit un lanceur d'alerte. L'informateur est celui qui donne des informations à l'AMA; et s'il souhaite continuer à collaborer avec l'AMA dans le cadre d'enquêtes, son statut de lanceur d'alerte doit être accordé, auquel cas un accord est signé entre l'AMA et la personne intéressée. Et les obligations des deux parties font l'objet d'un accord. Lorsque l'accord est signé et que le statut de lanceur d'alerte est accordé, cela donne des droits supplémentaires au lanceur d'alerte.

M. Younger va vous expliquer la protection que nous offrons aux lanceurs d'alerte. Nous devons tenir compte d'une part de ce que le lanceur d'alerte peut demander à l'AMA, et ce que l'AMA peut fournir.

Pour ce qui est du soutien financier, il est possible d'obtenir une aide financière ou une récompense financière. Mais il s'agit en l'occurrence d'une approche en deux phases, conformément à l'assistance substantielle. Tout d'abord, nous vérifions si l'information est valable et si elle permet la poursuite d'une infraction. Et dans une deuxième phase, nous tenons compte des circonstances du cas, ainsi que de plusieurs facteurs de politique, afin de déterminer le montant de cette assistance financière.

Pour ce qui est du lien avec les autres canaux existants, d'autres organisations ont déjà des cas de rapports. Il est évident qu'il s'agit ici de la politique de l'AMA. Il s'agit donc des informations fournies à l'AMA par le biais de ce système. Eu égard à la confidentialité et à la protection du lanceur d'alerte, son identité n'est pas révélée à qui que ce soit. Sauf à la demande du lanceur d'alerte lui-même. Ceci n'empêche pas la transmission d'informations et de

renseignements entre les organisations antidopage. Et M. Younger va vous expliquer ceci, et comment cela fonctionne en pratique. La même chose vaut pour les forces de police.

Enfin, quelles sont les phases suivantes? Il va falloir finaliser la mise en œuvre technique du site Web. Il faudra également communiquer de façon à ce que tout le monde sache que ceci sera appliqué dès le 1^{er} janvier 2017. Nous devons également suivre de près ce domaine mouvant, de façon à ce que la politique corresponde aux normes, qui seront adaptées chaque fois que nécessaire. Il va également falloir faire rapport des succès et du nombre de lanceurs d'alerte. Et si c'est mis en pratique, cela fera l'objet d'un rapport annuel. Enfin, j'ajouterai que le coût de ce programme peut être important pour l'AMA. Si cette politique devait être approuvée aujourd'hui, la commission des finances devra examiner les implications financières pour les ententes avec la gestion de l'AMA et son administration. Ceci étant dit, je passe maintenant la parole à M. Younger, qui va vous expliquer, sur le plan pratique, comment cette politique sera mise en œuvre.

M. YOUNGER : Je saisis cette occasion pour vous exprimer toute ma gratitude pour m'avoir accueilli à l'AMA, et pour m'avoir donné la possibilité de créer un système d'enquêtes et de renseignements efficace pour les années à venir. Je suis un nouveau venu. J'ai commencé à travailler à l'AMA dès le 1^{er} octobre. Nous avons déjà traité les parties les plus importantes, à savoir les enquêtes. En effet, le lancement d'enquêtes est un élément essentiel dans toutes les enquêtes. Tout au long de mon expérience, au cours de ces 30 dernières années, dans la plupart des cas, nous avons eu affaire avec des lanceurs d'alerte, qu'il a fallu traiter de façon spécifique, étant donné qu'ils sont les éléments fondamentaux de notre succès.

Quoi qu'il en soit, la politique proposée n'est pas uniquement de convaincre les lanceurs d'alerte de lancer une alerte; et je vais vous dire pourquoi. En effet, pour un lanceur d'alerte, la première décision à prendre est une décision émotive. Le lanceur souhaite savoir si son interlocuteur dans l'organisation est digne de confiance ou non. Peut-il faire confiance à cette personne? Est-il certain que les informations qu'il va lui donner sont gérées de façon appropriée? On peut avoir des circonstances différentes; par exemple, une interview, une réputation, etc. Mais l'important est de rencontrer la personne pour que les deux fassent connaissance, puisqu'il s'agit d'établir une relation. Nous avons déjà des lanceurs d'alerte avec lesquels je correspond tous les jours. En effet, ils doivent avoir la certitude que quelque chose se passe et que rien ne va se passer sans qu'ils en soient informés. Donc la première partie est la confiance. Deuxièmement, l'information peut-elle être transmise de façon confidentielle à la personne à laquelle il fait confiance? Et enfin, quelle que soit la promesse qu'on lui fait, cette personne est-elle fiable? La politique des lanceurs d'alerte couvre la fiabilité et la confidentialité. Un document expose clairement les droits et les responsabilités de l'AMA, ainsi que les droits et responsabilités des lanceurs d'alerte.

Pour rentrer dans les détails, comme je vous l'ai déjà dit, nous avons deux sortes d'agents : l'informateur, qui est en quelque sorte la personne qui transmet une fois des informations à l'AMA; cet informateur devient lanceur d'alerte lorsque nous travaillons à plus long terme. En effet, non seulement le lanceur d'alerte fournit des informations, mais il déploie également les choses. Donc il s'agit de mettre en place un réseau de lanceurs d'alerte, que nous pouvons déployer dans les différents domaines, de façon à obtenir les meilleures informations qui soient de leur part.

Quels sont les droits des informateurs? Tout d'abord, au début, nous avons toujours une situation d'incertitude. Que puis-je faire? À quoi m'attendre? Quel est le processus? Il doit être transparent, il faut avoir des conseils en matière de divulgation. Quels sont les processus? Vous pouvez en tout temps nous appeler ou nous contacter pour demander nos conseils. Bien entendu, l'élément confidentiel est des plus importants. En d'autres termes, oui, nous vous avons entendu; nous allons être en contact avec vous et nous allons travailler ensemble, de façon à établir ces relations ou cette bonne entente de partenariat. Il nous faut faire des interviews en tête à tête. Nous devons nous rencontrer pour faire mieux connaissance et comprendre les raisons pour lesquelles nous souhaitons travailler ensemble. Les responsabilités. Il n'y a pas seulement de bons lanceurs d'alerte. Il existe également de mauvais lanceurs d'alerte qui, le cas échéant, souhaitent mettre leurs concurrents dans une mauvaise situation. Il faut savoir si leurs raisons sont de bonne foi, ou s'il s'agit simplement de oui-dire. Il faut

utiliser des techniques d'interview. En collaborant, il nous faut nous abstenir de toutes mesures sans que nous soyons consultés. Si nous devons faire une enquête sur quelque chose, nous développons une stratégie qui ne doit pas empiéter sur le travail du lanceur d'alerte, qui risque d'être mis en danger. Pour ce qui est des dangers, c'est un élément important, et c'est la première chose qu'ils nous expliquent. En effet, ils ont peur qu'une information fasse l'objet d'une fuite. Donc il s'agit d'un élément émotif. Il faut donc réagir et donner aux lanceurs d'alerte le sentiment qu'ils sont véritablement protégés, tout en leur donnant des conseils quant à la marche à suivre; en leur donnant des informations précises, je crois que ceci est tout à fait clair.

Le lanceur d'alerte a les mêmes droits que l'informateur. Nous avons des relations spéciales. Les mesures de protection, c'est autre chose. Pour ce qui est de la protection, nous avons la confidentialité. Et je peux vous assurer que je mets en jeu mon nom et mon expérience lorsque quelqu'un vient me voir et me dit : « je ne peux vous donner ceci que de façon confidentielle, et personne ne sera mis au courant ». Pour moi, le problème sera de voir comment utiliser ces informations. Nous trouverons peut-être une façon d'éviter les lanceurs d'alerte. Et pour moi, la solution idéale, le scénario idéal, serait que nous possédons l'information et que nous avons trouvé une façon d'agir sans faire appel aux lanceurs d'alerte. Si vous cherchez une aiguille dans une botte de foin, cela devient impossible, si vous ne savez pas par où commencer. Mais si quelqu'un vous dit : « écoutez, vous trouverez l'aiguille tout à droite », cela va vous faciliter la tâche. Après, personne ne se demandera pourquoi nous avons été directement au bon endroit. Ceci correspond à notre tâche, lorsqu'il s'agit notamment de recueillir des informations spécifiques. Il s'agit de savoir comment utiliser ces informations, de façon à pouvoir aller de l'avant dans le cadre de notre enquête.

Nous offrons également de l'aide juridique aux lanceurs d'alerte, si nécessaire. Les mesures de rétorsion, si quelqu'un constate qu'il y a un lanceur d'alerte; nous allons aider ce dernier de façon à ce qu'il puisse se défendre. La protection physique. C'est un sujet difficile, étant donné qu'au niveau de l'AMA, nous ne pouvons pas offrir une protection physique, car les lanceurs d'alerte relèvent des forces de police. J'ai été engagé en raison de mes bonnes relations avec les forces de police. J'insiste sur les relations excellentes avec l'AMA et les forces de police qui, elles, ont le droit et le moyen d'intervenir. Mais il faudrait que cela soit véritablement une option de tout dernier ressort, puisqu'en cas de publication de l'identité des lanceurs d'alerte, nous devons les protéger.

Les récompenses. Nous avons de l'assistance financière substantielle. Je suis heureux que nous ayons ces possibilités de récompenses, étant donné que la plupart des lanceurs d'alerte sont recrutés comme athlètes. Nous pouvons donc établir de bonnes relations et offrir, le cas échéant, une assistance substantielle; en d'autres termes, une réduction de la sanction qui sera traitée par le département juridique. Si le lanceur d'alerte travaille pour nous, une aide financière devient normale, étant donné qu'il ne doit pas subir de pertes financières. C'est là quelque chose que nous pouvons lui offrir. Et si nous avons du succès, nous sommes tout à fait ravis d'offrir une récompense financière en fonction du cas et de la situation des lanceurs d'alerte. Les responsabilités.

Tout comme pour les informateurs, ici aussi nous insistons sur le fait qu'il ne faut pas commettre d'infraction. Nous ne pourrions accepter que le lanceur d'alerte se rende coupable d'infraction. Nous devons également approuver les différentes actions, ce qui implique que nous aurons les stratégies et que nous allons impliquer ce lanceur d'alerte dans notre stratégie, de façon à ce qu'il sache ce que nous comptons faire. Et nous avons également l'élément de confidentialité. Comment les informations peuvent-elles être transmises? Nous devons ici offrir différents canaux de communication, pour qu'ils puissent téléphoner ou envoyer des courriels. Vous avez bien sûr le droit de vous présenter personnellement. Nous avons également un système codé et sécurisé. En tant que directeurs de la cybercriminalité, nous ne retrouverons jamais l'adresse IP de la personne, qui sera tout à fait indépendante. Le serveur est contrôlé par l'entreprise avec laquelle nous travaillons. Je ne m'y suis pas intéressé, étant donné que mon objectif consiste à convaincre l'informateur à travailler avec nous à long terme. En d'autres termes, je voudrais le rencontrer personnellement pour le convaincre de nos objectifs et de nos raisons, en lui disant comment nous allons travailler en toute transparence. Les informations se situent au niveau de l'AMA, dans notre stockage sécurisé. Il ne relèvera donc pas de la base de

données habituelle de l'AMA. Nous aurons notre propre stockage sécurisé, auquel personne n'aura accès. L'identité des lanceurs d'alerte sera dissociée. Vous aurez les rapports sans que le nom du lanceur d'alerte y figure. Vous ne saurez pas où il se situe et, bien entendu, son nom doit être séparé. Et ce que je compte faire dans mon département, c'est de dissocier celui qui s'occupe des lanceurs d'alerte de celui qui s'occupe de l'enquête. Au bout d'un certain temps, vous mélangez les informations et vous ne savez plus si l'information émane du lanceur d'alerte ou d'un autre renseignement. Donc celui qui gère l'affaire ne sera pas celui qui gère le lanceur d'alerte en tant que tel.

Pour l'instant, puisque notre équipe augmentera, je m'occuperai uniquement des lanceurs d'alerte, et de ce fait, je ne m'occuperai d'aucune enquête. Ceci sera le fait des enquêteurs que nous allons engager. Divulguer uniquement avec le consentement. Il s'agit d'un partenariat. Pour ma part, je ne vais pas divulguer le nom ou l'identité à toutes personnes, sans le consentement exprès du lanceur d'alerte. Ceci étant posé, est-ce que cela a fait l'objet de discussions? Comment travailler avec les organisations antidopage et les ONAD? Nous n'allons jamais divulguer l'identité des lanceurs d'alerte, à moins que ces derniers nous donnent leur consentement exprès. Si cela s'avère impossible, eh bien, nous pourrions partager nos renseignements avec les organisations antidopage. Et s'il y a un lanceur d'alerte impliqué, nous serons ceux qui travailleront avec nos partenaires. Ce que nous fournissons, ce sont des informations, mais en aucun cas le nom du lanceur d'alerte. En effet, nous sommes non seulement responsables du lanceur d'alerte, mais également de notre homologue. Étant donné que tout le monde est considéré comme étant innocent, à moins que la preuve du contraire ne soit apportée. Je suis à votre disposition pour les questions éventuelles.

LE PRÉSIDENT : Merci Messieurs. Il s'agit non seulement de mettre un point à une politique détaillée avec les autorités juridiques, mais aussi de déterminer les capacités et le travail nécessaire pour mettre en œuvre une telle politique pour qu'elle fonctionne. Encore une fois, mes vifs remerciements à tous ceux qui se sont occupés de ce travail.

LE DR. PASCUAL : Merci beaucoup. Cette question a été étudiée. Ma question est peut-être naïve. En ce qui concerne les sanctions de l'AMA, on ne relèvera pas ce genre de mesures de rétorsion. En effet, il me semble que l'AMA agit sur les conséquences de la non-conformité. Est-ce que cela pourrait être examiné dans le cadre d'autres conséquences pour les ONAD en non-conformité? Cela fait partie des conséquences possibles pour une organisation qui pourrait subir des mesures de rétorsion.

M. AGIUS : Tout d'abord, je tiens à féliciter ces deux auteurs pour leur excellent travail. En tant que représentant de l'Europe, je soutiens ce programme et ces politiques de lanceurs d'alerte. Et nous soutenons pleinement la mise en place de ce système. Pendant votre présentation, vous avez dit qu'il y avait pas mal de sauvegardes, de façon à ce que les lanceurs soient encouragés à donner des informations. Je crois qu'il faut tout mettre en œuvre de façon à pouvoir identifier des encouragements supplémentaires et donner les sauvegardes nécessaires aux lanceurs d'alerte, qui nous donnent des renseignements de façon anonyme. C'est à l'AMA de coordonner leurs activités avec les ONAD et les FI. Nous avons déjà en place des programmes avec des lanceurs d'alerte. Je pense, tout en examinant les autres programmes, que nous pourrions avoir un meilleur programme de lanceurs d'alerte. Nous invitons l'AMA à examiner les possibilités de sanctions, pour des faux renseignements susceptibles de nous être donnés. Cela dissuadera les athlètes de nous rapporter des informations fausses.

M. ESTANGUET : Merci beaucoup pour cette présentation. Effectivement, je pense que c'est une avancée importante et nous soutenons l'établissement de ce nouveau programme. Nous avons la conviction que beaucoup d'athlètes propres sont prêts à contribuer et à rendre le système plus efficace. Trois commentaires rapides. Le premier est sur la sécurité, même si ç'a été très bien traité. Je pense qu'il y a vraiment une inquiétude aujourd'hui, parmi les athlètes, de voir comment on protège l'information, et comment on protège l'identité du lanceur d'alerte. Deuxième commentaire, concernant la prise en compte des différences culturelles des athlètes. Pour participer à un tel programme, ce n'est pas toujours facile de devenir un lanceur d'alerte. Il y a des régions dans le monde où c'est plus ou moins facile. Et je pense que la réussite de ce programme tient justement à cette capacité de prendre en compte ces différences culturelles, et de permettre à tous les athlètes de partager leurs informations, mêmes quand ce sont de

petites informations. Nous pensons que ça peut venir confirmer d'autres informations. Il faut donc vraiment prendre en compte ces différences culturelles. Et le dernier point concerne la communication : comment allons-nous communiquer autour de ce programme, pour la mise en place de ce programme, pour qu'il soit connu des athlètes et qu'ils aient envie d'y participer et d'y contribuer? Je crois qu'il faut faire attention à la manière avec laquelle on présente ce programme, encore une fois, de manière très positive.

M. KILIĆ : Monsieur le Président, félicitations pour votre réélection. J'ai suivi la présentation de Monsieur Younger et je me suis dit que lorsque nous examinons la question, si l'on veut protéger les athlètes intègres et déterminer qui commet des infractions dans les coulisses, il va falloir aller au fond des choses. Lorsque les lanceurs d'alerte donnent des informations, ces informations risquent d'être très gênantes. Et ces informations risquent également d'avoir un lien avec d'autres organisations. J'entends non seulement les organisations de police, mais également les organisations à caractère juridique. Nous avons les substances interdites, nous avons les questions de santé. Et je me demande : lorsque vous avez ces informations, comment allez-vous les traiter? En collaboration avec d'autres agences, et d'autres organisations internationales, qui sont hostiles à une distribution illégale de ce matériel?

M. NICHOLSON : Merci de votre présentation. Je me fais l'écho des commentaires de M. Estanguet. Compte tenu du nombre de représentants gouvernementaux et de personnes réunies ici, pour quelqu'un qui vient des douanes canadiennes, l'un des principaux problèmes auxquels nous nous heurtons est dû à notre capacité de partager les informations. Au niveau des forces de police, d'ententes avec les représentants des gouvernements. Je demande leur soutien. Dans le cadre d'une enquête, il faut aider, dans le contexte des lois sur la confidentialité. En plaçant certains pays, cela pourrait faciliter les choses et aider les ONAD à vous soutenir pour coordonner vos efforts également.

MME. SCOTT : Je voudrais simplement féliciter l'équipe de MM. Sieveking et Younger pour l'expertise et les détails ajoutés dans cette politique. Il s'agit là de questions posées l'an dernier par la communauté des athlètes. Nous étions désespérés face à la situation de notre ami Stepanov. Cette réaction de l'AMA et le développement de cette politique et les mesures à prendre sont très encourageants pour la communauté des athlètes. Nous sommes heureux de ceci, et je remercie l'AMA pour ces activités.

M. POUND : Deux petits points, Monsieur le Président. Le premier : il s'agit d'éclaircir les choses au niveau de la communauté sportive, en ce sens qu'il y aura une utilisation responsable des informations ainsi fournies. Je crois que nous pouvons utiliser cette plate-forme, lorsque nous approuverons la politique, pour indiquer qu'il serait dangereux et risqué de fournir des informations directes, à partir des Stepanov, ce qui les mettrait en danger. Donc toutes suggestions selon lesquelles l'AMA aurait dû intervenir trois ans plus tôt sont totalement hors de propos.

Mon deuxième point. En défendant les lanceurs d'alerte, les organisations qui ont reçu ces renseignements ont utilisé ces lanceurs d'alerte de façon à ce que ceux-ci ne soient pas considérés comme étant des gens qui contribuent véritablement au progrès de la situation. En d'autres termes, il faudrait voir si l'on ne pourrait pas mettre au point un terme, j'utilise un terme du domaine du sport, *d'informateur confidentiel*. Oublions les lanceurs d'alerte, même si, au début, c'était un bon concept. Mais l'usage veut que ce terme ait une connotation négative.

LE PRÉSIDENT : Nous avons également eu des problèmes avec le terme *informateur*. Donc les deux noms posent problème.

M. PENGILLY : C'est un programme plus que nécessaire. Dans le cadre des consultations avec la commission des athlètes, l'une des suggestions porte spécifiquement sur le nom et la raison selon laquelle de petites informations ne seraient pas données, étant donné que les athlètes et d'autres personnes ne penseraient pas que ces informations soient assez importantes pour les transmettre. C'est l'une des raisons. Deuxièmement, il s'agit d'un point culturel et linguistique. En effet, dans certaines cultures et dans certaines langues, ce terme a une connotation négative. Notre collègue russe m'a dit que le terme russe correspond à ce que l'on appellerait un indicateur de la police secrète, qui dénonce ses amis et ses voisins. Ceci est

totallement négatif et n'encourage pas les gens à donner des informations. Il faudrait voir le pourquoi de ces noms, ou de ces termes.

M. LIRA : Merci M. Younger de votre présentation. Pendant la présentation de votre rapport, j'ai songé à ce qui s'est passé dans mon pays au cours des derniers mois, au Chili, en ce qui concerne les indicateurs ou les dénonciateurs. Nous avons aussi longuement parlé avec l'ex-président de l'ONAD du Chili, et nous avons pu constater que nous avons affaire à une petite équipe, qui dispose de ressources, mais une équipe d'amateurs, lorsqu'il s'agit d'interviewer les dénonciateurs. Ils n'ont aucune expérience en la matière et n'ont aucune idée des relations avec les forces de police. De ce fait, il me paraît important que l'AMA et vous nous aidiez à cet égard, et que vous nous conseilliez, par le biais d'Interpol, éventuellement, de façon à ce que l'on connaisse ce qui se fait dans le monde en matière de contrôle antidopage. Je parle pour le Chili et peut-être pour d'autres pays d'Amérique latine. En effet, ceci nous paraît très nécessaire. Je vous remercie.

M. MOSES : Beaucoup de choses ont changé au cours de ces six derniers mois, depuis notre dernière réunion de l'exécutif. Nous avons discuté des lanceurs d'alerte, ce qui avait fait l'objet d'une présentation. À l'époque, nous ne savions pas ce que l'avenir allait nous réserver. À cette réunion, l'AMA était une organisation unique en son genre. Nous avons parlé de droits, de conformité, de sports, de médecine, de politique et de journalisme. Depuis un an et demi, j'ai l'impression que cette organisation doit s'occuper d'un peu tout, et cela fait beaucoup. Au bout du compte, je suis ravi d'entendre cette présentation de Julien et de Günter, au sujet de la conformité des lanceurs d'alerte et des enquêtes relatives. Six mois plus tard, je pense que nous sommes arrivées à un stade où nous pourrions traiter de façon positive ce scénario des lanceurs d'alerte. Voilà quelque chose d'extrêmement positif. La CRC a fait un grand pas en avant. Personne ne savait par le passé ce qui allait se passer. Entre Tony, Adam et Beckie, on a discuté des athlètes et de la diminution de la confiance. Ces interactions vont se développer à l'avenir. Et quant à l'utilisation des termes *whistleblowers* ou *lanceurs d'alerte*, c'est là quelque chose de personnel. Une chose qu'il ne faut pas perdre de vue, c'est la confiance qui a été brisée. Au nom des athlètes, nous avons constaté ceci avant les JO. Les athlètes avaient été sidérés à la suite des décisions qui avaient été prises par le CIO. Ils ont été pris de court à la suite des allégations de dopage systématique. L'une des choses que votre comité et mon comité devront faire est de restaurer cette confiance et de rééduquer les athlètes, en les informant de ce qui se passe véritablement au sein de l'AMA. Nous pouvons en parler à notre niveau, bien sûr, et feuilleter un grand nombre d'articles de presse. Mais au bout du compte, ce qui importe est que votre comité et cette organisation devront restaurer la confiance des athlètes, du sommet vers la base. Je suis ravi que les choses se fassent de cette façon. Et ma question à M. Younger serait : pour ce qui est des lanceurs d'alerte, comment envisagez-vous, sur le plan culturel, la façon dont RUSADA pourra développer cette démarche? À quel point est-ce raisonnable, puisque vous avez affaire à une situation potentielle où les athlètes russes pourront parler de ce qui s'est passé?

M. SIEVEKING : Oui, en ce qui concerne la revanche et la vengeance, s'il y a un lanceur d'alerte dans une organisation nationale antidopage, et s'il y a des rétorsions de la part de cette ONAD, c'est une situation particulière. Cela peut bien sûr se passer, mais il faudrait voir avec la CRC ce qu'on peut faire. J'ai oublié de dire quelque chose tout à l'heure. On a trois projets de recherche sur le plan social, qui vont étudier l'aspect culturel qui concerne en partie cette action de lancement d'alerte. Et nous allons également voir ce qui a été fait dans le domaine financier, qui a une bonne tradition en matière de renseignements donnés par des informateurs.

M. Agius, merci de vos commentaires.

En ce qui concerne les différences culturelles mentionnées par M. Estanguet, je pense que la majorité des ONADs ont déjà leur propre système de surveillance. J'espère que ça permettra de tenir en compte ces différences. Encore une fois, c'est une chose que l'on va devoir observer, en particulier M. Younger. Il faudra voir quelles seront les retouches à faire, afin de le rendre le plus performant possible, tout en tenant compte, évidemment, des différences dans chaque pays.

M. YOUNGER : Ce que nous allons faire à l'AMA, dans un premier temps, c'est une base de données qui sera complètement indépendante. Sauf pour mon équipe, personne n'aura accès à cette base de données. Elle sera logée dans un serveur indépendant, séparé. Et l'application pour les lanceurs d'alerte ne sera pas une application de l'AMA, elle sera indépendante et encodée. Donc si un ou une lanceuse d'alerte choisit de passer par ce système, ce sera complètement codé, crypté, et même l'adresse IP ne pourra pas être trouvée. Voilà, c'est la proposition que nous avons. C'est très sûr, c'est la solution la plus sûre. Mais vous pouvez également simplement envoyer un courriel à notre équipe. Et on essaie de trouver les meilleurs moyens de communication. En fait, ce que nous faisons en réalité, actuellement, c'est d'établir une méthode sûre et sécurisée pour chaque personne qui veut donner des renseignements. Il y a des moyens différents d'encoder les messages; il y a d'autres moyens, sur Internet, pour la communication. Mais ce sera vraiment fait sur mesure pour chaque personne. Pour que chaque personne qui veut donner des renseignements soit à l'aise.

Pour répondre à M. Kiliç : comment allons-nous traiter les renseignements qui nous sont donnés? Eh bien, le plus grand risque pour une organisation, c'est d'avoir cette richesse d'informations méconnues. Alors, ce que nous allons faire très bientôt, c'est que toutes les informations qui ont de loin ou de près une information ou un lien avec les sujets dont nous nous occupons nous seront communiquées, pour que nous puissions avoir des contacts directs avec les lanceurs d'alerte, qui n'ont pas besoin d'avoir un contact avec le département juridique. Pour ce qui est du traitement, chaque cas ou chaque renseignement sera enregistré. Nous avons un système pour cela, même si ce n'est qu'une demande, un projet ou une autre question. Si quelqu'un veut faire un audit de notre système, nous avons ce livre qui comporte tout ce qui se passe. Peut-être qu'une personne indépendante voudra savoir ce que nous avons fait dans tel ou tel cas, avec les renseignements qui ont été communiqués à l'AMA ou à notre département. Nous avons toujours la trace dans ce livre.

M. Nicholson, je suis ravi d'entendre ce que vous avez dit. Nous avons un protocole d'entente avec l'organisation mondiale des douanes. Nous avons également le memorandum ou le protocole d'entente avec Interpol. En fait, c'était moi, en 2009, qui étais responsable de la conclusion de cet accord. Nous espérons avoir un accord semblable avec l'organisation mondiale de la douane, comme nous l'avons avec Interpol. Parce qu'une grande partie des substances qui circulent doivent bien sûr passer les douanes. Alors, nous espérons avoir la même qualité de relations avec la douane qu'avec Interpol.

Mme. Scott, je suis tout à fait d'accord avec ce que vous venez de dire, surtout à propos des deux Stepanov. Il y a un journaliste dans la salle, je crois, qui peut confirmer que j'ai passé beaucoup de temps avec ces deux personnes. Car comme je vous le disais, la décision de devenir informateur a été une décision très émotive. Et j'étais sûr qu'une fois le rapport publié, il était nécessaire pour les deux Stepanov de quitter Berlin, parce que ce n'était plus un lieu sûr pour eux. Je ne sais pas si vous avez eu l'occasion de parler avec l'un d'eux. Je les ai toujours associés à toutes les communications; je les ai toujours informés de ce que nous faisons et de ce que nous avons l'intention de faire. C'est important de ne pas laisser les informateurs, les lanceurs d'alerte, en marge. Il faut vraiment qu'ils aient le sentiment de faire partie de tout le processus et d'être rassurés.

M. Pound, même chose. Je ne les aurais jamais exposés comme ils l'ont été aux médias, mais c'était à leur demande. Vous savez que dès que les noms sont connus dans les médias, on ne peut plus protéger les informateurs. Alors, en principe, je préfère me servir des informations que je reçois et en même temps garantir leur protection et la protection des informateurs.

M. SIEVEKING : Oui, pour le terme, vous n'êtes pas le premier qui relève cette question. On a reçu plusieurs commentaires à ce propos. Comme je l'ai dit, l'USADA a également exprimé un commentaire en ce qui concerne le mot *informant*, informateur, qui a aussi une mauvaise réputation. Le groupe de rédaction a eu beaucoup de difficultés; on a examiné beaucoup de propositions différentes, et rien ne nous a vraiment satisfaits. C'est très difficile de trouver le terme juste. On va continuer à vous écouter, si vous avez des propositions. Mais je peux vous dire qu'on en a beaucoup parlé lors de la rédaction. M. Peterson qui est un expert mondialement reconnu en bonne gouvernance et en matière de systèmes de lanceurs d'alerte, a participé à cette discussion, et il n'a pas pu nous fournir de meilleur terme. C'est une question qui ne sera

pas réglée immédiatement. On va peut-être changer de terme plusieurs fois. Mais dès que nous aurons trouvé le terme juste, on va se l'approprier.

M. YOUNGER : M. Lira, je crois que nous aurons surtout un rôle de coordination plutôt que d'investigation. Mais nous allons continuer à mener des investigations avec des partenaires. Des partenaires qui sont très solides, qui ont l'autorité et le pouvoir de mener des enquêtes, avec un personnel nombreux. Et nous devons compter sur ce réseau de partenaires. Mais bien sûr, je serais ravi de vous aider le plus possible dans votre région, lorsqu'il s'agit d'aider les lanceurs d'alerte. Alors, n'hésitez pas à me contacter à n'importe quel moment. Je vous donnerai volontiers des conseils basés sur mon expérience. C'est vraiment une question très culturelle. On a besoin de vous, parce que vous comprenez mieux, après tout, l'environnement culturel dans votre pays, dans votre région. Il faut s'aider mutuellement. C'est la base d'une bonne relation avec nos partenaires. Nous, on va servir de pont vers les autorités judiciaires et la police. Nous allons exploiter notre relation avec Interpol. Pour l'Amérique du Sud, nous avons des personnes qui travaillent à Interpol, qui parlent dans la langue maternelle des pays d'Amérique du Sud. Donc je peux compter aussi sur les relations que j'ai gardées du temps où j'ai travaillé chez Interpol. Alors, n'hésitez pas à nous contacter.

Pour répondre à M. Moses, merci beaucoup. Merci beaucoup de votre contribution. Hier soir, nous avons déjà une bonne et longue occasion de converser. Je veux m'adresser aussi à nos collègues russes. Le fait que le cas russe a pu être rendu public grâce à des Russes. Il n'y avait pas que les Stepanov. Il y en avait d'autres, et cela nous a profondément touchés. Les Stepanov et les autres russes nous ont profondément touchés, parce que leurs renseignements nous ont aidés à continuer et à approfondir notre enquête. Je ne vais certainement pas divulguer des noms, mais j'espère et je suis sûre que nous aurons à nouveau des gens en Russie, qui vont nous donner des renseignements, lorsque nous aurons rétabli la confiance. Et nous allons aussi faire un travail de construction de pont vers RUSADA et nos collègues en Russie.

MME. BATTAINI-DRAGONI : Puisque l'on sait que beaucoup de travail réglementaire a déjà été effectué au niveau national et international par des pays membres de l'AMA, par exemple, ou des organisations internationales, il faut vraiment prêter une très grande attention à la terminologie. Car il y a une terminologie arrêtée pour les lanceurs d'alerte. Alors, s'il vous plaît, ne réinventez pas la roue. Si vous prenez des termes différents, cela va semer la confusion. Et deuxièmement, ce travail est extrêmement intéressant, et je félicite tout le monde qui a aidé à écrire ce rapport. Mais la mise en vigueur d'une telle politique dépendra des situations nationales. Parce que si vous vous trouvez dans un pays où vous avez le cadre réglementaire et judiciaire approprié, la protection fonctionnera très bien. Mais si dans un pays, il n'y a aucun cadre, aucune condition judiciaire ou réglementaire, ce sera beaucoup plus difficile de l'appliquer. Nous avons des documents très détaillés sur les conditions accordées pour la protection des lanceurs d'alerte et nous sommes tout à fait d'accord de partager ces informations avec vous.

LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup, ce fut une discussion fascinante. Merci beaucoup de la très haute qualité de ces contributions. Merci à M. Younger. Alors, formellement, est-ce que le Conseil de fondation peut donner son approbation à cette politique de lanceurs d'alerte, quelle que soit la forme que cette politique prendra?

DÉCISION

Le programme et la politique de dénonciation sont approuvés.

Marche à suivre V – Accréditation des laboratoires

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : En fonction du temps dont nous disposons, je vais passer en revue les deux points suivants : l'accréditation des laboratoires. Le groupe de réflexion de l'AMA a conclu que le moment est venu de revoir notre système d'accréditation des laboratoires. On a eu des problèmes avec des laboratoires, qui ont eu comme résultat leur suspension. Hier, le Comité exécutif s'est mis d'accord de créer un groupe d'experts, qui aura un remue-méninges concernant la voie à suivre, la façon dont ce système peut être amélioré. Ce groupe de travail fera un rapport lors de la prochaine réunion du Comité exécutif et du Conseil de fondation.

Marche à suivre VI – Gouvernance

Le point suivant est un point très important, et on a eu une longue discussion à ce propos, hier. De longs débats sur le sujet de la gouvernance ont eu lieu : comment améliorer la gouvernance de l'AMA? Des propositions ont été faites lors de la réunion du groupe de réflexion de l'AMA, des propositions faites par des experts et par d'autres parties prenantes. Hier le Comité exécutif en a parlé et a conclu que, pour ce qui est de la gouvernance, on a besoin d'un débat complet et holistique. On ne peut pas avoir une discussion sur certains éléments seulement. Il faut avoir une discussion très complète. Il faudra peut-être restructurer complètement la gouvernance. Il faut que ce soit bien conçu. Si on change la gouvernance sans avoir réfléchi à toutes les conséquences, cela pourrait être dommageable. Là aussi, nous avons décidé de créer un groupe de travail qui va réfléchir à la gouvernance. Les gouvernements ont exprimé le souhait d'avoir un représentant par continent, donc cinq représentants des gouvernements. Et ceci devrait être égalé par un maximum de cinq représentants pour le sport. Les ONAD devraient également être représentées parce qu'elles ont des opinions très fortes. Donc deux ONAD et, bien sûr, les athlètes qui s'intéressent beaucoup à cette question auraient deux représentants, et l'AMA nommerait trois experts indépendants. Des experts en matière de gouvernance, qui feraient partie de ce groupe de travail. C'est fondamentalement la composition. Nous attendons de recevoir les noms proposés par les gouvernements et par le Mouvement sportif d'ici le 15 décembre. Les gouvernements ont également fait des propositions concernant le mandat donné à ce groupe de travail. Alors, si le Mouvement sportif ou d'autres personnes veulent également nous envoyer des propositions pour le mandat à donner à ce groupe de travail, vous pouvez le faire. L'AMA va payer les dépenses de déplacement des athlètes et des experts, mais les autres parties prenantes doivent se charger des frais et des coûts de leurs représentants.

M. MUYTERS : Oui, sur ce dernier point, selon lequel l'AMA se chargerait uniquement des frais générés par les athlètes et les experts, je pense qu'il serait plus sage de payer les frais de tout le monde, ou de ne rien payer à personne. Pourquoi ne prendrait-on pas en charge les coûts et les frais pour les ONAD?

M. MIZUOCHI : Je m'excuse auprès du Conseil de fondation mais le parlement au Japon est en séance, et j'ai la responsabilité de participer à cette séance. Donc je dois partir très prochainement pour retourner au Japon. Je voudrais prendre la parole sur un point qui n'est pas encore en discussion, parce que c'est un point qui se trouve à l'ordre du jour, les points 6 et 7. Mais je me permettrai de parler à propos de ces points maintenant. Je voudrais remercier l'administration de l'AMA d'avoir pu nous présenter un résumé des points de vue de toutes les parties prenantes, et de nous avoir proposé une feuille de route. Nous soutenons l'idée selon laquelle l'AMA doit continuer à être la seule organisation dans le monde qui consolide et surveille les activités antidopage dans le monde. Nous partons du principe qu'il y a un consensus entre l'AMA, les gouvernements, le CIO et les agences antidopage quant au besoin de réformer le système global antidopage et de renforcer l'autorité de l'AMA. Il est important de créer un groupe de travail pour chacun des sujets, comme proposé, et de trouver des solutions qui seront adaptées à ce qui nous attend à l'avenir. Le Japon veut certainement participer à cette réforme et nommera des experts pour qu'ils participent aux groupes de travail. Pour ce qui est du groupe de travail et de gouvernance, en tenant compte du fait que l'AMA représente le monde entier, nous pensons que les membres de ce groupe de travail devront venir des cinq continents. Et nous espérons que ce groupe de travail sur la gouvernance va pouvoir progresser rapidement sur la base d'un mandat clairement défini. Les initiatives prises par la Norvège et le Conseil de l'Europe ont eu comme résultat une relation qui s'accroît de façon permanente entre le Comité exécutif et les membres du Conseil de fondation, et entre le Mouvement sportif et les gouvernements.

Je voudrais également dire quelque chose concernant la législation et l'UNESCO. Les Jeux de Rio sont terminés, et nous devons nous diriger et nous orienter vers les prochains jeux d'été, qui auront lieu à Tokyo. Le Japon sera le pays hôte des Jeux olympiques et paralympiques de 2020, et également de la coupe du monde de rugby en 2019. Nous faisons tout notre possible pour vous offrir un cadre, un environnement propre. Donc nous allons soutenir le travail, sous la direction de l'AMA, visant à réformer le système global antidopage. Je peux vous dire très

rapidement ce que nous faisons actuellement au Japon. Nous avons un groupe de travail, sous mon égide, qui va également réfléchir au système antidopage au Japon, avec une attention particulière à donner aux JO de 2020 et à la coupe du monde de rugby de 2019. Un rapport définitif de ce groupe de travail a été publié le 8 novembre. Ceci devrait aider à accélérer la réforme qui sera menée dans notre pays, à propos de la législation et aussi en matière de lutte antidopage. Nous allons partager nos points de vue avec d'autres signataires de la convention de l'UNESCO. En fait, nous estimons que l'UNESCO devrait parler au nom des pays qui ont déjà pris des mesures de réforme de leur législation et la partager avec d'autres signataires.

LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup de cette contribution, Monsieur le Ministre, et merci d'avoir pris la peine de vous joindre à nous. Nous vous souhaitons un bon retour chez vous.

MME. QUALTROUGH : Je soutiens cet effort de revoir la structure de gouvernance de l'AMA. Mais je ne crois pas que c'est une bonne idée de partir du principe qu'il y a un problème de gouvernance, simplement parce qu'il y a eu des articles dans la presse. Je suis également athlète paralympique et je parle maintenant en cette qualité. Peut-être devrait-on avoir un peu plus de représentation des jeux paralympiques dans cette organisation. Lorsque je regarde les statuts et les règlements, je ne vois pas de représentation statutaire du mouvement paralympique. Donc on devrait faire un effort à ce propos.

M. POUND : À mon tour, je soutiens ce que vient de dire le ministre en matière de gouvernance. Voici des mois que je suis les programmes de gouvernance de l'AMA. Avec tout le respect que je vous dois, nous faisons exactement ce que nous avons voulu faire lorsque nous avons mis en place les parties prenantes. Et personne n'est en mesure de renverser quoi que ce soit. On peut toujours améliorer les choses. Mais il me semble que c'est du bricolage plutôt qu'une intervention importante. Mon autre commentaire porte sur un élément pratique, un comité de 17 personnes. C'est beaucoup trop important pour traiter de ce genre de question, 17 personnes, c'est beaucoup trop. Et en faisant usage de votre influence, de façon à réduire ce comité à un niveau gérable, vous obtiendrez plus rapidement un meilleur produit.

LE PRÉSIDENT : Nous y avons songé, je dois dire. Mais actuellement, la discussion est en cours. Qui souhaite intervenir du côté des gouvernements?

MME. TJONGARERO : J'ai une question sur les laboratoires. En Afrique, le laboratoire de Bloemfontein souhaite savoir quel est le cadre, et combien de temps il faudra, étant donné que nous n'avons pas de laboratoire en Afrique du Sud, ce qui, bien entendu, complique notre situation, faute de ressources. Et je voudrais savoir combien de temps il vous faudra avant que ce laboratoire de Bloemfontein soit réinstitué. Il y a encore un autre point que je sou mets à votre attention. L'établissement d'un laboratoire ne saurait précéder l'institutionnalisation d'un programme de collecte d'échantillons. Si un tel programme n'est pas suffisamment fort, on peut analyser. Mais qu'analyse-t-on?

LE PRÉSIDENT : Ce n'est pas un problème de gouvernance, mais je veillerai à ce que dans le cadre du rapport scientifique que nous verrons plus tard, nous traitions de cette question.

MME. BATTAINI-DRAGONI : Hier, lors de la réunion du Comité exécutif, une discussion a porté sur ce groupe de gouvernance. Et il me paraît que l'on s'est bien mis d'accord quant à l'importance de ce groupe de gouvernements. Et à l'avenir, nous allons donc renforcer l'AMA. Et en fait, les gouvernements, si j'ai bien compris, ont fait valoir que nous souhaiterions que les cinq continents soient représentés; non pas pour faire de ce groupe un groupe ingérable, mais la question de la gouvernance est au cœur de la discussion. C'est aussi simple que cela. Nous prenons donc les choses très au sérieux. Les représentants des autres continents, et c'est compréhensible, souhaitent exercer une représentation. Ceci étant dit, pour le procès-verbal, nous sommes prêts à discuter pour trouver une solution. Mais concernant le procès-verbal, il y a un point auquel nous attachons beaucoup d'importance, à savoir la question des experts. Ces derniers, pour nous, ne sont pas membres en tant que tels du groupe. Les experts sont des experts qui peuvent être convoqués ou non aux fins d'une discussion. Et nous n'envisageons même pas qu'un expert sera porté à la présidence de ce groupe. Nous avons des représentants du monde des sports, des représentants des gouvernements, en plus des athlètes, des ONAD, etc. Mais nous ne saurions accepter le principe selon lequel un expert externe qui ne représente ni le sport ni les gouvernements puisse présider une réunion et imposer ses points de vue. Les

experts sont présents sur invitation. Nous en avons besoin. Nous savons qu'il est utile d'avoir leur soutien scientifique. C'est là leur rôle. Il appartient au groupe de décider s'ils veulent ou non des experts et dans quel but. Je voudrais donc préciser les choses clairement, de façon à ce que la transparence règne quant à ce que nous souhaitons en tant que groupe.

M. PENGILLY : De toute évidence, j'apporte mon soutien à ce domaine qui m'intéresse énormément. Je voudrais simplement reprendre ce que vient de dire Mme. Battaini-Dragoni. Je pense que nous devons nous souvenir des objectifs et des résultats en matière de réforme de la gouvernance. Ceci nous renvoie à ce qu'est cette organisation. Il s'agit de protéger les athlètes intègres et d'avoir un sport propre. Oui, il nous faut une représentation appropriée, mais le résultat de ce groupe doit cibler les objectifs de cette organisation. Et de ce fait, le facteur représentation doit être égal. Mais je ne pense pas qu'il nous faille insister sur certains éléments qui ne sont pas utiles pour le résultat des travaux du groupe.

M. NIGGLI : Pour ma part, je vais essayer de résumer les choses dans l'ordre. Nous avons eu une longue discussion au niveau du groupe. Et la recommandation a été de tenir compte de cette représentation continentale qui a été sollicitée. Les membres des sports ont indiqué clairement qu'ils souhaitaient un nombre égal de participants. Je crois que nous devons accepter cette réalité. Voilà donc où nous en sommes. Je pense que nous pourrions très bien travailler sur cette base-là. Ceci ne revient pas à dire que nous ne pouvons pas travailler avec les experts dans le cadre d'un travail préparatoire. Et pour ce, ils peuvent formuler des propositions concrètes sans que nous ne perdions du temps en discutant dans un groupe trop large.

M. Muyters, à mon avis, voici la seule raison pour laquelle nous avons fait cette proposition. Laissons de côté les experts qui ne font pas partie du groupe; mais les athlètes, très souvent, n'ont pas le soutien d'organisations spécifiques. Ils sont donc dans une position différente par rapport aux autres participants. Nous pouvons dire qu'ils peuvent avoir le soutien de leur part, mais ce n'est pas toujours le cas. Donc nous avons vu des situations où les athlètes ne savaient pas vers quelle organisation se tourner pour obtenir leur billet. D'où cette proposition; il n'y a pas d'autres raisons. Il ne s'agissait pas d'une inégalité de traitement. Il s'agissait simplement d'éléments pratiques.

M. Pengilly, je répondrai que oui, nous sommes d'accord. L'objectif est de déterminer s'il convient de régler quelque chose et comment le faire dans le meilleur intérêt du sport propre.

M. MUYTERS : Puis-je suggérer que ces deux athlètes et ces deux ONAD soient pris en compte?

LE PRÉSIDENT : Si c'est ce que tout le monde souhaite, très bien. Nous avons des indications claires du Comité exécutif. Nous en avons rediscuté aujourd'hui. Je suis toujours sensible au fait que les petits comités font un meilleur travail. Mais s'il s'agit d'un point important, il vaut mieux avoir un groupe plus large pour faire ce travail.

Marche à suivre VII – Législation de l'UNESCO

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Je vais passer en revue les points restants, et ensuite nous pourrions avoir un dernier tour de discussion. Car dans le cas contraire, nous finirons par être très en retard. Une demande a été formulée par le sommet olympique, visant à voir ce qui pourrait être fait afin d'encourager la mise en œuvre d'une législation appropriée. Il a été suggéré d'envisager une loi type. Nous en avons discuté hier. Ce n'est peut-être pas une solution réaliste, étant donné la différence des cadres juridiques des différents gouvernements. Sur ce point, la recommandation est la suivante : que l'AMA soit en contact avec les gouvernements pour voir si nous pouvons faire avancer cette question, que ce soit avec l'UNESCO ou d'autres organisations intergouvernementales, pour voir ce que signifie la mise en œuvre du Code dans une législation. Il va falloir continuer à travailler sur ce point. Il n'y a pas de solution immédiate qui s'offre à nous.

Marche à suivre VIII – Financement

Pour le financement, il me paraît évident, à la lumière des discussions d'aujourd'hui, qu'il existe un certain nombre de responsabilités qui sont placées sur l'AMA et les lanceurs d'alerte. Vous comprenez ce que cela implique. L'idée est que le comité des finances soit mandaté pour

préparer un budget pour 2018 et les années suivantes, en tenant compte de nos discussions. Nous le ferons après le mois de mai, lorsque les groupes auront présenté leurs rapports, de façon à ce que nous ayons un tableau plus clair quant à l'avenir. Ce nouveau budget potentiel sera fait à partir de zéro plutôt que de procéder à des augmentations budgétaires, en fonction du budget actuel. Mais tout ceci sera examiné par le comité des finances le moment venu.

Marche à suivre IX – Sécurité

Nous avons été saisis d'une demande en matière de sécurité par le sommet olympique. Nous en avons parlé. En effet, la sécurité est extrêmement importante pour les athlètes. Nous vous avons expliqué ce que nous faisons avec les lanceurs d'alerte. Tout ceci fait partie du développement du nouvel ADAMS. Cela se trouvera potentiellement reflété dans le nouveau budget, étant donné que les frais de sécurité sont loin d'être négligeables.

Marche à suivre X – Calendrier de la Conférence mondiale

Enfin, nous avons discuté hier de la conférence mondiale, concernant le lieu de réunion et la date appropriée. Nous nous sommes accordés à dire qu'une conférence mondiale n'aurait de sens que si elle est organisée à un moment où nous aurons le temps de mettre en œuvre des réformes, avec le temps de consultation approprié. Le Comité exécutif est donc d'avis que, pour l'instant, il faudrait viser 2019. Ceux qui seraient prêts à poser leur candidature pour cette conférence pourraient tenir compte de cette date-là. Mais bien entendu, nous sommes toujours prêts à rediscuter de la chose. Pour l'instant, nous n'avons pas d'éléments militant en faveur d'un changement, donc nous nous en tenons à notre plan initial, à savoir 2019.

M. MUYTERS : Je voudrais dire quelque chose au sujet du financement. Olivier a mis le doigt sur deux points qui, pour nous, sont très importants, ne serait-ce que pour le budget de 2018. Mais nous demandons au comité des finances de nous donner des perspectives à long terme, en matière budgétaire. C'était mon premier point. Le deuxième point également important. Vous avez dit qu'il nous fallait commencer par une feuille blanche. Ce ne sera donc pas un exercice portant sur les fonds supplémentaires, mais un exercice qui implique un scénario de la part de l'administration, spécifiant les tâches les moins importantes qui peuvent être balayées. Pour moi, ceci est très important.

M. POUND : Pour reprendre ce que M. Muyters vient de dire. Si nous avons affaire à une feuille blanche, je pense que si nous le faisons, nous ne reviendrons pas à la base A, B, C, D et E, parce que les attentes ont augmenté depuis le début de notre séance, et les engagements financiers n'ont pas augmenté pour faire face aux tâches qui nous attendent.

LE PRÉSIDENT : Il ne fait aucun doute qu'à moins de disposer des ressources nécessaires, nous devons déterminer les priorités.

Permettez-moi rapidement de résumer la séance de ce matin. Je crois que nous avons été de l'avant. Nous nous sommes concentrés sur des problèmes importants, à savoir la disposition de conformité des plus grands pays du monde. Nous avons également abordé les problèmes importants qui affectent le processus qui s'est développé au sein de l'AMA, depuis notre création en 1999. Je suis très reconnaissant envers tous les intervenants pour la qualité de leur présentation. Merci de la façon dont vous avez avancé vos arguments dans la discussion. À mon sens, il ne fait aucun doute que nous pouvons lever la séance, étant certain que ces 4 h 30 ont véritablement porté sur la protection des athlètes intègres.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Pendant le déjeuner, j'ai été contacté par des gouvernements qui souhaitent davantage de clarté quant au mandat de ce groupe, avant de nommer des membres pour faire partie de ce groupe. Nous avons reçu des suggestions de leur part. Je propose – si le mouvement olympique souhaite nous soumettre des suggestions –, nous examinerons cela d'ici la fin de la semaine prochaine. Ensuite, nous allons consolider le tout avant de procéder à des nominations. De toute évidence, ce mandat pourra être discuté par le groupe. « Discuté », étant donné que les choses ne sont pas ancrées dans le roc.

Je vais faire circuler les propositions du gouvernement ou du mouvement olympique, et vice versa, pour que l'on voie de quoi il s'agit.

DÉCISION

Il est pris note de la feuille de route et des calendriers initiaux pour la marche à suivre.

6. Sportifs

– 6.1 Rapport de la présidente du comité des sportifs de l'AMA

MME. SCOTT : Le rapport des athlètes est bref étant donné que le comité des sportifs de l'AMA ne s'est pas réunie depuis la dernière réunion du Conseil de fondation. Et nous n'allons pas nous revoir avant le mois de décembre, au Japon. Ceci étant dit, il y a quelques remarques à faire. En ce qui concerne les activités, nous sommes restés actifs en été et en automne. Nous avons demandé à l'AMA d'enquêter plus en profondeur sur la Russie. Les résultats de l'AMA méritent également notre soutien.

Depuis lors, nous avons participé activement, avec la communauté des athlètes, aux activités de l'AMA. Je voudrais mettre l'accent sur certaines de ces activités. Dans le cadre du processus de révision de la conformité, le développement de la politique des lanceurs d'alerte. Nous avons participé au groupe de réflexion en septembre à Lausanne, et nous avons participé à l'équipe indépendante d'observateurs à Rio. Nous avons continué de participer aux programmes de sensibilisation de l'AMA, et plusieurs membres de notre équipe ont participé à une collecte de fonds.

Nous nous efforçons d'être la voix des athlètes du monde et, pour ce faire, il convient d'ajouter que nous sommes surpris et déçus du nombre de critiques adressées à l'AMA dans le contexte du rapport McLaren. Les athlètes ont le sentiment que toutes ces critiques sont mal ciblées. Au lieu de parler des problèmes et du dopage dans le sport, les critiques portent sur une réforme de l'AMA, sur ce qu'il faudrait changer et arranger au niveau de l'AMA. Aucune organisation n'est à l'abri de critiques. Bien entendu, toutes les organisations peuvent s'améliorer. Mais je voudrais dire, au nom des athlètes, que nous sommes en présence d'un effort visant à déstabiliser l'AMA. Et je ne vois pas que cela puisse mener vers un avenir meilleur. Il y a une seule chose qu'il faudrait mener à bien, à savoir la lutte pour le sport propre et le droit de tout athlète à participer à un sport exempt de dopage, renforcer l'AMA et collaborer dans le cadre d'un effort uni, pour aider les athlètes et pour défendre les principes du sport intègre. Et la seule façon d'y arriver est en gardant cela à l'esprit, afin que nous allions de l'avant.

LE PRÉSIDENT : Merci Mme. Scott. Y a-t-il des remarques? Eh bien, merci de votre rapport. J'espère que votre réunion à Tokyo, au Japon, au mois de décembre, sera une réunion fructueuse.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu de la présidente du comité des sportifs

7. Finance

– 7.1 Rapport du président du comité finance et administration

M. RICCI BITTI : Ce n'est peut-être pas le meilleur point à traiter après le déjeuner, mais je peux peut-être abrégé mon rapport, en mettant uniquement le doigt sur les points importants à partir du point 7.1. Pour la gouverne du Conseil de fondation, nous avons tenu une réunion du Comité des finances à Lausanne en date du 19 juillet. À cette occasion, nous avons traité des problèmes que vous imaginez. Nous avons revu les comptes annuels. Nous avons accepté le protocole des audits, qui ont estimé qu'il n'y avait aucune lacune, ce qui est très bon pour l'administration de l'AMA. Nous avons également discuté des contributions volontaires et non volontaires. Nous avons discuté des différentes sortes de contributions, ainsi que du coût des

enquêtes, qui n'ont pas été entendues ni prévues au budget. De ce fait, nous avons commencé à rédiger un budget pour l'exercice 2017, qui vous est présenté pour approbation, en même temps qu'un exercice. En effet, ce matin j'avais dit qu'il fallait tenir compte de l'avenir à long terme, conformément aux recommandations du gouvernement. Car les gouvernements ne travaillent pas toujours à long terme. Nous avons deux ans supplémentaires pour ce budget. Je pense que cela suffit, mais si vous voulez une année supplémentaire, ce n'est pas difficile. Nous publions une autre colonne.

DÉCISION

Il est pris note du rapport du président du comité finance et administration.

– 7.2 Contributions des gouvernements et du CIO

M. RICCI BITTI : Ceci étant dit, je passe au point 7.2, les contributions des gouvernements et du CIO. La mise à jour est intervenue le 18 octobre. Nous sommes parvenus à 96.75% des contributions, donc un point de moins par rapport à l'année dernière, à la même époque. Nous avons encore des contributions en suspens, notamment de la part de mon propre pays. Mais je ne tarderai pas à contacter les autorités, étant donné que j'ai été mis au courant de cette lacune pas plus tard qu'hier. L'Italie doit 176,000 dollars. Ils nous ont payé 85% de leurs contributions, alors qu'ils devaient payer 100 %. Le Venezuela, la Grèce, le Brunei, le Pérou. En effet, comme le veut la tradition, nous mentionnons ceux qui sont encore endettés.

Les contributions supplémentaires portent sur un montant de presque 300,000 dollars. Et je remercie le Japon, le Koweït, l'Australie, la ville de Lausanne, ainsi que le canton de Vaud pour les contributions versées en faveur du symposium des ONAD. La décision de la Commission des finances de 2015 a fait fléchir les contributions, étant donné que nous avons refusé la contribution de la Russie. Cette décision a été prise avant tous ces événements. C'est là une décision qui a été très sage. Ceci est pour vous informer de la situation. D'un autre côté, il nous manque 300 000 \$ dans nos comptes.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu sur les contributions des gouvernements et du CIO.

– 7.3 Fonds d'enquêtes spéciales

M. RICCI BITTI : Je passe au point 7.3, les fonds d'enquêtes spéciales. « Spéciales » désigne des fonds qui se concentrent sur des points spécifiques. Nous avons deux points, le dernier portant sur les enquêtes. Et ici, les contributions reçues à ce jour de la part des gouvernements représentent 445,000 dollars. Nous avons souhaité 50,000 de plus, donc une somme totale de l'ordre d'un demi-million de dollars. Ceci sera également compensé par le CIO, les deux conditions étant que nous nous efforcions d'être plus efficaces et que nous accélérions les conclusions du rapport McLaren. Ou bien, la deuxième demande est de réintégrer 80,000 dollars pour SportAccord, qui a fait un excellent travail en faveur des petites fédérations et des fédérations non olympiques. SportAccord a été suspendue en raison de la crise survenue au sein de son organisation. Donc, nous demandons la réintégration de cette organisation dans notre budget. Voilà la situation en ce qui concerne le fonds d'enquête, qui sera égalé par le CIO pour un montant de 1 million. Nous avons urgemment besoin de cet argent, car nous engageons beaucoup de dépenses. Et à l'avenir, j'espère que cet argent sera affecté à l'unité de M. Younger, étant donné que c'est là une excellente façon de contribuer aux frais encourus par notre organisation.

Je reviens à des fonds un peu plus anciens, à savoir le fonds de recherche. Nous avons continué à l'utiliser à une petite échelle. Mais ici, le montant représente 11,678 millions de dollars.

Un million sur ces 11 millions a été attribué à la suite d'une décision de ce groupe à la recherche et aux sciences sociales. Nous avons commencé de dépenser cet argent à cet effet dans certains projets, mais plusieurs engagements restent à prendre l'an prochain.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu sur le
Fonds d'enquêtes spéciales

– 7.4 Comptes trimestriels 2016 (troisième trimestre)

M. RICCI BITTI : Je passe au point 7.4 qui reflète la situation des comptes trimestriels arrêtés au 30 septembre 2016. Nous avons ici le bilan, le compte de profits et pertes. Ici, je dois dire que nous sommes conformes au budget, avec quelques petites remarques qu'il reste à formuler. Ceci étant, j'estime que plus que les comptes trimestriels, il s'agit d'une provision pour la fin de l'année. Et si vous prenez, par exemple, l'annexe à la page 30, nous pouvons faire 2 ou 3 remarques. Ainsi, nous disposons de 6.192 millions au 30 novembre, et nous espérons toucher une somme de l'ordre de 900,000 dollars pour un total disponible d'ici la fin de l'année de 7 millions. J'espère qu'avec les 7 millions qui sont disponibles, nous pourrions respecter notre budget, qui est un budget de perte de 144,000 dollars. Il y a là deux rubriques qui appellent une remarque. 91% ont été dépensés pour les affaires juridiques, dont les enquêtes. La raison est facile à expliquer, puisque nous avons eu deux enquêtes indépendantes, dont l'une est encore en cours. Donc nous allons devoir dépenser davantage d'ici à la fin de l'année. La deuxième rubrique est également importante. Comme cela est indiqué, 84 % du budget total a été dépensé. Ceci a trait à ADAMS, puisque le système ADAMS est très important dans le cadre des activités de l'AMA. Et d'un autre côté, c'est un point également critique. Il y a eu pas mal de changements au niveau du fournisseur et également des efforts imprévus, de façon à faire face aux cyberattaques dont l'AMA a été l'objet. Voilà qui explique que nous avons dépensé 200,000 dollars supplémentaires pour contrer les cyberattaques. Et dans le cadre du développement actuel d'ADAMS, il nous a fallu dépenser des sommes qui n'ont pas été budgétées dans la rubrique dépenses. Nous avons également dû amortir une partie de l'ancien ADAMS. Ceci étant dit, cela relève de notre devoir, même si cela touche un point critique, car ADAMS se trouve au cœur des activités, pour les athlètes, pour l'organisation, et pour l'AMA en tant que telle. Donc il faut accepter le fait que nous sommes à l'heure et que nous avons dépensé ce qu'il fallait dépenser. Voilà pour mon rapport. Cela vous donne également des indications pour la fin de l'année. Je crois que nous devrions être plus ou moins conformes au budget, si rien de grave ne se produit d'ici la fin de l'année.

DÉCISION

Il est pris note des comptes trimestriels
2016 (troisième trimestre)

– 7.5 Projet de budget 2017

M. RICCI BITTI : Je passe au point à soumettre au Conseil de fondation, à savoir le budget de 2017. Le Comité des finances, conformément aux demandes formulées par le Comité exécutif, s'est livré à un exercice comportant trois conditions : augmentation de 0%, augmentation de 3% et augmentation de 5% du budget. 5% et 3% d'augmentation sont censés refléter la réintégration des dépenses de frais de voyage des membres du Comité exécutif et du Conseil de fondation. Voilà la position du CIO. Nous avons différé cela de quelques années, mais il faut retrouver un système de bonne gouvernance et payer les frais encourus. Nous pensons donc que ces 2 % représentent un pourcentage variable qui augmente. Les coûts de voyage ont également augmenté au-delà de 2 %. Tout dépend du lieu où nous tenons nos réunions. Mais c'est là un coût variable. Nous pensons donc qu'il convient de réintégrer ces coûts dans le budget de l'AMA. Pour abréger, le Comité des finances s'est penché sur la question. Le conseil exécutif de septembre et d'hier a examiné à deux reprises cet exercice et ce projet de budget. Et à l'unanimité, nous nous sommes concentrés sur les 5%, qui couvrent plus ou moins ces 2% des dépenses. Voilà ce que nous vous recommandons.

Au nom de notre comité, permettez-moi d'ajouter quelques commentaires sur ce budget particulier, commentaires que je me propose de faire, étant donné que nous avons affaire à un grand nombre de coûts très différents qui nous attendent. Ici, je voudrais mentionner la réintégration des frais de voyage, ce qui est déjà une première chose, et qui représente 2%. Ensuite, la création d'un département d'enquêtes et de renseignements, qui devrait comporter jusqu'à six personnes, progressivement, bien sûr. Nous avons budgété une augmentation pour la science et la recherche. Nous avons réintégré notre soutien à SportAccord, conformément à la demande formulée par le CIO. Et les activités de surveillance de la conformité ont également été augmentées. Le symposium des ONAD a été très important, dans le cadre des activités de l'AMA. Donc nous aurons davantage de participants. Il s'agit en l'occurrence d'une manifestation très importante. En 2017, nous aurons un symposium sur les AUT (ceci n'est pas une activité annuelle). Et enfin, nous avons également un développement continu d'ADAMS. Voilà les rubriques qui ont été intégrées dans le budget que vous avez sous les yeux. Et ceci fait l'objet d'une recommandation unanime de la part du Comité des finances et du Comité exécutif, qui se sont réunis au mois de septembre et hier.

LE PRÉSIDENT : Avez-vous des questions pour M. Ricci Bitti?

M. MUYTERS : Tout d'abord, je voudrais remercier M. Ricci Bitti et le comité des finances pour cet excellent travail au sujet de notre budget. Mais je dois dire que le mandat qui nous a été confié pour le budget 2017 implique une augmentation de 3% du budget de l'AMA. Cette augmentation devrait être affectée aux opérations, sans réintégrer les frais de voyage. Mais puisque la recommandation du Comité exécutif va dans ce sens, nous pouvons approuver ces 5% pour l'exercice 2017.

Il y a également un deuxième point sur lequel nous souhaitons mettre le doigt, compte tenu du fait que le financement est assuré pour financer les activités antidopage de SportAccord. M. Ricci Bitti nous en a parlé. Il serait souhaitable de faire la même chose en ce qui concerne les activités de l'INADO. Voilà les deux points que je tenais à souligner.

LE PROFESSEUR ERDENER : Au nom du mouvement olympique, nous apportons notre ferme soutien aux propositions du comité des finances, en ce qui concerne notamment les 5% d'augmentation du budget, dans la mesure où nous avons besoin d'un organe fort. Ceci me paraît indispensable.

MME. QUALTROUGH : Merci pour cet excellent travail du comité des finances. Je me fais l'écho de mes collègues et j'appuie les commentaires de mon collègue concernant une subvention à l'INADO. En effet, il est extrêmement important de soutenir les organisations nationales antidopage.

M. GENDALL : Le gouvernement de la Nouvelle-Zélande est à l'aise avec la réintégration des frais de déplacement et appuie aussi l'augmentation de 5% du budget de l'AMA. Un commentaire, si vous me le permettez. Dans l'annexe 3 du point 7.1, on voit que sur 10 ans, les fonds apportés par les gouvernements au-delà des 100% de la contribution du mouvement sportif s'élèvent à 4.198 millions de dollars. En 2015, les montants supplémentaires payés par les gouvernements s'élevaient à 104%, c'est-à-dire 716.000 dollars. Ce n'est pas une critique du Mouvement sportif, puisque le Mouvement sportif ne doit évaluer que jusqu'à 100%. Mais les gouvernements assument vraiment une très grande part du fardeau supplémentaire.

M. GODKIN : Merci, Monsieur le Président, et félicitations pour votre élection, et félicitations à la vice-présidente pour son élection. C'est évident que l'AMA a beaucoup de défis à relever, dont un programme renforcé. Nous sommes ravis de voir que le Comité des finances débat de toutes ces questions. Je voudrais simplement dire que l'Australie soutient cette augmentation de 5 % pour les opérations de l'AMA. Donc on approuve les 5 %, mais pas une réduction de 2 % pour les frais de déplacement.

MME. TJONGARERO : La région africaine est bien consciente de ses obligations financières concernant le budget de l'AMA. Notre bureau régional en Afrique fait le suivi auprès des gouvernements afin qu'ils paient leurs contributions. Et nous voulons assurer un système par lequel les gouvernements paient leur cotisation à la date voulue. La question sera soulevée à tous les niveaux de l'Union africaine et dans cette commission. Nous envisageons aussi la

création de nouveaux modèles de financement du sport, et ceci pourrait également inclure les contributions des gouvernements au budget de l'AMA.

M. RICCI BITTI : Alors, je vais répondre à M. Muyters. En fait, nous demandons une augmentation de 3%; 2% c'est la réintégration. Mais c'est effectivement 3%.

Concernant iNADO, je me rends compte que le personnel doit revoir le budget, et c'est un exercice que le comité des finances doit faire. Mais je n'ai pas d'opinion arrêtée là-dessus.

Pour répondre à notre ami de la Nouvelle-Zélande, je prends note de sa déclaration. Mais l'association que j'ai l'honneur de présider, donc l'ASOIF, la semaine passée, pendant le forum des FI, un symposium important à Lausanne a publié un rapport. C'est le résultat d'une étude que nous avons eue l'année passée, qui montre les dépenses que les 28 fédérations internationales olympiques d'été ont en une année, qui sont égales au montant du budget de l'AMA. Cela n'inclut pas les fédérations d'hiver. C'est simplement aussi une constatation. Donc, les fédérations d'été ont dépensé 28 millions dollars dans la lutte contre le dopage chaque année. C'est un montant substantiel.

C'est très généreux de la part de notre ami australien d'offrir les 5% sans la réintégration des frais de déplacement, ce qui ferait 7%. Mais je propose qu'on accepte notre proposition, et l'année prochaine, on pourrait revenir avec une autre proposition. Je peux vous dire que nous devons avoir un budget qui est basé sur une feuille vierge pour l'avenir. On devra ainsi revoir cette proposition.

Pour ce qui est de l'Union africaine, je suis tout à fait d'accord. Le calendrier et le système des paiements par les gouvernements n'ont pas encore été modifiés depuis que l'AMA existe. Peut-être que les gouvernements devraient se réunir pour revoir leur système. Le Mouvement sportif est tout à fait satisfait de la part payée par les deux côtés de la table. Mais les gouvernements voudront peut-être revoir le système.

Pour ce qui est du budget, des projets de budgets de 2018 et de 2019, à la lumière de notre débat ce matin, ces deux projets de budget perdent toute valeur ou application, puisque nous voulons entreprendre tant d'activités. Mais je vous expliquais le travail de simulation que le Comité des finances a fait, sur la base de 3 et de 5%, en ne tenant pas compte des nouvelles activités proposées ce matin, mais simplement en se basant sur le travail ordinaire. Avec 5% en 2018 et 5% en 2019, nous réussirons peut-être à sauver la situation financière de l'AMA. En 2018, nous avons deux Jeux olympiques. Nous avons les Jeux de la jeunesse en Argentine et les Jeux d'hiver à PyeongChang. Nous avons le symposium sur les stéroïdes et le symposium des ORAD. Ce sont deux activités non routinières. Nous avons l'intention d'augmenter notre travail de recherche, qui a considérablement baissé par manque de finances, ces derniers temps. Alors, nous avons d'autres activités non routinières en 2018 : l'éducation, on veut organiser une conférence de l'éducation; une conférence sur les AUT; les Jeux panaméricains; tous les jeux régionaux. Car il faut avoir des activités pendant ces jeux. On a beaucoup d'activités non routinières en sus prévues en 2018.

Avec une augmentation de 3% uniquement en 2018, nous devrions avoir une réduction pour les activités de quelque 900,000 dollars. Avec une augmentation de 5%, la situation serait un peu meilleure, mais une réduction de 300,000 dollars s'imposerait tout de même. Mais avec les deux options, l'AMA ne pourrait pas augmenter ses activités comme souhaité.

Pour 2019, une augmentation de 3% exigerait une réduction de 221,000 dollars; et avec une augmentation de 5% en 2019 uniquement, avec toutes les activités en vue, il faudrait une réduction de 110,000 dollars. À cause de la règle des 500,000 dollars de réserve, on pourrait augmenter la réserve restreinte de 389,000 dollars. Donc avec 2 fois 5%, on garderait la tête au-dessus de l'eau.

J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le débat de ce matin. Si l'on veut une AMA forte, il faut revoir toute la situation. M. Niggli nous l'a dit ce matin, il a fait une recommandation tout à fait sage et actuelle. Il faudrait commencer à zéro avec le budget. Cela peut aider sans faire de miracles, parce que l'argent reste le même. Vous pouvez en ajouter ou en déduire, mais le montant total reste le même. Mais je crois qu'il faut maintenant entreprendre cet exercice d'un budget qui commence à zéro. Et un dernier point, qui est aussi important et qui exige une

approbation, c'est la nomination des réviseurs. Je demanderai au président de soumettre cette proposition au Conseil de fondation. Je reste à votre disposition pour des questions.

MME. BATTAINI-DRAGONI : Tout d'abord, merci beaucoup au président de ce comité très important. J'ai bien entendu ces derniers commentaires. J'ai entendu le mot « réviser ». Donc « révision » du système, si j'ai bien compris. C'est-à-dire comment nous utilisons les ressources de l'AMA, afin que l'AMA puisse déployer toutes ses activités. Et quelques changements seront apportés aux structures. Ce sera couvert par le budget ordinaire. Je souhaitais exprimer cette notion.

Alors, dans vos prévisions, avez-vous également tenu compte, jusqu'à un certain point, des éléments qui nous ont été montrés ce matin pendant le rapport de la conformité? Si l'AMA doit dépenser des fonds afin d'aider un pays à se sortir de la non-conformité, un certain montant serait assumé par l'AMA. Avez-vous pris en compte cela dans votre exercice budgétaire?

M. RICCI BITTI : Non, pas vraiment mais on a fait la proposition de revenus, de recettes, dans le déploiement de nos activités de conformité. C'est-à-dire lorsqu'on aide un pays à se sortir de cette situation, comme dans le cas de la Russie, il faut demander au pays de payer. Ça, c'est une première idée, sauf pour les enquêtes et les investigations, puisque dans ce cas, on avait déjà un budget pour six employés. Mais pour le reste, on n'a pas inclus cela dans notre exercice budgétaire.

LE PRÉSIDENT : Merci, M. Ricci Bitti. Je crois que c'est très clair et bien expliqué. Vous êtes conscients des problèmes. Ce n'est rien de nouveau. Mais je suis impressionné que vous arriviez à proposer des augmentations de 5%. Dans mon temps, c'était 1%. Je vous propose donc de vous pencher d'abord sur le budget de 2017, et ensuite de 2018. Pouvez-vous approuver le projet de budget de 2017?

DÉCISION

Le projet de budget 2017 est approuvé.

– 7.6 Confirmation des auditeurs pour 2017

LE PRÉSIDENT : Il y a une proposition formelle de nommer de nouveau notre réviseur aux comptes pour 2017, Pricewaterhouse Coopers. Cela semble également être approuvé.

DÉCISION

Le mandat des auditeurs pour 2017 est confirmé.

8. Éducation

– 8.1 Rapport du président du comité Éducation

M. MOSES : On a déjà fait rapport devant le Comité exécutif. Beaucoup de questions ont été posées et des réponses ont été données. Nous représentons l'un des comités très importants. C'est un comité qui a vraiment un contact direct avec les athlètes et qui assume la responsabilité de communiquer les informations importantes aux athlètes. Avec une évolution de notre organisation, et en nous dotant d'une nouvelle politique, dorénavant, nous aurons certainement encore des informations à communiquer aux athlètes. Le comité de l'éducation va bien sûr assumer toute sa responsabilité et assurer cette communication.

Nous avons fait des progrès dans le domaine de la recherche en éducation. Bien sûr, l'éducation est très complexe et on voudrait savoir comment on peut renforcer les valeurs et les compétences dont les athlètes ont besoin pour gérer leur vie, gérer les difficultés, augmenter leurs performances. Alors, l'éducation est un point très important pour toute la carrière d'un athlète, dès son plus jeune âge. Cette éducation doit être prodiguée par des experts. Tout doit être fait pour aider les athlètes à résister aux tentations du dopage. Nous avons besoin de plus de ressources en matière d'éducation, si l'on veut aussi avoir des programmes de prévention efficaces. Les personnes qui ont une influence sur les athlètes doivent se rendre compte de la vulnérabilité des athlètes et transmettre des messages qui donnent un soutien psychologique aux athlètes, dans les moments critiques de leur vie, dans des moments de vulnérabilité; par

exemple, s'ils sont blessés, lorsqu'ils changent d'équipe, lorsqu'ils accèdent à un niveau supérieur de la compétition, ou quand ils ne réussissent pas à atteindre un but qu'ils se sont donné, quand ils perdent une médaille ou qu'ils perdent une compétition, etc. Le personnel de soutien et l'entourage ont également un rôle important à jouer. Notre recherche a révélé qu'un manque de connaissances est flagrant parmi les parents, la famille, et ce sont les personnes qui entourent un athlète de façon constante. Alors, nous devons cibler ces personnes afin de mieux protéger les athlètes.

Récemment, nous avons déployé un instrument pour les parents, qui donnera des renseignements et de l'aide aux parents des athlètes; comment aider les athlètes à rester propres et sans dopage avec l'aide du CIO, de l'UNESCO, de la AMA, de l'IPC et du franc-jeu, et du CIEPSS. Ce sont nos partenaires pour tout le travail que nous faisons, en matière d'éducation basée sur les valeurs destinées aux enseignants. Nous allons également consolider tous les instruments d'apprentissage à distance de l'AMA. Nous aurons une plate-forme de traduction sur Internet, pour que tous les instruments d'éducation soient traduits dans d'autres langues.

Avec la coopération et le soutien donné par le CIO, nous voulons également voir une extension de la boîte à outils destinée aux médecins en chef des équipes. À Rio, tous ces médecins devaient passer par six des modèles contraignants. Plus de 1,500 médecins, pharmaciens ou autres employés médicaux ont également passé en quelque sorte l'examen de ces modules. Avec la recherche en sciences sociales, nous avons également fait des progrès. Nous avons pu approuver quelques demandes de projets de recherche. Alors, le comité d'éducation est très satisfait des résultats obtenus, et nous sommes déterminés à faire des progrès.

DÉCISION

Il est pris note du rapport du président du comité Éducation.

– 8.2 Éducation

DÉCISION

Il est pris note du rapport Éducation.

9. Santé, médecine et recherche

– 9.1 Rapport de la présidente du comité santé, médecine et recherche

MME. FOURNEYRON : Depuis notre dernière réunion du mois de mai, beaucoup de choses se sont produites dans le contexte du Comité sur la santé, les affaires médicales et la recherche. Un groupe d'experts s'est penché sur l'augmentation des événements. 2016 est une année qui restera dans nos mémoires, en matière de charge de travail. Puisque nous avons également dû faire face aux examens par les médias, en ce qui concerne les processus d'accréditation des laboratoires et les fuites d'informations des AUT. Ces problèmes ont mérité toute notre attention et un grand nombre de ressources, au cours de ces derniers mois. Vous avez sous les yeux le rapport du département qui figure dans mon dossier, et qui couvre ces questions. Je me contenterai donc de souligner quelques points importants dans le cadre de mon rapport.

Le comité s'est réuni au mois d'août, au siège de l'AMA, à Montréal, et il a travaillé sur la préparation et la mise au point de la nouvelle liste de substances prohibées et sur la sélection de projets de recherche en 2016. Nous avons revu les documents techniques, et nous avons également évalué les performances des laboratoires accrédités par l'AMA. Au mois de septembre, le Comité exécutif a approuvé les amendements apportés à la liste des substances prohibées et des méthodes prohibées pour 2017. Les principales modifications sont mises en exergue dans le rapport du département des sciences, qui a été publié le 1^{er} octobre. Elles entreront en vigueur dès le 1^{er} janvier 2017, conformément au statut de l'AMA. Le département des communications a développé un processus spécial, de façon à faciliter l'information des athlètes. Ceci répond aux questions posées par M. Estanguet ce matin.

Une mise à jour en ce qui concerne une discussion importante, qui implique un travail de suivi. Le premier débat a porté sur les glucocorticoïdes. En fonction du travail du groupe de travail ad hoc, le comité a décidé de ne pas apporter de changement à cette liste. Le problème n'est pas clos. Nous continuons nos discussions avec le groupe concerné et nous allons faire une recherche supplémentaire. Les nouveaux délais pour ces changements sont fixés à 2018.

Nous attendons également des recommandations et les directives adoptées lors de la réunion de consensus du CIO, qui a suivi au mois de novembre. Nous avons également discuté de la question d'une liste unique, qui correspond à cette idée d'avoir une seule liste dans laquelle figurent toutes les catégories de substances, pour les tests hors compétition et en compétition. Nous avons analysé les avantages et les inconvénients d'une telle proposition. Nous avons progressé en coupant tout le bois mort. Il y a consensus pour une liste unique, qui est tout à fait possible. Mais ceci implique davantage de temps, davantage d'efforts, et une analyse approfondie.

Pour ce qui est des projets de recherche, le comité recommande, avec approbation de l'exécutif en date du 21 septembre 2016, 21 projets de recherche; 5 thèmes de recherche prioritaires, dont 8 seront financées grâce à un fonds spécial.

Sur ce plan, je voulais également mettre en exergue le fait que nous progressons bien quant au développement de tests des hormones de croissance et des gènes de dopage. Ces hormones sont désormais testées de façon routinière, avec un nombre croissant de laboratoires. Ces résultats devraient prochainement être mis à la disposition de tous les laboratoires. En matière de dopage génétique, les tests ont été effectués à Sydney. Ils devraient être mis en œuvre dans les autres laboratoires également. Une réunion scientifique importante tenue il y a quelques jours a réuni des experts pour travailler sur le développement du module d'endocrinologie de l'ABP et des biomarqueurs. Cette réunion a été fructueuse et peut donner lieu à des progrès considérables en matière de détection de différents genres d'EPO et d'hormones de croissance humaines.

Pour ce qui est des laboratoires, vous savez que la qualité de ces laboratoires est essentielle si nous voulons parvenir à un système de haute performance en matière d'antidopage. Et les procédures d'évaluation de la qualité ont été mises en œuvre de façon à garantir que les laboratoires respectaient les normes les plus élevées.

Une suggestion visant à améliorer le processus de suspension ou la révocation de l'accréditation a été formulée lors du groupe de réflexion de l'AMA, au mois de septembre. Elle peut être retrouvée dans les résultats de la réunion, et elle a également été développée dans les documents, comme cela a été mentionné tout à l'heure par Olivier Niggli. Je rappellerai que le fait d'appliquer le principe de proportionnalité en matière de pénalités et de sanctions, en dissociant l'accréditation des laboratoires de la conformité des ONAD, est de développer une stratégie d'actions et des propositions, sur lesquelles nous serons appelés à travailler.

En ce qui concerne l'aspect médical, les principales activités auront porté sur les fuites d'information d'AUT. Je souhaite souligner que l'existence même de ces AUT montre que les athlètes, comme tous les êtres humains, ont le droit à des soins médicaux. Et parfois, ils ont des maladies qui appellent l'utilisation de substances qui figurent dans la liste des substances prohibées. Donc ceux qui préconisent la suppression des AUT racontent des imbécillités. Je voudrais également faire le point sur le fait qu'il y a eu un grand nombre de fausses interprétations, en ce qui concerne les AUT, qui ont été exploitées par les Fancy Bears. Par exemple, l'augmentation des AUT au sein d'ADAMS a été mal interprétée. Elles ont été désignées comme étant une échappatoire de l'antidopage, alors que ce phénomène est le résultat de l'utilisation accrue d'ADAMS par les ONAD, qui souhaitent améliorer la conformité et augmenter ainsi la capacité de l'AMA et des agences antidopage à surveiller les AUT. J'annonce également que le score de stabilité sanguin, qui est une nouvelle procédure de transport pour les échantillons sanguins ABP, jusqu'à 60 h, à une température de 4°, a été validé, et entrera en vigueur au début de l'année prochaine. L'éducation et les communications sur ces changements sont désormais une priorité. Une communication officielle de l'AMA a été adressée à tous les ONAD et laboratoires au mois d'août. Une séance de questions-réponses a été récemment publiée sur le site Internet de l'AMA.

En guise de conclusion de mon rapport, je souhaite ajouter que le fait de présider le Comité de santé et affaires médicales pendant deux ans m'a permis d'accomplir une tâche extrêmement enrichissante. J'ai été ravi de pouvoir travailler avec des experts aussi éminents en matière d'antidopage. Je remercie plus particulièrement le président Craig Reddie, et Olivier Niggli, le département scientifique et médical de l'AMA, qui fait plus que le nécessaire. Leur professionnalisme, leurs compétences et leur dévouement méritent toutes nos louanges. Ceci vaut également pour le directeur élu ici, Olivier Rabin, Alan Vernec, et toute leur équipe qui ont fait un travail absolument considérable dans les coulisses. Au cours de ces deux dernières années, je crois que nous avons fait des progrès évidents. En effet, avons atteint des réalisations extraordinaires en matière de développement des ABP, avec la mise en œuvre du module des stéroïdes depuis le mois de janvier 2014. Il s'est avéré que cela a été un instrument très précieux pour détecter les tricheurs. Les développements se poursuivent avec l'addition du module endocrinien, que j'ai mentionné tout à l'heure. Nos progrès en matière de tests et de dopage génétique, comme je l'ai déjà mentionné, démontrent également que si nous avons encore un travail de rattrapage à faire vis-à-vis des tricheurs, nous comblerons ce fossé rapidement, tout en respectant des protocoles scientifiques solides. Je pense également que la stratégie de relation avec l'industrie pharmaceutique et les accords de coordination avec les entreprises, pour identifier les substances renforçant la performance, se sont avérés extrêmement efficaces. C'est un pas en avant dans la lutte que nous menons contre le dopage. Je préconise vivement de poursuivre cette stratégie, de façon à en faire une véritable priorité.

Comme je l'ai dit à de maintes reprises, la crédibilité de l'AMA est fondée sur une rigueur scientifique absolue. Le protocole d'accord et les accords avec les organisations scientifiques, tels que la coopération pour l'accréditation des laboratoires avec le bureau international des poids et des mesures, ou l'Organisation des Nations Unies, contre la drogue et les crimes, ont contribué à la fiabilité de l'AMA. Il convient de renforcer le statut de l'AMA en tant qu'organisation internationale antidopage. Enfin, je pense que ces points stratégiques appliqués dans la communauté scientifique ont été largement améliorés, grâce à une approche transversale. Cela a permis de renforcer le travail entre les groupes d'experts. Ceci étant dit, des changements importants nous attendent. Notamment, la science, tout comme le reste de l'antidopage, a besoin de liquidités. Lors du dernier Comité exécutif du mois de septembre, j'ai projeté un tableau concernant les attributions budgétaires et les dépenses en recherche antidopage, depuis la création de l'Agence mondiale antidopage, en 2001. Le budget de recherche de l'AMA a été constamment réduit au cours de ces dernières années, pour passer de 6,5 millions \$ en 2007 à un maigre 1,8 million \$ pour l'année dernière. Un fonds de recherche spécial a permis de mener à bien une recherche novatrice antidopage. Mais ne nous leurrons pas; cet argent ne durera pas à l'infini. Il faut éviter que l'arbre cache la forêt. Nous en avons besoin de façon durable, pour attribuer davantage de fonds à la recherche. J'espère également que les autres problèmes seront suffisamment abordés, et assez tôt, en ce qui concerne le développement de l'ABP et la recherche sur les glucocorticoïdes. Voilà, j'en suis à la fin de mon rapport, Monsieur le Président. Comme vous pouvez le constater, mon successeur aura des sujets très intéressants à traiter et à poursuivre. Je tiens à féliciter le professeur Erdener pour sa nomination, et je lui souhaite bonne chance dans ses efforts futurs.

LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Avez-vous des questions à la suite de ce rapport? Merci de vos mots très aimables. Dr. Rabin, je vous demande de tenir une réunion privée avec nos collègues de Namibie pour traiter de la question posée, concernant le laboratoire de Bloemfontein. Vous êtes en effet la personne la plus indiquée pour donner les informations nécessaires.

DÉCISION

Il est pris note du rapport de la présidente du comité santé, médecine et recherche.

– 9.2 Science

DÉCISION

Il est pris note du rapport Science.

– 9.3 Médical

LE DR VERNEC : Tout d'abord, permettez-moi de dire que la passion et le dévouement du docteur Fourneyron ont été très appréciés par l'ensemble de l'administration de l'AMA et par tous les experts. Le nombre d'experts que nous avons dans les différents comités, qui travaillent sous votre égide, se sont félicités de sa présence. Merci beaucoup. Faute de temps, je vais survoler ce rapport. Les choses avancent très bien sur tous les fronts. Le module est parvenu à maturité et permet de diriger les enquêtes dans la direction voulue. La situation s'améliore également, en ce qui concerne les BSS et les volumes de place, ce qui rend la situation encore plus efficace. Les modules sur les stéroïdes montrent maintenant des résultats intéressants, notamment pendant le deuxième semestre de l'année en cours. Le module endocrinien comporte des mesures concrètes en faveur de son développement, avec des études longitudinales qui permettent de détecter les hormones de croissance humaines. Le docteur Fourneyron a également fait mention de plusieurs activités prometteuses, dans le contexte des biomarqueurs. Toutes les informations voulues figurent dans vos documents.

Le sujet qui nous préoccupe porte sur les AUT. Tout ceci a commencé en raison des cyberattaques en septembre et en octobre. Les Fancy Bears ont piraté notre site, et les certificats d'AUT ont été retirés du compte ADAMS. Comme vous l'avez entendu, ADAMS en tant que tel n'a pas été piraté. Mais un mot de passe a permis d'accéder à certains comptes des jeux de Rio; 228 certificats sur 127 athlètes ont fait l'objet de fuites. La grande majorité était en fait des AUT venus à expiration; 18 ont été fabriqués. Sur ces 228 mentionnés dans les médias, seuls 32, un petit pourcentage, étaient valables pendant les jeux. Et dans un instant, je vous donnerai quelques détails en ce qui concerne les jeux de Rio. Valérie l'a déjà mentionné, ceci a donné lieu à de nombreux articles dans les médias. Des informations fausses ont été facilement répandues, qu'il s'agissait d'un complot au niveau de Fancy Bears. Un certain nombre d'AUT des athlètes ont été discutés en public, avec des informations uniquement partielles et confidentielles. Cela a donné lieu à une situation regrettable pour les athlètes, qui se sont trouvés obligés de se défendre, étant donné qu'ils subissaient une maladie, ce qui était déjà une difficulté supplémentaire pour les athlètes.

Cette fuite a permis de soulever des questions valables en ce qui concerne le processus AUT, qu'un grand nombre de personnes ignore. C'est pourquoi il convient de les expliquer brièvement. Comme cela vient d'être dit, les athlètes, comme tout le monde, peuvent avoir des maladies aiguës ou chroniques qui doivent être traitées pendant plus de 30 ans. À partir du moment où le CIO a offert des exemptions pour des raisons médicales, un processus a été mis en place pour gérer ces maladies. Un programme AUT repris par l'AMA; c'est un programme rigoureux, qui fait partie des sports d'élite, et qui est largement accepté au niveau des athlètes, des médecins, et de toutes les parties prenantes de l'antidopage. Lorsque quelqu'un triche en utilisant le système AUT, ce qui a posé problème dès le début, et lorsque l'AMA a été mise en place, l'une des premières normes internationales a été la norme internationale sur les AUT, de façon à garantir que ce processus soit stable et solide. Les principaux critères. Pour accorder une AUT, ce sont les critères que vous avez au tableau. Avant d'accorder une AUT à un athlète, il doit satisfaire à tous ces critères que vous avez au tableau. Il faut d'abord avoir une maladie importante, qui appelle un traitement. Le traitement en tant que tel ne doit pas donner lieu à des affaires améliorant la performance, mais il doit permettre à l'athlète de recouvrer la santé. Il ne peut pas y avoir d'alternatives aux autorisations thérapeutiques. Leur utilisation n'est pas la suite des conséquences de l'utilisation d'autres substances sans AUT. Un certain nombre de règles doivent être respectées, de façon à ce que le système soit équitable. Les athlètes au niveau national doivent s'adresser à leur ONAD. Au niveau international, l'athlète doit s'adresser à la fédération internationale; ou bien, si l'information se trouve dans ADAMS, la fédération internationale peut accorder cette AUT, tout en fournissant un niveau d'égalité dans l'ensemble du sport. Nous avons été extrêmement clairs et nous avons mis cela en œuvre, en ce sens que toutes les AUT doivent être enregistrées dans ADAMS. Ceci est essentiel, si nous voulons nous assurer que nous pouvons surveiller toutes les AUT. Que fait l'AMA? Parfois, une AUT est accordée après révision. Nous ne le faisons pas souvent; cela peut se produire une fois par an, souvent parce que cette AUT en question a été accordée de façon légitime et ne porte pas à discussion.

On peut se demander combien d'AUT ont été accordées. Il est difficile de les évaluer, étant donné que chaque FI et que chaque ONAD a une définition différente en ce qui a trait aux athlètes. Nous avons pris un instantané des AUT pendant les jeux. Nous savions que 11,303 athlètes ont participé aux jeux. Nous avons pris tous les AUT qui sont arrivées à expiration ou à valider, et nous n'avions plus que 143 AUT accordées avant et pendant les jeux de Rio. Seuls 143 athlètes participant aux compétitions ont obtenu les bénéfices d'une AUT pendant quelques mois, étant donné que quelques athlètes, une poignée d'entre eux avait plus d'une seule autorisation. Cela vous donne une idée du chiffre; il n'y a pas des hordes d'athlètes qui bénéficient d'une AUT, comme certains l'ont suggéré. 1% des 11,303 athlètes ont participé en profitant des bénéfices d'un AUT. Ce qui est plus important que les chiffres, c'est qu'il n'y a aucune preuve d'abus ou de violations notées par le CIO ou par l'AMA et son système de surveillance. Comme cela a été mentionné, ces substances étaient nécessaires et ont été utilisées pour traiter des maladies légitimes. En d'autres termes, ces situations étaient conformes aux critères d'octroi d'une AUT.

Mon dernier point porte sur la transparence. Hier, quelqu'un a dit que les gens devaient être transparents et divulguer toutes leurs informations médicales. C'est un point que nous avons examiné. Mais plutôt de faire en sorte que quelqu'un expose les raisons personnelles, que ce soit le personnel de l'AMA ou un groupe d'experts des AUT, nous avons consulté des personnes compétentes. Et tout le monde s'est accordé à dire qu'il ne fallait pas soumettre les athlètes à une obligation de fournir leur information médicale, et que n'importe qui puisse en discuter. Certains athlètes ont dit que peu leur importait; ils étaient d'accord de montrer publiquement leurs conditions médicales. Nous ne le recommandons pas, puisque ce n'est pas tout le monde qui souhaite le faire. Si certains athlètes sont d'accord, d'autres athlètes peuvent se sentir mal à l'aise pour différentes raisons, que ce soit pour des raisons d'assurance ou pour des raisons familiales. L'athlète ne tient pas à ce que ses conditions soient divulguées. Donc, nous ne sommes pas en faveur d'une telle divulgation. Nous avons un processus solide. Est-il parfait? Bien sûr que non. Nous cherchons toujours à améliorer ce processus. Tout d'abord, il s'agit de faire en sorte que ces AUT soient enregistrées dans ADAMS, et disponibles pour l'AMA et les autres ONAD. Nous avons œuvré avec succès, étant donné que de plus en plus d'organisations antidopage entrent leurs renseignements dans ADAMS. Nous avons le guide des médecins des AUT, qui a été mis à jour constamment. Et nous avons également des symposiums que nous organisons régulièrement sur les AUT. Certains symposiums ont été programmés pour l'an prochain à Helsinki. Et enfin, nous continuons à travailler d'entente avec le département des sciences et le département médical, de façon à diriger la recherche et de mieux comprendre les médicaments dans les différents sports, dans différentes conditions et pour les différentes maladies de façon. Ainsi, nous pourrions mieux appliquer les AUT. J'en suis à la fin de ma présentation. Je vous rappelle qu'il y a une séance de questions-réponses sur le site Internet de l'AMA, et qui pourrait répondre à toutes les autres questions que vous pourriez avoir. Quant à moi, je suis à votre disposition dès maintenant.

LE PRÉSIDENT : Merci, Dr. Vernec, pour votre rapport extrêmement complet.

M. ESTANGUET : Je voudrais intervenir rapidement sur les deux points qui ont été mentionnés par Valérie Fourneyron, concernant les questions qui remontent de la part des athlètes, à la fois sur la question des laboratoires; plus que le nombre de laboratoires accrédités, ce qui ressort, c'est clairement la répartition de ces laboratoires dans toutes les régions dans le monde. Il faut faire en sorte que toutes les zones sont bien couvertes pour rendre la lutte efficace. Concernant les AUT, vous le comprendrez bien, il y a des inquiétudes à la suite des dernières révélations. Je ne vais pas revenir là-dessus. Je pense qu'effectivement il y a un besoin de transparence, non pas sur les noms et l'identité des athlètes, mais plus sur les processus. J'ai bien compris qu'il y avait ces informations sur le site Internet. Je pense qu'elles n'atteignent pas les athlètes; et c'est la quatrième fois que je parle de communication, mais je pense qu'il faut que l'on arrive à renforcer notre communication pour faire en sorte que les athlètes aient l'impression de bien comprendre quels sont les processus en place pour l'attribution des AUT. Voilà, c'est un mélange d'éducation, d'information et de communication.

M. MOSES : Le comité Éducation devrait trouver des moyens de communiquer aux athlètes tout le scénario, car cela avait été très embarrassant et il savait que plusieurs organisations

antidopage (y compris l'UKAD) avaient dû traiter plusieurs cas, tout comme l'USADA qui a décidé de communiquer personnellement avec les athlètes dont les informations avaient été violées, parce que cela s'était passé pendant les Jeux Olympiques et avait été très médiatisé. L'USADA est allée au-delà de ce qui était nécessaire pour communiquer avec des gens comme Serena et Venus Williams, Simone Biles et l'une des équipes américaines de basketball, pour leur faire savoir qu'ils ne devraient pas s'inquiéter de savoir s'ils se positionnaient comme certains des articles l'ont prétendu, comme prenant de la drogue. Le processus d'AUT était un processus à long terme, qui avait été mené pendant des années et qui était très bien pensé. Les athlètes avaient été informés qu'ils n'avaient rien fait de mal et l'AMA et les agences de dopage les soutenaient et il était vraiment regrettable que cela se soit produit ainsi. Il pense que la réponse a été bonne et Mme Fourneyron et le Dr Verneq ont souligné d'un point de vue scientifique ce qui s'est réellement passé pendant le processus. Il est heureux que le Conseil de fondation ait eu l'occasion d'entendre les explications sur une base médicale.

M. KRYUKOV : Ce serait très bien d'avoir aussi des statistiques concernant les athlètes qui ont gagné des médailles pendant les jeux de Rio, et qui bénéficiaient d'une AUT.

LE DR VERNEC : Nous entendons bien le message que vous transmettez, M. Estanguet. Nous allons bien sûr essayer d'améliorer la communication destinée aux athlètes et au public, concernant les AUT. Donc, si les athlètes eux-mêmes voulaient nous aider dans cet effort, ce serait bienvenu.

M. Moses, nous apprécions vos commentaires et on comprend la douleur qu'ont éprouvé les athlètes à la suite de ces fuites. Pour ce qui est du nombre d'athlètes médaillés à Rio, avec une AUT, je n'ai pas le chiffre. Mais peut-être voulez-vous dire que les AUT aident les athlètes à gagner des médailles? Si c'est cela, je ne suis pas du tout d'accord. On peut bien sûr examiner les chiffres; ceci a déjà été fait dans le cas des bêta-2 agonistes. Ken Fitch a dit qu'il y avait plus d'athlètes qui avaient gagné des médailles avec cette substance. Mais il a été obligé de réfuter sa propre hypothèse. Et c'est intéressant de noter qu'à l'époque, les bêtas-2 agonistes qui étaient ergogéniques ont été supprimés de la liste des produits interdits et dopants. Mais si on fait cette étude, je ne pense pas qu'on va avoir des nouvelles complètement révélatrices.

LE PRÉSIDENT : L'AMA elle-même était aussi en contact avec les athlètes, lorsqu'il y a eu ce problème des Fancy Bears.

Alors, au nom de l'AMA et au nom de toutes les personnes concernées, je voudrais remercier Madame Fourneyron du fond de mon cœur pour tout le travail que vous avez fait ces dernières années. Ce fut un ravissement de vous avoir, en tant que présidente du Comité Santé, recherche et médecine. Vous avez fait un travail extraordinaire, et tous les gens qui ont travaillé avec vous et pour vous abondent dans ce sens. Il faut vraiment trouver une façon futée de rester en contact. Nous vous sommes extrêmement reconnaissants de tout ce que vous avez fait.

DÉCISION

Il est pris note du rapport Médical.

– **9.4 Passeport biologique de l'Athlète (PBA)**

DÉCISION

Il est pris note du rapport sur le Passeport biologique de l'Athlète.

10. Affaires juridiques et enquêtes

– **10.1 Rapport sur les Affaires juridiques**

M. PENGILLY : J'ai une demande et une question. La demande concerne les cas de localisation en cours; il y a un cas devant la cour des droits de l'homme, à Strasbourg. Et on s'attend à une décision pendant les semaines à venir. Pourriez-vous nous tenir au courant de la situation concernant la localisation, le cas espagnol? Et ma question concerne l'opération Puerto, qui est un point à l'ordre du jour depuis que je suis membre de l'AMA. L'appel a été accepté, et

les poches de sang sont en possession de l'AMA et de l'UCI. Pourriez-vous me dire ce qui se passe sur ce front-là?

M. SIEVEKING : Concernant les cas de localisation, le premier cas est très ancien. C'est en 2013 que nous sommes intervenus devant la cour de justice des droits de l'homme. C'était dans le cadre d'un appel contre la décision prise par le Conseil d'État de France. Il semblerait que nous devrions avoir une sentence dans quelques semaines, mais cela peut prendre plus de quelques semaines. Donc, je suis incapable de vous donner une date prévisible. Espérons que ce sera bientôt, pour avoir le point de vue aussi du tribunal de la cour de justice à Strasbourg.

Pour le cas espagnol, on a discuté de ce cas avec notre conseil juridique espagnol. On n'est pas encore tout à fait sûrs de l'implication dans la pratique, mais le tribunal suprême a supprimé ou rejeté une décision prise par le conseil du sport en Espagne. Et les informations de localisation sont nécessaires et sont légitimes. Mais l'Espagne n'est pas encore conforme au Code, en ce moment. Elle l'était dans le cadre de l'ancien code. Et dans le cadre de la procédure de réintégration, nous devons bien sûr discuter de cette question. On vous informera de la suite de cette situation.

Pour le cas Puerto, c'est vrai, des échantillons ont été recueillis. Le feu vert a été donné par le juge en juin. Et nous sommes en discussion avec l'UCI pour ce qui est de l'analyse de ces échantillons. Là aussi, bien sûr, on va vous tenir au courant des étapes suivantes. Voilà la situation, actuellement.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu sur les Affaires juridiques.

– **10.2 Programme et politique de dénonciation**

Cette question est abordée au point 5.7 – Marche à suivre

– **10.3 Renseignement et Enquêtes**

DÉCISION

Il est pris note du rapport sur les renseignements et les enquêtes.

11. Code mondiale antidopage

– **11.1 Conformité**

11.1.1 Rapport du président de la commission de la révision de la conformité

Cette question est abordée au point 11.1.3

11.1.2 Conséquences de non-conformité

Cette question est abordée au point 5.7 – Marche à suivre

11.1.3 Déclarations de non-conformité

M. BOUCHARD : Je voudrais parler de l'engagement des FI dans les programmes d'antidopage, et dire aussi que le CRC passe du temps à évaluer la situation des FI, en ce qui concerne la conformité, plus que celle des ONAD. Dans certains pays, les FI se chargent des contrôles antidopage dans leur pays, à la place de l'ONAD. Parfois, il n'y a pas de conformité, en ce qui concerne la gestion des résultats. Le CRC a accepté la proposition de l'AMA de s'occuper de cette question. Cela concerne uniquement un petit nombre de FI. Alors, le CRC a demandé une mise à jour pour sa prochaine réunion.

Deuxième question, la plupart des organisations qui ont été nommées comme non conformes au Code par le CRC sont des ONAD et non des FI. Ce n'est sans doute pas une mauvaise nouvelle, mais je voulais rassurer le Conseil de fondation, à savoir que les ONAD et les FI seront surveillés de la même manière à l'avenir. En réalité, il y a eu certains cas de FI. Et

les problèmes de ces FI ont été discutés par le CRC, avec une recommandation de ce comité pour une question de non-conformité. Je voudrais également rassurer les membres qu'il n'y a pas deux poids et deux mesures pour les FI et les ONAD.

Il y a une autre question que je voudrais soulever; cela concerne le biathlon, c'est-à-dire le Championnat du monde qui a été accordé à la Russie en 2021. C'est une question sérieuse, parce que la Russie est actuellement non conforme, et il me semble qu'il y a un manque de communication entre l'AMA et l'IBU. Il y a eu quelques conversations, mais je voulais m'assurer que cette question soit réglée sur la base de conversations et de dialogues. Si, avant le 14 janvier 2017, il y a des explications qui sont fournies par l'IBU, le CRC peut revoir sa situation.

Alors, les cas de non-conformité. Lors de notre dernière réunion, nous avons parlé de plusieurs cas, et vous trouverez toutes les informations dans vos documents. On nous a donné un rapport sur la situation de la Russie et de l'Espagne. Vous avez tous les renseignements sur la Russie, mais pour l'Espagne, nous avons pris note du fait qu'un progrès a été fait sur le front législatif, ce qui est très encourageant. Il est vraiment temps que ce progrès ait lieu. Nous commençons à voir la lumière au bout du tunnel.

Il y a d'autres cas de non-conformité, nous en avons parlé le 10 novembre au CRC, cela implique les pays suivants : Azerbaïdjan, Brésil, Indonésie et Guatemala. Et comme vous l'avez dit, Monsieur le Président, il y a toute la documentation qui s'y réfère dans le dossier. Je voulais simplement vous dire ce que sont les bases de notre recommandation. Le CRC souhaite informer les membres du Conseil de fondation que dans deux cas, des progrès significatifs ont été faits. Par rapport aux ONAD du Guatemala et de la Grèce. Dans les deux cas, les problèmes qui ont débouché sur une déclaration de non-conformité ont été résolus. Pour ce qui est de l'ONAD du Guatemala, on s'est occupé du problème concernant le transport des échantillons et les procédures de gestion des résultats. La Grèce n'a pas encore créé son panel disciplinaire; elle n'a pas assez de ressources humaines pour l'ONAD et elle n'avait pas assez de programmes hors compétition. Mais ces problèmes ont été résolus. Donc, ces deux organisations vont se voir supprimer de la liste de non-conformité.

Le CRC recommande au Conseil de fondation de déclarer non conformes les ONAD d'Azerbaïdjan, du Brésil et de l'Indonésie. Permettez-moi de vous expliquer les raisons de cette proposition. L'AZADA doit modifier sa législation et ses règlements pour être conforme au Code antidopage. Il y a eu des communications, des contacts, un échange de correspondances, et on a donné une période de trois mois à l'AZADA, l'ONAD de l'Azerbaïdjan, qui a expiré le 6 juillet 2016. Les amendements n'ont pas encore été apportés, mais il y a eu un échange intensif entre l'AMA et les autorités de l'Azerbaïdjan. Une nouvelle loi a été adoptée le 28 octobre 2016 par le parlement de l'Azerbaïdjan. Et avant-hier, on nous a dit que ce projet de législation sera présenté devant le Parlement, pour une deuxième et une troisième lecture, le 29 novembre 2016. Ceci étant dit, le CRC ne peut pas encore modifier sa recommandation initiale. Donc, l'Azerbaïdjan se trouvera en état de non-conformité pendant une toute petite période. Mais puisque le problème n'est pas encore résolu, on ne peut pas encore lever la non-conformité.

Pour ce qui est du Brésil, son ONAD a eu un délai de trois mois pour s'occuper de trois problèmes : la ratification par le Parlement de mesures législatives provisoires; la rédaction d'un amendement aux règlements de l'ONAD; l'adoption du règlement de procédure du nouveau tribunal antidopage. Lors d'une réunion récente avec le ministre du Sport du Brésil, le CRC est sorti de cette réunion en ayant confiance que cette troisième question sera résolue très prochainement. Mais pour l'instant, nous ne pouvons pas recommander la levée de la déclaration de non-conformité.

Pour l'Indonésie, le problème réside dans le fait qu'un laboratoire non accrédité est utilisé. L'AMA n'a pas encore reçu de confirmation d'un accord entre l'ONAD de l'Indonésie et d'un laboratoire accrédité par l'AMA, qui confirmerait ses services. Là aussi, nous recommandons que l'ONAD de l'Indonésie soit déclarée non conforme, comme les ONAD du Brésil et de l'Azerbaïdjan.

LE PROFESSEUR ENRIQUE DE ROSE : Ici, je représente l'ACNO et les Amériques, et non pas le Brésil. Mais le secrétaire qui est responsable de l'ABCD a envoyé des informations concernant l'ONAD. La documentation prétend que ces informations n'avaient pas encore été envoyées. Mais en fait, cela a été fait le 10 novembre. Le 28 novembre, le Conseil national du sport du

Brésil va nommer les neuf juges qui feront partie de ce tribunal. C'est une procédure très longue. On a eu des problèmes dans le domaine de la législation, on a eu trois gouvernements, on a eu la procédure de destitution et on a eu les JO. Alors, imaginez-vous adopter une législation dans ces circonstances? Mais le processus va se terminer le 28 novembre, et je pense que la période de non-conformité sera très courte.

Mais j'ai besoin de vous consulter sur un point. Nous avons lancé un projet d'éducation, et c'est le groupe de travail, le CIO et l'AMA qui nous l'ont proposé. C'est-à-dire de rassembler les trois groupes. Il y a un groupe de la FIFA, un groupe des JO et un groupe de l'ONAD. Et nous sommes encore en plein milieu de ce processus. Alors, Monsieur le Président, ne serait-il pas possible pour nous de conclure ce programme d'éducation? Ou est-ce que nous nous arrêtons en plein milieu, en attendant que la conformité soit déclarée à nouveau?

M. LIRA : J'aimerais mettre la lumière sur deux points. Je m'adresse aux membres des gouvernements. En effet, on a peu discuté des conséquences, des sanctions et de la proportionnalité. Les pays tels que le Brésil, qui connaissent ce genre de situation, comme d'autres pays d'Amérique latine, tout ceci a trait aux affaires légales. Il est parfois difficile de respecter le temps imparti pour promulguer des législations qui doivent être adaptées au Code mondial antidopage. Nous en avons discuté avec M. Diaz, membre de l'exécutif. En effet, le programme de formation mené à bien par le Brésil, par l'ONAD ou par le laboratoire du Brésil, a été touché pour des raisons qui échappent à la portée de l'ONAD du Brésil. Il s'agit de la législation, et ce n'est pas du ressort de l'ONAD. Nous espérons que l'on pourra maintenir ce programme de formation du Brésil, dans le contexte de cette lutte que nous menons contre le dopage.

LE PRÉSIDENT : Nous en avons parlé lors du Comité exécutif, hier. On sait que beaucoup de travail a été fait par l'Azerbaïdjan et le Brésil pour récupérer cette conformité. Selon le calcul de l'AMA, vous serez probablement non conformes pendant neuf jours seulement et je ne pense pas que cela affectera un programme d'éducation qui est déjà enclenché. La recommandation serait que ce soit accepté par le Conseil de fondation car c'est la responsabilité du Conseil de fondation de déclarer ces trois ONAD non conformes, en tenant compte du fait que beaucoup d'efforts sont déployés et que l'on va rendre cette conformité à ces trois ONAD dès que possible. Êtes-vous d'accord avec cette solution et cette proposition?

DÉCISION

Les recommandations du Comité de révision de la conformité sont approuvées.

11.1.4 Rapport sur les pays non-conformes

11.1.4.1 Russie

Cette question est abordée aux points 4 et 5; les discussions sur la Russie ont été déplacées à l'ordre du jour.

DÉCISION

Il est pris note des comptes rendus sur la conformité.

12. Système d'administration et de gestion antidopage (ADAMS)

DÉCISION

Il est pris note du rapport d'ADAMS.

13. Communications

M. POUND : Est-ce que nous pourrions peut-être envisager de réagir un peu plus rapidement et fortement, lorsqu'il y a des attaques et des critiques de l'AMA? Je crois qu'il faut être proactif et dire que non, ce sont de mauvaises informations, que c'est faux, et voilà la vérité, voilà comment cela s'est passé, voilà les faits.

M. NICHOLSON : Je sais que vous corrigez les informations et vous les publiez, et c'est quelque chose qui est également transmis aux athlètes. Nous sommes très reconnaissants pour toutes ces informations et les correctifs que nous recevons.

MME. MACLEAN : Oui, chaque situation est évaluée pour savoir s'il faut réagir et donner d'autres informations. Je voudrais revenir sur le point soulevé par M. Estanguet. Je sais que vous en avez parlé plusieurs fois, mais en fait, nous communiquons par le truchement de nos signataires. Donc, nous communiquons avec les athlètes par le truchement des ONAD. Et je suis tout à fait conscient du fait que les informations n'arrivent pas toujours à la cible. Nous devrions avoir un contact plus direct avec les athlètes.

DÉCISION

Il est pris note du rapport sur les Communications.

14. Relations avec les ONAD/ORAD

DÉCISION

Il est pris note du rapport sur les relations avec les ONAD/ORAD.

15. Relations avec les gouvernements

LE PRÉSIDENT : Nous avons eu la chance car nous avons pu persuader M. Bouchard d'abandonner la présidence du CRC et de passer ainsi aux relations avec les gouvernements. Son rapport est très détaillé. Avez-vous des questions pour M. Bouchard?

DÉCISION

Il est pris note du rapport sur les relations avec les gouvernements.

16. Relations avec les fédérations internationales

LE PRÉSIDENT : Comme vous le savez maintenant, M. Donzé est parti du bureau régional d'Europe à Lausanne et il a déménagé à Montréal. Son successeur, Benjamin Cohen, est ici. M. Cohen, bienvenue. J'ai eu le plaisir de vous rencontrer récemment à Lausanne; le bureau de Lausanne est très important, puisqu'il nous permet d'avoir de bonnes relations avec les FI. Avez-vous des questions pour M. Cohen?

DÉCISION

Il est pris note du rapport sur les relations avec les fédérations internationales.

17. Standards et harmonisation

LE PRÉSIDENT : Cela inclut le rapport des observateurs indépendants des Jeux olympiques de Rio. M. Ricketts était le vice-président. Hier, il nous a parlé des modifications des documents techniques, concernant les analyses spécifiques dans le sport.

Avez-vous des questions à poser à M. Ricketts?

DÉCISION

Il est pris note du rapport Standards et harmonisation.

18. Bureaux régionaux

- 18.1 Lausanne
- 18.2 Le Cap
- 18.3 Montevideo
- 18.4 Tokyo

DÉCISION

Il est pris note des rapports des bureaux régionaux.

19. Divers/prochaines réunions

LE PRÉSIDENT : Félicitations à toute l'équipe de directeurs d'avoir si bien performé. C'est parfois difficile de vous demander de faire un rapport devant le Conseil de fondation, de vous faire venir à la réunion, et ensuite de le présenter ou de ne pas le présenter, en si peu de temps. Mais cela reflète la grande qualité de votre travail. Ceci s'applique encore davantage à nos directeurs régionaux, qui se déplacent de très loin.

Si vous prenez le programme des réunions suivantes, nous nous retrouverons à Montréal l'année prochaine en mai. Pour le Comité exécutif, septembre 2017 sera un mois chargé et compliqué. Il y a la Conférence des parties de l'UNESCO le 25 et le 26 septembre; il y a aussi une session du CIO, suivie d'une conférence à Lima, au Pérou, au milieu du mois. Alors, nous devons être très créatifs, si nous voulons conclure tous nos travaux en septembre. Il y a la Liste des interdictions, par exemple, qui doit être finalisée pour le début de 2018. Nous n'avons pas encore déterminé le lieu de réunion, mais j'espère que nous l'aurons bientôt. Et en novembre, nous avons accepté une invitation de la Corée pour nous rendre à PyeongChang, qui va accueillir les Jeux d'hiver de 2018. Les Australiens, qui souffrent de la chaleur en novembre, vont pouvoir se réjouir de se rendre à PyeongChang, où il fait froid.

[Note: les réunions auront maintenant lieu à Seoul, et non à PyeongChang]

Je voudrais remercier nos hôtes écossais, Visit Scotland, Glasgow City Marketing Bureau et le Centre d'exhibition et de convention écossais. Tout s'est bien passé, merci beaucoup. Merci aux techniciens, aux interprètes et merci à tout le personnel du Centre. Et enfin, merci au Directeur général et à tout le personnel qui fait des miracles, avant et pendant toute la réunion. Cette réunion a été particulièrement lourde; il y a eu beaucoup de travail et de préparation. Mais la qualité des documents que nous avons reçus est extrêmement élevée.

Il y avait beaucoup de matière pour vous, à lire, à digérer, pour vous permettre d'arriver à la réunion bien informés. Merci beaucoup à Madame Withers et merci à toute l'équipe. Merci beaucoup, Mesdames et Messieurs, de votre présence. La réunion est close.

DÉCISION

Comité exécutif – 17 mai 2017, Montréal, Canada;
Conseil de fondation – 18 mai 2017, Montréal, Canada;
Comité exécutif – le 22 ou 24 septembre 2017, date et lieu à être confirmés;
Comité exécutif – 15 novembre 2017, Pyeongchang, République de Corée, date à être confirmée;
Conseil de fondation – 16 novembre 2017, Pyeongchang, République de Corée, date à être confirmée.

La séance est levée à 16h15.

POUR APPROBATION

SIR CRAIG REEDIE
PRÉSIDENT DE L'AMA

Transcription verbatim